



LE PLAN DÉCENNAL
DE MISE EN ŒUVRE
2013-2023



L'AFRIQUE que nous voulons



Un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive
et un développement durable

L'Africaine

Unissons-nous tous et célébrons ensemble,
Les victoires remportées pour notre libération.
Engageons-nous et levons-nous comme un seul Homme,
Pour défendre notre liberté et notre unité.

Ô Fils et Filles de l'Afrique,
Chair du Soleil et Chair du Ciel,
Faisons de l'Afrique l'Arbre de Vie.

Unissons-nous tous et chantons en cœur,
Pour maintenir les liens qui déterminent notre destin.
Consacrons-nous tous au combat,
Pour la paix durable et la justice sur terre.

Ô Fils et Filles de l'Afrique,
Chair du Soleil et Chair du ciel,
Faisons de l'Afrique l'Arbre de Vie.

Unissons-nous tous et travaillons dur,
Afin de donner le meilleur de nous à l'Afrique,
Berceau de l'humanité et source de la culture,
Notre fierté et notre espérance au point du jour.

Ô Fils et Filles de l'Afrique,
Chair du Soleil et Chair du ciel,
Faisons de l'Afrique l'Arbre de Vie.

AGENDA 2063

L'Afrique que nous voulons

**PREMIER PLAN DÉCENNAL
DE MISE EN ŒUVRE
2013-2023**

Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive
et un développement durable

Septembre 2015

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

3ADI	Initiative de Développement (accélééré) de l'Agri-business et des Agro-industries en Afrique
AG	Initiative africaine de gouvernance
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIMS	Stratégie maritime intégrée de l'Afrique
APD	Aide publique au développement
AAC	Agence africaine d'assurance du commerce
ACP	
AIIGC	société interarabe de garantie des investissements
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
AQMI	Al-Qaeda au Maghreb islamique
ASACOF	Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud
ATAF	
ATI	Agence africaine d'assurances commerciales
AVCA	Association africaine du capital-investissement et du capital-risque
BAD	Banque africaine de Développement
BIAT	
BRICS	B Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CRDPC	Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement
CER	Communauté économique régionale
CEC	Coopérative d'épargne et de crédit
CFA	
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
COREP	Comité des représentants permanents
CoSSE	Comité des Bourses de la SADC

HSGOC	Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement ()
CUA	Commission de l'Union africaine
DIRD	Dépense intérieure brute de R&D
DREA	Département e l'économie rurale et de l'agriculture
ECOSOC	Commission économique sociale et culturelle de l'UA
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnelles
FAO	Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FHN	
FIA	Fonds d'intégration africaine
FFUEAI	
FFI	
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
IDS	Indice de la déclaration solennelle
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique
GIMAG	Le genre est mon agenda
HLFASF	
ICIEC	Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation
IADA	Développement industriel accéléré de l'Afrique
IED	Investissement étranger direct
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IPPF	d'infrastructure du NEPAD (Fonds spécial IPPF - NEPAD)
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
JAES	
JBIC	
JSE	Bourse de Johannesburg
KfW	du développement)
LRA	Armée de résistance du seigneur
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MCC	
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MDTF	
MII	Moustiquaires imprégnées d'insecticides

MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements (de la Banque mondiale)
MINT	Mexique, Indonésie, Nigeria, Turquie
MNC	Sociétés multinationales
MoU	Mémoire d'entente, Protocole d'accord
MS	Etat membre
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPCA	
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ODA	Aide publique au développement
OGM	Pétrole, gaz et produits chimiques
OIT	Organisation internationale de travail
OMD	
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OSP	Organisations du secteur privé (PSO)
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAS	
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PE	Capitaux privés
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat Public Privé
PPTE	Pays pauvres très endettés
PTA Bank	Banque de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP)
RADS	Stratégie de développement de l'Afrique axée sur les ressources
R&D	Recherche & Développement
RDC	République démocratique du Congo
REC	Réductions d'émissions c
RNB	Revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe

SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
SIAGI	Société interarabe de garantie des investissements
SIDA	Agence suédoise de développement international
SIF	Société internationale de Finance
SMR	Stratégie de mobilisation de ressources
SPS	Système sanitaire et phytosanitaire
ST&I	Science, technologie & innovation
SPY	Special purpose vehicle
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPPME	Très petite, petite et moyenne entreprises
TVA	
TICAD	Coopération internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDESA	
UNCCD	
WB	Banque mondiale
ZEE	Zone économique exclusive

TERMINOLOGIES/APPELLATIONS

TERMINOLOGIES/APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
Initiative pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique (3ADI)	Cette initiative qui a été lancée en août 2010 par la FAO et l'ONUDI en compétitivité, la productivité et la croissance du secteur agro-industriel et du secteur des entreprises agricoles par la mise en œuvre de politiques orientée vers la valorisation des produits/la transformation agro-industrielle
Centre africain pour la prévention et la lutte contre les maladies	qui s'est déclarée récemment dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest a
Fonds africain pour le changement climatique	Le Fonds a été créé en avril 2014 sous les auspices du Fonds africain de les gouvernements africains, les organisations non gouvernementales, les
Observatoire de l'éducation en Afrique	<p>une fois qu'il sera créé, sera constitué de l'Institut panafricain de l'éducation pour le développement en Afrique (Kinshasa), du Centre international pour relations de travail avec l'Association pour le développement de l'éducation</p> <p>Il développera entre autres, une base de données intégrée sur l'éducation en Afrique; analysera les politiques de l'éducation; élaborera des systèmes d'alerte précoce pour éclairer le développement et la gestion de l'éducation ; fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres ; œuvrera à la promotion de l'utilisation des systèmes de gestion de l'information sur l'éducation ; et créera une plateforme pour la collaboration</p>
Centre africain de développement minier	Ce centre a été créé pour soutenir la mise en œuvre de la Vision minière
Vision minière de l'Afrique	<p>La Vision a été élaborée après un processus consultatif entre la Commission optimale, transparente et équitable des ressources minières du continent en tant que socle de croissance et de développement socioéconomiques</p> <p><i>Cet objectif sera atteint par l'établissement de liens en aval</i> (manufacture, en amont (biens d'équipement miniers, industries de biens et services) et des liens connexes (électricité, logistique, eau communications) pour la valorisation des minéraux ; par des partenariats gagnant-gagnant entre l'État, le secteur privé et la société civile dans l'exploitation des richesses minières et le développement des capacités à mettre en place une base de connaissances solide pour impulser le processus d'exploitation des</p>

TERMINOLOGIES/ APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
Architecture africaine de paix et de sécurité	C'est un cadre continental pour la promotion de la paix, de la sécurité et de création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Politique africaine commune de défense et de sécurité (CADSP) Le Protocole a été
Force africaine en attente	Elle est l'un des piliers du Conseil de paix et de sécurité ; elle a été créée aux termes de l'Article 13 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et CEDEAO, de la SADC, de la CEEAC, de la région de l'Est et de la région de
Conférence de l'Union africaine	
Décisions de la Conférence	
Organes de décision de l'Union africaine	Ces organes sont, hiérarchiquement, la Conférence (Sommet des chefs d'État et de gouvernement), le Conseil exécutif (réunions des ministres permanents (Comité des ambassadeurs des États membres accrédités
La Vision africaine	Afrique intégrée, prospère et en paix avec elle, conduite par ses propres
Économie bleue de l'Afrique	Toutes les activités économiques menées dans les océans, les mers/les bleue: pêche, transport maritime, extraction des ressources minières des
Éducation de base	
commerce- intra africain (BIAT)	Le programme BIAT a été adopté par la Conférence de l'Union en Les domaines prioritaires sont des politiques qui couvrent les domaines suivants: commerce, facilitation du commerce, capacité de production ;
Fusion de fonds et fonds fusionnés :	Fusion de fonds et fonds fusionnés : Fusion est le terme utilisé pour développement du secteur privé (par exemple, attirer des investisseurs de peuvent inclure un ou plusieurs éléments d'une gamme d'instruments, y de l'investissement; la participation au capital et autres capital-risque,

TERMINOLOGIES/ APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
Industrie des arts créatifs	Activités économiques couvrant les domaines suivants: arts du spectacle/ théâtre, musique, cinéma, création littéraire, design graphique, photographie,
Indice de	
Mobilisation des ressources domestiques (DRM)	La Mobilisation des ressources domestiques (DRM) renvoie à l'épargne et aux investissements générés par les ménages, les entreprises nationales externes (par le biais d'IDE, l'aide, le commerce et l'allègement de la dette), exclusivement sur les secteurs tels que les OGM et les télécommunications au détriment du secteur de l'agriculture) et les bailleurs de fonds (par
Conseil exécutif	étrangères des États membres de l'Union-, est l'organe de décision le plus
impact rapide	immédiats devraient susciter l'engagement des citoyens africains envers été approuvés par les organes de décision de l'Union pour inclusion dans le'
Motivation basée sur la génération (GBI)	La (GBI) est une alternative au VGF car le VGF ne semble pas motiver terme au développeur et (ii) un accord d'enlèvement qui garantit la sécurité
	et la répartition des revenus ou des dépenses de consommation entre les individus ou les ménages dans un pays donné en regard les pourcentages cumulés du revenu total et les nombres cumulés la courbe de Lorenz et une ligne hypothétique d'égalité parfaite, exprimée
illicites (IFF)	Il s'agit de capitaux illégalement gagnés, transférés ou utilisés et qui ne sont pas enregistrés, contrairement à la fuite des capitaux qui est un phénomène important et qui consiste en un mélange de capitaux licites et

TERMINOLOGIES/ APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
Indice d'assurance	Est une approche relativement nouvelle et innovante à la prestation d'assurance qui paie des prestations sur la base d'un indice prédéterminé (par exemple le niveau des précipitations, l'activité sismique, le taux de mortalité du bétail) pour perte d'actifs et d'investissements, de fonds de roulement principalement, causée par les catastrophes climatiques et autres, sans nécessiter les services traditionnels des assesseurs de réclamations de réduction de la pauvreté pour les agriculteurs en plus d'être un véhicule
Atlas linguistique pour l'Afrique	Un Atlas qui montre la répartition spatiale des langues africaines sur le
La micro-assurance	Est un mécanisme pour protéger les pauvres contre les risques (par exemple, accident, maladie, décès dans la famille, et les catastrophes naturelles) en échange de paiements adaptés à leurs besoins, à leurs revenus et à leur
Décès néo-natals	
Aide publique au développement (ODA):	contre la pauvreté et sont concessionnels [taux d'intérêt ou périodes de
Partenariat Public-Privé (PPP)	Il s'agit de mobiliser l'argent, l'expertise et les capacités du secteur privé pour à long terme entre le gouvernement et le secteur privé (en général > 10 années);
Évaluation de pilier	Est une mission d'assurance pour évaluer les systèmes mis en place et les contrôles, règles et procédures appliquées par l'entité pour chaque pilier au de pilier de l'UE se penche sur le niveau des normes et l'adoption des meilleures pratiques dans le domaine de la comptabilité, du contrôle interne,
Fonds de développement de	de préfaisabilité, les études d'ingénierie, les études de faisabilité, plan
Fonds propres	Les fonds propres peuvent être utilisés dans la création d'entreprise et le développement de l'entreprise; pour développer de nouveaux produits et technologies, pour élargir le fonds de roulement; faire des acquisitions; renforcer le bilan de la société; et dans la transmission de l'entreprise et le contrôle sous la forme de la succession dans les entreprises familiales ou il y a trois catégories de fonds propres: capital-risque: investit dans de nouvelles entreprises; Buy-out ou capital LBO: rachat de grandes et petites entreprises par la direction interne (MBO: management buy-out) ou externe (MBI: management buy-in); Le capital mezzanine ou dette subordonnée: c'est un capital qui se classe en dessous de la dette bancaire et au-dessus

TERMINOLOGIES/ APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
PanWise	Réseau continental regroupant les groupes et organes de sages africains sous l'égide du Groupe des sages de l'Union africaine en vue de promouvoir
Comité des représentants permanents	Le Comité des ambassadeurs et autres plénipotentiaires des États membres
Titrisation de fonds	Opération dans laquelle généralement une entité emprunteuse (comme une fonds de la banque emprunteuse à travers un compte de recouvrement et intérêts aux investisseurs et envoie les recouvrements excédentaires à long terme sur les marchés internationaux de capitaux via la titrisation des
Communautés économiques régionales (CER)	Il s'agit des 8 communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA); la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD); la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC); la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (ECCAS); la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); la Communauté pour le développement de
Pôles d'industrialisation régionaux	Le concept n'est pas encore développé mais le cadre global pourrait être la collaboration institutionnelle entre les structures universitaires, de la recherche-développement, de la science et de la technologie pour services, l'innovation et la création d'entreprises, et l'entrepreneuriat en vue créer de la richesse et des 'emplois et de renforcer le secteur privé dans les
Pools énergétiques régionaux	Coordination de la production d'énergie par les États membres et partage// distribution au niveau des CER pour assurer la disponibilité et l'utilisation
Cadre de résultats pour l'Agenda 2063	prioritaire en ce qui concerne les interventions aux niveaux national, régional formulation de stratégies de mise en œuvre et le point de référence pour le suivi-évaluation des mesures de mise en œuvre, aux niveaux national,
Comités techniques spécialisés	Comités ministériels de l'Union africaine chargés de coordonner les politiques, plans, et programmes sectoriels et d'assurer la mise en œuvre

TERMINOLOGIES/ APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
Durée d'escale des navires	(i) le temps d'attente avant l'autorisation d'accoster (ii) le temps pour le déchargement/chargement de la cargaison (iii) le temps que prend le navire
Politiques de protection sociale	Le Cadre de l'Union africaine pour une politique sociale encourage les États membres à adopter et à mettre en œuvre des politiques de protection sociale minimale couvrant les soins de santé essentiels, l'assurance sociale, la protection sociale, la garantie de l'emploi, les régimes de transferts monétaires à caractère non contributif en faveur des enfants, des travailleurs du secteur informel, des chômeurs, des personnes âgées et des personnes
assurance éthique	
Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Le Mécanisme a été créé en 2002 et a été mis en œuvre en 2003 dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement l'adoption de politiques, de normes, et de pratiques qui assurent la stabilité politique, une forte croissance économique, un développement durable et l'intégration économique régionale et continentale accélérée grâce au partage des expériences et au renforcement des bonnes pratiques, y
Productivité totale des facteurs	Elle représente la part de la production d'une économie: d'un secteur de l'économie qui ne peut être expliqué par le nombre des facteurs de transforme ses facteurs de production (travail et capital, par exemple) en
Indice de transformation	Cet indice illustre les changements intervenus dans la structure d'une de la compétitivité des exportations (iii) de l'accroissement de la productivité (iv) de l'amélioration des technologies et (v) du bien-être économique et
Un capital-risque (VC)	est, à proprement parler, un sous-ensemble du capital propre et renvoie à des placements en actions faits pour le lancement, le début du développement, nouvelle et potentiellement prometteuse (rendements élevés escomptés) accent particulier sur les entreprises entrepreneuriales plutôt que sur les

TERMINOLOGIES/ APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
Financement compensatoire pour la viabilité (VGF)	<p>exemple, une route rurale reliant plusieurs villages à la ville voisine produirait d'énormes avantages économiques par l'accès de ces villages à l'économie de marché, mais en raison de faibles revenus, il peut ne pas être possible</p> <p>cas, le gouvernement peut intervenir et assumer une partie du coût, ce qui</p>
Productivité de l'eau	En d'autres termes, c'est l'argent provenant de l'utilisation d'un mètre cube

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	17
1. INTRODUCTION	31
Historique	31
	32
Les fondements du Plan	32
Processus de préparation du Plan	32
Structure du Document	33
2. OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LES DIX PREMIÈRES ANNÉES	35
Contexte	35
	36
	36
Priorités de développement à court terme des pays et des CER	
Cadres continentaux	39
Cadre de résultats de l'Agenda 2063	39
	39
L'Afrique en 2023	43
3. CADRE DU PLAN POUR LA PREMIÈRE DÉCENNIE	47
Contexte	
Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable	
Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine	
d'État de droit	
Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité	82
Aspiration 5 : Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs	86
Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le bien-être de ses enfants	90
monde	95

4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	101
Introduction	101
	101
	102
Subsidiarité	102
Responsabilité et transparence	102
Participation/Inclusion et intégration	103
Diversité	103
Tirer avantage des institutions et des systèmes existants	103
Harmonisation des politiques, des systèmes et des méthodes	104
Principales questions liées à la mise en œuvre	104
Leadership, rapports structurels et responsabilités	104
Renforcement des capacités pour l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal	
Rôle des communications dans l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal	109
Directives concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063	110
Plan général de mise en œuvre: Premier Plan de mise en œuvre- Echéances	110
5. SUIVI ET ÉVALUATION.....	111
Bien-fondé du Cadre de Suivi et d'Évaluation de l'Agenda 2063	111
Structure du Cadre de résultats	111
But	111
Niveaux du Cadre de résultats	112
Lignes directrices pour le Suivi et l'Évaluation	113
Partage du savoir et d'expériences	113
6. FINANCEMENT DU PLAN DÉCENNAL.....	115
	115
Mesures de facilitation de l'accès au Financement	
Mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (RMS) pour le	
	118
7. PARTNERSHIPS.....	119
Annexe 1 : Suivi et évaluation du Premier Plan décennal de mise en œuvre	121
Annexe 2 : Calendrier de mise en œuvre du premier Plan décennal	
Annexe 4 : Programmes et initiatives à impact rapide	
Annexe 5 : Facteurs essentiels de succès, risques potentiels et stratégies d'atténuation	149
	155

processus de décolonisation, le continent décide de se consacrer une nouvelle fois à la réalisation de la Vision panafricaine ***d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène international***

économique et social, l'intégration, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité, entre autres,

Pour faire de la déclaration solennelle une réalité et dans le contexte de la vision de l'UA, le Sommet du

(NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de préparer un programme continental de 50 ans en se basant sur un processus
l'Agenda 2063

Les sept aspirations

- **Aspiration 1**
- **Aspiration 2:** un continent intégré; politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et
- **Aspiration 3:** Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de
- **Aspiration 4**
- **Aspiration 5:** Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de va-
- **Aspiration 6:** Une Afrique dont le développement est dirigé par ses citoyens, tributaire du poten-
- **Aspiration 7**

pour la transformation socio-économique et l'intégration à long terme de l'Afrique, le Sommet a instruit plan, le premier d'une série de cinq plans décennaux qui se succéderont pendant les 50 prochaines de développement à moyen terme des États membres de l'Union, des Communautés économiques

CHAMP D'APPLICATION DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

Le document de plan comprend sept chapitres:

situe le plan dans le contexte de l'Agenda 2063 et en souligne les fondations que sont la Vision de l'UA, la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire de l'UA et les

sept aspirations de l’Afrique, dans le but de fournir un cadre commun de résultats pour la transformation socio-économique de l’Afrique au cours des dix premières années des

continental), les stratégies indicatives et les actions / repères clés du processus conduisant

Programme de mise en œuvre: il présente les principes (par exemple, la diversité, la

qui guideront toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre, les principales parties prenantes aux niveaux national et infra national,

calendriers, les directives pour l’exécution des principales activités de mise en œuvre et les

Suivi et évaluation: ce chapitre décrit la raison d’être d’un S & E, la structure du cadre de résultats, les directives pour le S & E et le partage des connaissances et de l’expérience

premières années ainsi que les mesures de facilitation qui assureront la disponibilité des fonds; il présente également les modalités de mise en œuvre qui assureront la disponibilité

Partenariats: ce chapitre décrit les recommandations concernant les partenariats en gardant à l’esprit la nécessité d’une position commune de l’UA sur les partenariats, les mesures visant à maximiser les avantages que l’Afrique tire des partenariats et l’approfondissement des avantages qui contribuent à sa transformation

Il y a six annexes en plus des sept chapitres:

Principes directeurs sur le suivi et l’évaluation de la mise en œuvre

Le premier plan décennal: calendrier d’exécution

(ODD)

Facteurs critiques de succès, risques potentiels et stratégies d’atténuation

attendus et les stratégies indicatives pour les parties prenantes; mettre en évidence les programmes/ des citoyens d'Afrique pour l'agenda de l'Afrique; attribuer les responsabilités et les obligations additionnelles à toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan

OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LE PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

L'Agenda 2063 est un document stratégique qui s'étend sur cinquante ans, c'est pourquoi

consultations tenues dans le cadre de la préparation du document-cadre de 50 ans et avec l'appui

Programmes / Projets phare de l'Agenda 2063

- Réseau ferroviaire intégré de train à grande vitesse : Connexion de toutes les capitales et tous les centres commerciaux africains par un train à grande vitesse africain pour faciliter le mouvement des marchandises, des services facteurs et des personnes, réduire les coûts
- en Afrique par la possibilité d'atteindre un grand nombre d'étudiants et de professionnels dans plusieurs sites simultanément et le développement des ressources pertinentes et de
- Formulation d'une stratégie des matières premières, pour permettre aux pays africains
- Mise en place d'un forum africain annuel, permettant de réunir, une fois par an, les dirigeants politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile pour discuter des développements et des contraintes ainsi que des mesures à prendre pour réaliser les
- du commerce en tant que moteur de la croissance et du développement durable, par le doublement du volume du commerce intra-africain en 2022, le renforcement de la voix commune et de l'espace politique commun de l'Afrique dans les négociations commerciales africaine d'investissement et Bourse panafricaine (2016); Fonds monétaire africain (2018) et

- Le passeport africain et la libre circulation des personnes: transformation des lois africaines, qui demeurent généralement restrictives quant à la circulation des personnes, malgré les engagements politiques d'assouplir les frontières en vue de promouvoir la délivrance des visas par les États membres de manière à améliorer la libre circulation de tous les citoyens
 - d'Inga va générer 43 200 MW d'électricité (PIDA) pour permettre aux pools énergétiques régionaux actuels et leur service combiné de transformer l'Afrique en faisant en sorte qu'elle passe des sources traditionnelles aux sources modernes d'énergie et d'assurer l'accès de
 - en place de politiques et de stratégies qui mèneront à des e-applications et des e-services de transformation en Afrique, en particulier la large bande intra-africaine de l'infrastructure terrestre, et la cyber sécurité, pour faire de la révolution de l'information la base de la prestation de services dans les secteurs industriels de la bio et des nanotechnologies et
 - les progrès par le biais de la création et de l'opérationnalisation d'un indice de la sécurité
 - Stratégie spatiale africaine : elle vise à renforcer l'utilisation par l'Afrique de l'espace pour de l'Afrique dans tous les domaines: agriculture, gestion des catastrophes, télédétection, l'Afrique aux produits des technologies de l'espace n'est plus une question de luxe et il y a dans les technologies satellitaires mettent ces technologies et produits à la portée des la nécessité de politiques et de stratégies appropriées pour développer le marché régional
 - Mise en place d'un marché unique du transport aérien en Afrique: ce programme phare vise à réaliser le marché unique du transport aérien en Afrique pour faciliter le transport aérien
 - continentales: pour accélérer l'intégration et le développement socio-économique du continent, ces institutions étant importantes pour la mobilisation des ressources et la
- Priorités nationales et régionales à court terme pour le développement : Les programmes
- Les domaines d'intervention de leurs priorités de développement ont été inclus dans le
- prioritaires qui ont émergé sont les suivants:
- croissance économique durable et inclusive
 - développement du capital humain

protection sociale

bonne gouvernance, institutions fortes

développement des infrastructures

science, technologie, innovation

industrialisation axée sur la fabrication

paix et sécurité

culture, arts et sports

Cadres continentaux: la CUA a élaboré des cadres continentaux à l’instar des Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine (PDDAA), Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), Vision minière africaine (AMV), Stratégie africaine pour la science la technologie et l’innovation (STISA), Stimuler le commerce intra africain (BIAT), Développement industriel accéléré de l’Afrique (AIDA), entre autres, pour aider les États

de 50 ans qui doivent être réalisés d’ici 2023 doivent être inclus dans le Plan décennal de

Les objectifs et les domaines prioritaires pour les dix premières années de l’Agenda 2063

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
1) Une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	1) Un niveau de vie élevé, une vie de qualité et le bien-être pour tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none">• Les revenus, l’emploi et le travail décent• La pauvreté, l’inégalité et la faim• La sécurité et la protection sociales y compris pour les personnes handicapées• Logements modernes et vivable et services de base de qualité
	2) Des citoyens bien éduqués et révolution des compétences soutenue par la science, la technologie et l’innovation	<ul style="list-style-type: none">• Éducation et révolution tirée par les compétences en matière d’IST
	3) Citoyens en bonne santé et bien nourris	<ul style="list-style-type: none">• Santé et nutrition
	4) Economies transformées	<ul style="list-style-type: none">• Croissance économique durable et inclusive• Fabrication / industrialisation et• résilience• Hôtellerie / Tourisme

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
	5) Agriculture moderne pour et la production	<ul style="list-style-type: none"> Productivité agricole et production
	6) Economie Bleu /océan pour une croissance économique accélérée	<ul style="list-style-type: none"> Ressources marines et énergie Opérations portuaires et transport maritime
	Economies et communautés résilientes aux changements climatiques et écologiquement durables	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité Modes de consommation et de production durables Sécurité de l'eau Résilience climatique, préparation et prévention des catastrophes naturelles
2) Un continent intégré politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine	8) Afrique unie (fédérale ou confédérée)	<ul style="list-style-type: none"> Cadre et institutions pour une Afrique unie
	9) Institutions continentales sont établies et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none">
	10) Des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> Connectivité des communications et de l'infrastructure
3) Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la primauté du droit	11) Les valeurs démocratiques, les pratiques, les principes universels des droits de primauté du droit sont ancrés	<ul style="list-style-type: none"> Démocratie et Bonne Gouvernance primauté du droit
	12) Institutions fortes et leadership transformatif en place	<ul style="list-style-type: none"> Institutions et leadership Le développement participatif et la gouvernance locale
4) Une Afrique de paix et de sécurité	13) Paix, sécurité et stabilité sont préservés	<ul style="list-style-type: none"> Entretien et préservation de la paix et de la sécurité
	14) Une Afrique stable et	<ul style="list-style-type: none"> Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	15) Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Piliers APSA entièrement opérationnels et fonctionnels
5) L'Afrique avec une identité culturelle forte, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique communes	16) La Renaissance culturelle africaine est prééminente	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs et idéaux du panafricanisme Valeurs culturelles et Renaissance africaine Patrimoine culturel, arts et industries créatives

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
6) Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, compte sur le par les peuples africains, en particulier ses femmes et soucieuse du devenir des enfants	La pleine égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des femmes et des La violence et la discrimination
	18) Jeunes et enfants engagés et responsabilisés	<ul style="list-style-type: none"> enfants
L'Afrique forte, unie et résiliente et acteur et partenaire monde	19) Afrique comme partenaire qui compte mondiales et la	<ul style="list-style-type: none"> La place de l'Afrique dans les Partenariat
	20) L'Afrique prend l'entière responsabilité du développement	<ul style="list-style-type: none"> marché des capitaux africain public Aide au développement

RÉSULTATS CLÉS TRANSFORMATIONNELS D'ICI 2023

les domaines prioritaires connexes; les domaines prioritaires et leurs cibles connexes aux niveaux cadre de résultats pour le premier plan décennal de mise en œuvre et lorsqu'il sera réalisé d'ici 2023

Amélioration du niveau de vie

- le revenu réel par habitant serait d'un tiers supérieur à celui de 2013 ;
- de l'incidence de 2023 ;
- les possibilités d'emploi seront disponibles au moins pour une personne sur quatre cherchant un emploi ;
- au moins un enfant sur trois aura accès à l'éducation du niveau de la maternelle, tous les enfants en âge d'être dans un établissement du secondaire seront à l'école et sept sur dix enfants diplômés du secondaire et sans accès à l'enseignement supérieur seront inscrits dans des programmes d'EFTP ;
- la malnutrition, le taux de mortalité maternelle, infantile et néo-natale en 2013 seraient réduits de moitié; l'accès aux anti-rétroviraux sera automatique et la proportion de décès attribuables au VIH / sida et au paludisme aura été réduite de moitié ;
- neuf personnes sur dix auront accès à l'eau potable et à l'assainissement; l'approvisionnement en électricité et la connectivité Internet seront en hausse de 50% et les villes recycleront au

Économies transformées, inclusives et durables

- nationales ;
- base et le doublement du facteur de la productivité agricole seront atteints d'ici 2023 ;
-
- les entreprises d'arts créatifs contribueront deux fois plus en termes réels de leur contribution de 2013 au PIB ;
- la pénétration des TIC et leur contribution au PIB réel en termes absolus seront le double du niveau de 2013 ;
-
- de produits de base seront en place d'ici 2023 ;
-
- marines auront été conservées et 30% d'agriculteurs, de pêcheurs et d'éleveurs seront en

L'Afrique intégrée

- la libre circulation des biens, des services et des capitaux aura cours, et les personnes voyageant dans tout État membre pourraient obtenir le visa au point d'entrée ;
- le volume du commerce intra-africain en particulier dans les produits agricoles à valeur
- l'Union douanière africaine, le marché commun africain et l'Union monétaire d'Afrique seront opérationnels d'ici 2023 ;
- le Réseau africain de train à grande vitesse aura passé la phase de démarrage et prendra ses premiers passagers entre deux villes connectées ;
- l'espace aérien africain sera ouvert à toutes les compagnies aériennes africaines ;
- les pools énergétiques régionaux boostés par une augmentation d'au moins 50% de la production énergétique et par le barrage d'Inga seront opérationnels et contribueront à
- agence d'accréditation de l'éducation en Afrique et un système éducatif commun sont en

Autonomisation des femmes, de la jeunesse et de l'enfance

- tous les obstacles qui empêchent les femmes d'être propriétaires ou de hériter de biens ou d'entreprise, de signer un contrat, de posséder ou de gérer un compte bancaire seront supprimés d'ici 2023 ;
- au moins une femme sur cinq auront accès et le contrôle d'actifs productifs ;
- la parité des sexes dans le contrôle, la représentation, la promotion sera la norme dans tous les organes de l'UA et dans les CER ;
- toutes les formes de violence contre les femmes auront été réduites d'un tiers en 2023 ;

- toutes les normes sociales et les pratiques coutumières néfastes auront disparu d'ici 2023 ;
-
- réduit d'au moins un quart ;
- l'exploitation du travail des enfants, le mariage précoce, la traite et le phénomène des enfants

Une Afrique bien gouvernée, pacifique et ancrée dans sa culture dans un contexte mondial

- les valeurs démocratiques et culturelles, telles que consacrées dans la Architecture africaine de gouvernance auront été ancrées d'ici 2023 ;
- au moins sept personnes sur dix dans chaque État membre de l'Union percevra que les
 - indépendant et composante clé du processus de gouvernance nationale ;
- le mécanisme d'évaluation par les pairs aura évalué tous les États membres et son impact positif sur les indicateurs de gouvernance se sera fait sentir ;
- toutes les armes auront été réduites au silence d'ici 2023 ;
- tous les États membres de l'Union auront mis en place des mécanismes locaux et nationaux
- tous les États membres de l'Union auront mis en place un programme de double nationalité pour la diaspora ;
- l'Encyclopédie Africaine sera lancée par la Conférence de l'Union de 2023 ;
- une École polytechnique sur cinq sera en train de proposer des programmes dans les arts et la gestion des micro-entreprises culturelles créatives pour soutenir la croissance des entreprises des arts créatifs ;
- le contenu local dans tous les médias écrits et électroniques aura augmenté de 60% ;
- au moins 30% de tous les patrimoines culturels auront été récupérés d'ici à 2023 ;
- une Agence spatiale africaine aura été établie d'ici à 2023 ;
-
- 2023 ;
- la Banque africaine d'investissement, le mécanisme de garantie africaine, l'institut africain de transfert de fonds et au moins 2 Bourses régionales auront été établis et seront fonctionnels ;
-
- développement et la proportion de l'aide dans le budget national ne dépassera pas les 25%

MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN

ces parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du premier

tous les intervenants pour leur permettre d'exécuter les programmes et d'amener les citoyens à

Principales responsabilités des intervenants clés dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation:

Les États membres doivent:

- adopter / intégrer l'Agenda 2063 et les plans décennaux de mise en œuvre connexes comme base pour l'élaboration de leurs visions et plans nationaux ;
- les systèmes et processus, les règles et règlements, les formes et les formats de mise en œuvre dans le cadre de l'exécution de l'Agenda 2063 ;
- la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation ;
- veiller à ce que l'assemblée législative adopte l'Agenda 2063 comme plan directeur pour le développement social, économique et politique de l'Afrique dans les 50 prochaines années ;
- encourager tous les partis politiques / candidats privés à se servir de l'Agenda 2063 comme

Les Communautés économiques régionales doivent:

- adopter l'Agenda 2063 et les plans décennaux de mise en œuvre connexes comme base pour le développement de leurs visions et programmes régionaux ;
- servir de points focaux pour la facilitation de l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation par les États membres de l'Union de tous les cadres continentaux liés à l'Agenda 2063 ;
- organiser des forums annuels pour permettre aux États membres d'examiner les performances de la mise en œuvre régionale (suivi et évaluation) de l'Agenda 2063 ;
- présenter un rapport annuel à la Conférence de l'UA sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation régionaux du premier plan décennal ;
- faciliter / coordonner / soutenir les initiatives de mobilisation des ressources et de développement de la capacité des États Membres en vue de la mise en œuvre du Plan

Les organes de l'Union africaine :

- la Commission de l'Union africaine sera l'organe chargé du suivi de la formulation et de programme de 50 ans, les plans décennaux, les directives sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
- la CUA doit organiser une ou plusieurs consultation(s) annuelle(s) entre les organes de l'UA et les CER sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- la CUA / NEPAD veilleront à la formulation de politiques et de cadres pour l'évaluation des capacités des CER et des capacités nationales chargées de l'exécution de l'Agenda 2063 tout au début et à mi-parcours de chaque plan décennal ;
- la CUA fournira un cadre / stratégie / plateforme continentale permettant aux États membres de l'Union de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du Plan décennal ;

- le Parlement panafricain (PAP) tiendra des consultations annuelles avec les parlements africains sur les progrès vers la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- la Commission économique sociale et culturelle (ECOSOCC) tiendra des consultations biennuelles avec les groupes focaux nationaux de l'Agenda 2063 ;
- l'Agence de coordination du NEPAD/ CUA assurera le suivi de la mise en œuvre des

Il a été attribué aux organismes continentaux comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) des rôles appropriés à

Développement des capacités pour la mise en œuvre du premier plan décennal

C'est dans ce contexte qu'une évaluation des capacités et un plan de développement sont en préparation ; ils couvriront certaines des organes de l'UA et les CER dans un premier temps et

Il est prévu que la mise en œuvre des résultats des études sur l'évaluation et le développement des

gestion du développement; fournir un leadership visionnaire et transformateur et l'environnement

Le rôle des communications

La stratégie de communication de l'Agenda 2063 sera à l'origine d'une sensibilisation durable du public, de la participation, du soutien et de l'appropriation par la population africaine de l'Agenda

États membres de l'UA, le personnel, les organes et organismes; les CER, les citoyens africains, tant au sein du continent que dans la diaspora et les institutions de la diaspora, y compris le

FINANCEMENT DU PLAN DÉCENNAL

Besoins en financement pour les dix premières années:

besoins, des processus d'opérationnalisation permettant de faire correspondre la demande et

Sources de financement pour les dix premières années

plan décennal conformément à l'annexe 5 varient et comprennent, entre autres, les hausses budgétaires du gouvernement, les contributions des populations pour des causes sociales, les

compris les marchés de capitaux domestiques, les prêts concessionnels, les prêts commerciaux basés sur le cours boursier, les actions et autres instruments du marché, l'IDE, les investissements

l'épargne institutionnelle africaine - fonds de pension, réserves de devises des banques centrales, fonds souverains et développement du marché des capitaux; (iv) le renforcement de la mobilisation

(iv) l'exploitation des envois de fonds et de l'épargne de la diaspora; (v) l'amélioration de l'accès

Canaliser les ressources vers les programmes et projets de l'Agenda 2063: Il convient de

canalisation de ressources seront considérés comme faisant partie du premier plan décennal de mise en œuvre :

-

obligatoires qui devront être élargis, approfondis et régionalisés ;

-

Fonds Afrique 50, le Fonds de garantie du crédit (ACGF), la Banque africaine d'investissement (BAI), Fonds africain pour le développement de l'infrastructure (FADI), les dépôts de la diaspora, la titrisation des envois de fonds de la Diaspora, les fonds privés appartenant aux Africains, le Réseau africain des investisseurs providentiels (AAIN), les bourses régionales,

les PPP destinés à des investisseurs africains et les outils de DRM des gouvernements locaux tels que les dépôts pour les services d'infrastructure, par exemple ;

-

en considération sont, entre autres, les véhicules existants tels que les budgets de l'UA, des CER et des États membres et de nouveaux véhicules à créer comme le Fonds de l'intégration africaine (FIA), le Fonds pour les femmes africaines, le Fonds pour l'autonomisation

Mesures de facilitation de l'accès au financement: Au cours de la période du premier plan décennal, les mesures de facilitation suivantes seront mises en place aux niveaux national, régional et continental, en fonction de leur pertinence dans le contexte de la stratégie de mobilisation des

-
-
- Mettre en place l'infrastructure de l'information (système de notation du pays, les normes de
-
- lié à l'investissement en titres africains et renforcer le risque des prêts aux PME africaines

Modalités d'exécution de la stratégie de mobilisation des ressources (SMR) pour les dix premières années: L'articulation des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la

2063 est que:

- sous la direction du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 et de la CUA, la Banque africaine l'évaluation de la SMR de l'Agenda 2063 ;
- continental, en plus de l'UA et de la BAD, sont : la CEA au niveau continental; et les CER, telles que les associations africaines d'IFD, l'Association africaine pour le capital risque

TIRER PARTI DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

L'Union africaine a conclu un certain nombre de partenariats stratégiques pour soutenir son processus de développement: Afrique-UE, Afrique-États-Unis, Afrique-Japon, Chine-Afrique, Afrique-Inde, Afrique-Ligue des États arabes, Afrique-Amérique du Sud, Afrique -Turquie, et

l'UA doit considérer d'entreprendre les trois actions suivantes
partenariats stratégiques:

- préparer un cadre global de politique de l'UA et articuler une stratégie de partenariat pour tous les partenaires à fort potentiel autour d'un nombre limité d'interventions avec des avantages
- maximiser la capacité de l'Afrique à exploiter le plein potentiel de ses partenariats en apportant à la fonction de gestion de partenariat de la CUA un appui stratégique, de gouvernance, œuvre des divers programmes continentaux de l'Afrique (PIDA, PDDAA / ID3A, AIDA / APCII / RADS / AMV, BIAT), pour faciliter une coopération axée sur les résultats avec ses partenaires stratégiques; et en améliorant la participation de et la coordination entre les divers intervenants du processus de partenariat: CUA, APN, BAD, CER, États membres, PSO, OSC et autres organes de l'UA; et
- approfondir les avantages transformationnels des partenariats en les alignant aux priorités technologie basés sur les ressources naturelles et sur la STI, développement du commerce intra africain et des exportations, développement du secteur privé et des TPPME, développement

HISTORIQUE

En mai 2013, l'Afrique a célébré le Cinquantième anniversaire de la Fondation de l'Organisation de laquelle ils ont renouvelé leur engagement à assurer la transformation politique et socioéconomique prospectif pour les 50 prochaines années, qui est l'Agenda 2063, sur la base de la vision de l'Union ***d'Une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale***

chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, après 18 mois de larges consultations avec toutes les composantes de la société africaine¹

L'Agenda 2063 est ancré dans la vision de l'Union africaine et s'appuie sur les sept aspirations issues des consultations, à savoir:

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable ;

Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine ;

Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité ;

Aspiration 5: Une Afrique d'identité culturelle forte, avec des valeurs, une éthique et un patrimoine communs ;

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans ses enfants ;

La 5^e session de la Conférence de l'Union a demandé à l'Agenda 2063 et de le soumettre pour examen et adoption par les organes de décision de

tout en maintenant la dynamique panafricaine vers l'autodétermination, la liberté, le progrès et la cinq plans décennaux de mise en œuvre qui seront élaborés pour réaliser la Vision de « L'Afrique

¹

OBJECTIF DU PLAN

- mesures requises pour la mise en œuvre des dix premières années du voyage vers 2063 ;
- exécuter les programmes et initiatives à impact rapide adoptés dans les décisions de Malabo économique et sociale de l'Afrique ;
- fournir des informations à tous les principaux acteurs aux niveaux national, régional et mondiales sur les résultats attendus du premier plan décennal de mise en œuvre ainsi que
- assigner des responsabilités à toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre, le suivi
-

LES FONDEMENTS DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

Les fondements du premier plan décennal qui est un sous-ensemble de l'Agenda 2063 pour les 50 prochaines années, tel que contenu dans le document-cadre, sont :

- l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- la Vision de l'Union africaine ;
- les huit domaines prioritaires de la Déclaration solennelle ;
- les aspirations des Africains pour 2063 exprimées à travers un processus de consultations ;
- les cadres régionaux et continentaux
- les visions et plans nationaux

La Position africaine commune sur l'agenda post-2015 et les OMD a été prise en compte (voir

PROCESSUS DE PRÉPARATION DU PLAN

Le Document-cadre de l'Agenda 2063 dont est tiré le Premier Plan décennal de mise en œuvre a été préparé : (i) après un processus de consultation de toutes les composantes de la société en Afrique (ii) l'examen des plans nationaux/régionaux et des cadres continentaux (iii) l'examen des expériences en matière de développement en Afrique et (iv) l'examen des tendances/voies/scénarios de développement

Dans ce contexte, la préparation du Premier Plan décennal de mise en œuvre a suivi les processus suivants:

Les huit priorités de la Déclaration solennelle sur le Cinquantième Anniversaire :

- Identité africaine et Renaissance africaine
- Poursuite de la lutte contre le colonialisme et pour le droit à l'auto-détermination
- Agenda de l'intégration+
- +Agenda pour le développement social et économique+
-
-
- Détermination du destin de l'Afrique
- Place de l'Afrique dans le monde

- la sélection des domaines prioritaires et des cibles pour les dix premières années de l'Agenda 2063 sur la base de : (i) les orientations données dans les décisions de la Conférence de l'Union (ii) les domaines prioritaires des États membres et des CER (iii) les cadres continentaux
- les consultations des départements de la Commission de l'UA sur les domaines prioritaires,
-
- États membres ;
-
- économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la 48e Conférence des ministres des 30 et 31 mars 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie) ;
-
- lors d'une réunion consultative tenue du 20 au 22 avril 2015 à Nairobi (Kenya) ;
- examen et de validation avec les CER, en particulier concernant les arrangements de mise en œuvre ;
- la présentation/validation par la Retraite du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 à Sandton
-

STRUCTURE DU DOCUMENT

Le premier Plan décennal de mise en œuvre est présenté en sept chapitres et six annexes, comme suit :

-
-
- chapitre 3 : le Cadre du plan décennal, la matrice des résultats : les sept aspirations africaines et les domaines prioritaires, les cibles et les mesures stratégiques envisagés au titre de chaque aspiration ;
- chapitre 4 : les principales questions de mise en œuvre parmi lesquelles, les principes directeurs, les rôles et les responsabilités, les capacités et la communication;
- chapitre 5 : le cadre de suivi et d'évaluation ;
-
-

Les six annexes contiennent des directives détaillées, la description des rôles et responsabilités pour la mise en œuvre, les calendriers de mise en œuvre et d'autres informations importantes, comme suit :

- Annexe 1: les directives pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation
- Annexe 2: les calendriers de mise en œuvre ;
- durable ;
- Annexe 4: Les programmes et initiatives à impact rapide de l'Agenda 2063 ;
- Annexe 5: Les principaux facteurs de succès, les risques potentiels et les stratégies d'atténuation ;
-

CONTEXTE

doubleront en 22 ans²

En outre, la stabilité politique, la paix, la sécurité et les réformes en matière de gouvernance ont

Les perspectives actuelles de la croissance mondiale soulignent que les *économies africaines* vont être confrontées à des difficultés, en particulier, à la baisse des prix des produits de base,

Il est fait une analyse détaillée de la situation dans le Chapitre 3 du Document-cadre de l'Agenda 2063, *Cinquante ans d'Afrique : Passé et Présent*

Il est résumé ci-dessous les principaux domaines prioritaires dans lesquels les gouvernements, les communautés économiques régionales, les organes de l'Union africaine et d'autres parties prenantes doivent agir si on veut réaliser la Vision de « l'Afrique que nous voulons en 2063 »

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable: éliminer la pauvreté, et les inégalités de revenus et d'opportunités ; création d'emplois,

assurer la sécurité et la protection sociales; développer le capital humain et social (grâce à la révolution de l'éducation et des compétences avec un accent particulier sur la science et la

la productivité, et la compétitivité ; transformation profonde de l'agriculture en 'Afrique pour

net des produits alimentaires ; exploiter le vaste potentiel de l'économie bleue/océanique de

forêts, des terres et des ressources en eau du continent ainsi que des mesures d'adaptation au

Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni, porté par les idéaux du panafricanisme et la Vision de la renaissance: africaine: accélérer les progrès vers l'unité et l'intégration du continent pour une croissance soutenue, le commerce, l'échange des biens, les services, la libre circulation des personnes et des capitaux par : (i) la construction d'une Afrique unie ; (ii) la mise en place rapide de la ZLEC ; (iii) l'amélioration de la connectivité par de nouvelles initiatives audacieuses pour relier les pays africains par voie ferroviaire, terrestre, maritime et aérienne ; et

² Africa Progress Panel, 2014

Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit. Consolider les acquis démocratiques et améliorer la qualité de la gouvernance, renforcer le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, bâtir des institutions fortes pour un État de développement ; et faciliter l'émergence d'un leadership visionnaire ayant

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité: renforcer la gouvernance, la responsabilité et la transparence en tant que fondements d'une Afrique en paix; renforcer les mécanismes pour la paix et la réconciliation à tous les niveaux et éliminer les nouvelles menaces à la paix et la sécurité

Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs:

la transformation de l'Afrique et restaurer et préserver le patrimoine culturel de l'Afrique, qui

Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants: renforcer le rôle des femmes en assurant l'égalité et la parité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie (politique, économique et social) ; éliminer toutes les

assurer la sécurité et la sûreté aux enfants du continent et assurer le développement de la petite

Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde: améliorer la place de l'Afrique dans le système mondial de gouvernance (Conseil

améliorer les partenariats de l'Afrique et leur donner un recadrage stratégique pour répondre aux priorités de l'Afrique en matière de croissance et de transformation; et doter le continent de

Les priorités qui sont dégagées dans cette analyse sont également conformes aux priorités

SÉLECTION DES OBJECTIFS ET DES DOMAINES PRIORITAIRES

Ce premier plan de dix ans est axé sur les questions pertinentes à la période tout en se conformant domaines et cibles prioritaires de ce premier plan décennal, qui devraient être considérés comme

premier plan décennal, des priorités de développement à court/moyen terme des États membres et des CER, des cadres continentaux actuels au cours des 10 prochaines années et des cibles dans le document cadre de l'Agenda de 2063 qui arrivent à échéance au cours des dix prochaines

Projets et initiatives à impact rapide

Il s'agit d'une approche novatrice visant à propulser la croissance et la transformation en accélérant

dans l'Agenda 2063, notamment, le réseau intégré de trains à grande vitesse, l'accélération du processus de création d'une zone de libre-échange continentale, le Passeport africain et la libre circulation des personnes, la capitalisation des opportunités dans le secteur de l'aviation dans le

la création d'une plateforme consultative annuelle pour le dialogue politique d'un grand nombre de parties prenantes, et d'autres initiatives d'intégration qui sont conformes à l'esprit de l'Agenda

Priorités de développement à court terme des pays et des CER

Le processus préparatoire de l'Agenda 2063 a mené à de vastes consultations avec les citoyens africains, notamment la diaspora, les organisations de la société civile africaine et les Communautés

initiatives de développement des États membres et des CER fassent partie des fondements du

seulement d'incitation à l'engagement national et régional, mais elles veilleront également à ce que les processus et les résultats de l'Agenda 2063 soient la propriété des peuples - qui ont

Compte tenu de ce qui précède, un examen des plans des États membres et des CER a été

l'Agenda 2063 sont les suivants:

- croissance économique inclusive et durable ;
- développement du capital humain ;
-
-
- création d'emplois ;
- protection sociale ;
-
- bonne gouvernance, y compris des institutions capables ;
- développement des infrastructures ;
- science, Technologie et Innovation ;
- paix et Sécurité ; et
-

Encadré 2.1 : Projets/initiatives à impact rapide

- Réseau intégré de trains à grande vitesse: connecter toutes les capitales et tous les centres commerciaux africains grâce à un système africain de trains à grande vitesse pour faciliter le mouvement des biens, des services et des personnes, réduire les coûts de transport, alléger
-
- continue en Afrique en atteignant un grand nombre d'étudiants et de professionnels simultanément sur plusieurs sites et en développant des ressources pertinentes et de haute potentiels un accès garanti à l'Université, partout dans le monde et à tout moment (24 heures
-
-
- d'investissement, l'Institut africain des envois de fonds, le Fonds africain de garantie de crédit,
-
- Création d'une plateforme consultative africaine annuelle : Ce forum réunira, une fois par an, les dirigeants politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile pour discuter des évolutions et des contraintes, ainsi que des mesures à prendre pour
-
- tant que moteur de la croissance et du développement durable en doublant les échanges commerciaux intra africains d'ici 2022, renforcer la voix commune de l'Afrique et l'espace
- Le Passeport africain et la libre circulation des personnes: transformer les lois africaines qui sont généralement restrictives en ce qui concerne la circulation des personnes en dépit de l'engagement politique pris pour éliminer les frontières en vue de promouvoir la délivrance de visas par les États membres et d'améliorer la libre circulation de tous les citoyens africains
-
- régionaux actuels et leur interconnexion en vue de transformer les sources traditionnelles de l'Afrique en sources modernes d'énergie et faire en sorte que tous les Africains aient accès à
- Réseau panafricain en ligne: ce réseau regroupe un grand nombre de parties prenantes et prévoit la mise en place de politiques et stratégies qui mèneront à des applications et des services électroniques transformateurs en Afrique; plus spécialement l'infrastructure terrestre de la bande large intra africaine et la cyber sécurité, faisant de la révolution informatique

-
- Stratégie spatiale de l'Afrique : Cette stratégie permettra à l'Afrique d'utiliser davantage de l'Afrique dans tous les domaines: agriculture, gestion des catastrophes, télédétection, les technologies de l'espace aérien souligne la nécessité de mettre en place des politiques et

Cadres continentaux

dans le processus de développement / politique évolutionniste des États membres, des régions agricole, de l'intégration économique, de l'industrialisation, y compris l'exploitation minière, les infrastructures, la santé et l'éducation, la science et la technologie, la bonne gouvernance / la

Cadre de résultats de l'Agenda 2063

cadre:

- malnutrition, faire taire les armes, entre autres, et
-

OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DE LA PREMIÈRE DÉCENNIE

tirés de l'ensemble du cadre de résultats selon le processus de sélection examiné dans la section

Tableau 2.1. Agenda 2063 : Objectifs et domaines prioritaires de la première décennie

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
1) Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable	(1) Un niveau de vie élevé, la qualité de vie et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus et emplois • Pauvreté et famine • Sécurité et protection sociale, notamment en faveur des personnes handicapées • Habitats modernes et décents et services de base de qualité
	(2) Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et Révolution soutenue par les compétences en STI
	(3) Citoyens en bonne santé et alimentés de manière	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et nutrition
	(4) Transformation des	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique inclusive et durable • Manufacture/industrialisation et par la STI • résilience • Tourisme/hôtellerie
	(5) Agriculture moderne pour l'accroissement de la production et de la	<ul style="list-style-type: none"> • Production et productivité agricoles
	(6) Économie bleue/marine	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources marines et Énergie • Opérations portuaires et transport maritime
	(7) Climat et environnement viable et économies et	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles • Ressources en eau • Résilience au changement climatique ; catastrophes naturelles : prévention et préparation • Énergie renouvelable
2) Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine	(8) Une Afrique unie (fédération ou confédération)	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et institutions d'une Afrique unie

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
	(9) Institutions monétaires et	<ul style="list-style-type: none"> monétaires
	(10) Infrastructures très performantes dans toute l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> Connectivité des infrastructures et des communications
3) Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et l'État de droit	(11) Valeurs, pratiques démocratiques, principes universels des droits de de droit enracinés	<ul style="list-style-type: none"> Démocratie et bonne gouvernance de droit
	(12) Institutions capables, le leadership transformationnel, en place	<ul style="list-style-type: none"> Institutions et leadership Développement participatif et gouvernance locale
4) Une Afrique en paix et sécurisée	(13) Paix, sécurité et stabilité préservées	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et préservation de la paix et de la sécurité
	(14) Une Afrique stable et en paix	<ul style="list-style-type: none"> Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	(15) Une ASPSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Piliers de l'APSA, pleinement opérationnels
5) Une Afrique à forte identité culturelle, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs	(16) La Renaissance culturelle africaine est prééminente	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs et idéaux du panafricanisme Valeurs culturelles et Renaissance africaine Patrimoine culturel, arts créatifs et
6) Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier celui des femmes et préoccupant de ses enfants	(17) Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des femmes et des Violence et discrimination à l'égard
	(18) Jeunes et enfants engagés et autonomisés	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes et enfants autonomisés

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
7) Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et	(19) L'Afrique en tant que monde et la coexistence	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'Afrique dans les • Partenariat
	(20) L'Afrique prend son entière responsabilité son développement	<ul style="list-style-type: none"> • Marché africain des capitaux • secteur public • Aide au développement

ENCADRÉ 2.3: DÉFINITIONS, INFORMATIONS DE BASE, SOURCES ET NATURE DES CIBLES

-

comme une cible dans ce cadre des résultats du plan décennal ;

-

1. Informations de base

informations nationales de base fondées sur les systèmes nationaux existants seront utilisées

L'existence d'un niveau moyen d'informations continentales de base n'est pas une condition

2. Sources pour les cibles pour 2023: Le premier Plan décennal

décennales du CAADP; celles pour l'eau et l'assainissement ont été obtenues de la Vision africaine de l'eau; les cibles du Programme d'intégration minimum ont été adoptées / adaptées aux cibles d'intégration; les cibles dans le cadre de la science, de la technologie et de l'innovation ont été obtenues à partir des cibles émergentes de la Stratégie sur la

Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique (STISA) ; (ii) les décisions du Sommet

éclairé - départements sectoriels au sein de la Commission de l'UA et leurs connaissances et expériences sur la dynamique des secteurs à travers le continent proposent des cibles

et (iv) des aspirations communes couvrant l'éducation universelle primaire et secondaire et

L'AFRIQUE EN 2023

Dans le cadre de l'Agenda 2063, les citoyens africains aspirent, d'ici 2023 à:

Aspiration 1: *Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable*

- chaque Africain verrait une amélioration de son niveau de vie, qui se manifesterait par une croissance inclusive et durable et d'une transformation qui augmente les opportunités d'emploi pour au moins une personne sur quatre cherchant du travail, en plus du soutien de l'État au revenu des entreprises et des PME, et la réduction de la pauvreté d'au moins 80% et la faim d'au moins 30% surtout chez les femmes;
- l'éducation comme principal vecteur de mobilité sociale intergénérationnelle serait répandue et l'éducation du primaire au secondaire serait obligatoire et accessible à tous, avec un accès universel au secondaire et ceux qui ne continuent pas dans les institutions d'enseignement supérieur auraient un plus grand accès à un plus grand nombre d'étudiants au-delà de ce que les systèmes actuels permettent;
- d'ici 2023, toutes les formes de malnutrition, de mortalité maternelle, infantile et néo-natale auront été réduites d'au moins 50% dans le contexte d'une amélioration de l'accès aux soins de santé et l'objectif de développement durable sur le VIH/SIDA sera universel et la proportion des décès dus au paludisme sera réduite d'au moins 50%.

pays et entre les pays et sera appuyé par un Corps des Volontaires africains pour la santé opérationnel ;

- besoins essentiels : -l'accès à l'eau potable et à l'assainissement serait assuré à neuf personnes sur dix et l'accès à l'électricité et l'accès à Internet, augmenterait de 50%, au

déchets générés dans les villes qui, en 2023 comme date d'échéance, seraient prêtes pour le démarrage d'un système de transport ferroviaire de masse ;

- le début des économies africaines transformées qui prévoient des ressources et des moyens pour l'élimination de la pauvreté et de la faim, de la mortalité maternelle, infantile et néo-

au moins le tiers des produits serait généré par des entreprises appartenant aux locaux des

tendue par la valorisation des produits de base, le doublement de la productivité totale des

bleue (pêche, écotourisme côtier, bioproduits marins et activités portuaires) contribuant au PIB, entre autres, seront la traduction aux yeux des citoyens africains et de la communauté

base et le Centre africain de développement des minerais seraient tous en place d'ici 2023 et fourniraient l'impulsion pour la transformation économique durable qui aurait lieu ;

- les avantages initiaux de la transformation économique vont de pair avec l'amélioration des

des agriculteurs, des pêcheurs et des pasteurs pratiqueront des systèmes de production

Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine.

- les premières mesures importantes vers un gouvernement continental auraient été prises d'ici

facilitera la libre circulation des personnes, des biens et des services et les opportunités

Union douanière africaine, un Marché commun africain et une Union monétaire africaine ne

formé d'ici 2063 ;

- une infrastructure de classe mondiale (transport, énergie, eau, connectivité électronique) sera

vitesse transportera ses premiers passagers entre certaines villes desservies, en particulier

augmenteront d'au moins 50% leur production d'électricité et contribueront à la croissance

Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit

-

l'État de droit et du droit à un procès équitable, et des droits de tous les citoyens feront partie de la culture sociopolitique et les institutions qui garantissent ce respect seront comme étant

auront adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'impact du Mécanisme,

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité

-

l'Architecture africaine de paix et de sécurité en général seront toutes en place et contribueront

Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

- Jouir des cultures nationales et des arts créatifs et y participer seraient du passé pour au

enseignerait les arts créatifs et la gestion des micros-entreprises culturelles pour appuyer la croissance des entreprises des arts créatifs dont la contribution au PIB en valeur réelle

-

culturels seraient rapatriés et catalogués pour une utilisation future dans le Musée africain

Des points focaux pour la gestion des relations de la diaspora seront mis en place dans tous les États et s'occuperont des programmes de la double citoyenneté de la Diaspora, entre

de la Diaspora, le Corps de Volontaires de la Diaspora, le Marché de la Diaspora) seraient non

Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants

- partout sur le continent, les obstacles que rencontrent les femmes propriétaires ou héritières de propriété ou d'entreprise, les femmes qui signent un contrat, qui sont titulaires d'un compte rurale sur cinq aura accès aux biens de production et aura le contrôle de ces biens, et la parité homme femme en matière de contrôle, de représentation et de promotion sera la norme
- réduction de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, du cinquième du niveau
- 15 % de toutes les nouvelles entreprises seront le fruit de leur ingéniosité et de leurs talents acquis dans le cadre de la révolution des compétences axée sur la science, la technologie
- programme de développement des talents et d'activités récréatives ;
- puisque les armes se seront tues et que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde

- d'une Agence spatiale africaine et de systèmes/infrastructures nationaux pour la recherche
- la part de l'Afrique dans les exportations mondiales, d'au moins 20% en 2023 ;
- l'Institut africain de transfert de fonds et au moins deux bourses régionales mises en place
- en sorte que la proportion de l'aide dans le budget national ne dépasse pas le taux de 25%

CONTEXTE

Le Plan pour la première décennie est basé sur les cibles et les domaines prioritaires indiqués dans les informations de base sur lesquelles l'Agenda 2063 et le plan pour la première décennie ont été

- les domaines prioritaires ;
- les cibles pour 2023 au niveau national et le cas échéant aux niveaux régional et continental pour chaque domaine prioritaire ;
- les actions/étapes clés pour la mise en œuvre des principaux cadres continentaux qui soutiendront la réalisation des cibles aux niveaux national, régional et continental pour chaque domaine prioritaire ; et
- les Stratégies à titre indicatif de chaque domaine prioritaire au niveau national et si nécessaire

Les parties prenantes nationales (États membres) régionales et continentales devront s'inspirer du plan pour l'élaboration de leurs plans nationaux à court/moyen et dans une certaine mesure, à long terme, des actions indiquées et devront les intégrer dans le cadre actuel de résultats de leur plan national de

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable

Objectif 1: Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous		
Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<i>Revenus et emplois décents</i>	<p><u>National</u></p> <p>Augmenter de 30 % le revenu par habitant, par rapport à 2013</p> <p>Réduire le taux de chômage d'au moins 25%, par rapport à 2013</p>	<p><u>National</u></p> <p>Plan de mise en œuvre des conclusions de Ouagadougou + 10 et Système d'information sur le marché du travail (LMIS), intégrés</p> <p>Politique de protection sociale de l'UA et Cadre de travail de l'Économie informelle, intégrés d'ici 2018</p>

	<p>Réduire le chômage des de 2% par an</p> <p>Réduire le taux de sous-emploi de 50%</p> <p>Réduire le taux de chômage des vulnérables d'au moins</p>	<p>CER (Communautés économiques régionales)</p> <p>Consultation avec les États membres sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise en œuvre du Plan de Ouagadougou + 10 à achever d'ici 2016 la mise en œuvre du système d'information du marché du travail et du Plan de renforcement des capacités de productivité des la mise en œuvre de la Politique de protection sociale et du programme de protection sociale pour le cadre de l'économie informelle et les travailleurs ruraux, à achever d'ici 2018 <p><u>Continental</u></p> <p><u>Emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Finalisation et adoption du Plan d'action révisé de Ouagadougou+10 par le Sommet de l'UA d'ici 2015 Programme de mise en œuvre pour les 5 premières années du Plan d'action révisé, élaboré et consultations avec les Communautés économiques régionales sur le programme, achevées d'ici 2016 <p><u>Économie informelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Consultations avec les CER sur la Politique de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux, et le cadre de Programme pour la productivité en Afrique et le renforcement des capacités de production des SMME élaboré et consultations avec les
		<p>Système d'information du marché du travail (LMIS)</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre d'harmonisation et de coordination du LMIS adopté par le Sommet et consultations avec les CER sur la mise en œuvre achevées <p><u>Programme social pour 2063</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un concept d'agenda social d'ici 2016 Tenir des réunions / validation Présenter au Sommet pour adoption en 2018

		<p>Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale</p> <p>Concept de Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale est développé vers 2016</p> <p>Des réunions de validation et l'approbation du CTS sont prévues pour 2016</p> <p>rendent opérationnel en 2018</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p><u>Au niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2. Développement/mise en œuvre de politiques de promotion de coopératives comme 3. Le développement et l'utilisation de l'indice de vulnérabilité qui renforceront la capacité des 4. Dispenser la formation pour les des compétences en littératie numérique requises pour la 5. Mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de l'UA sur l'emploi, l'éradication de la 6. Mettre en œuvre des cadres sur la gouvernance de la migration de la main d'œuvre pour le développement et l'intégration et le partenariat public-privé pour la création d'emplois 7. 8. 		
Domaine prioritaire (2)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<i>Pauvreté, inégalité et faim</i>	<p><u>National</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire le niveau de pauvreté de 2013, d'au 2 Réduire la pauvreté chez les femmes d'au moins 50% 3 de Gini de 2013 d'au moins 20% 4 Réduire la proportion de la population qui moins 80% par rapport 5 Réduire le nanisme chez les enfants, de 10% et 	<p>Les processus pour réduire la pauvreté et éliminer toute forme de famine sont compris dans les processus de</p>

Stratégies à titre indicatif

Au niveau national

1. Mettre intégralement en œuvre le CAADP et les plans d'investissement agricole nationaux
2. Promouvoir les politiques qui assureront l'accès à une alimentation abordable et de qualité
3. Promouvoir des politiques qui conduiront à la création de richesse et assureront une
4. Élaborer / mettre en œuvre des politiques pour la génération de l'énergie qui contribueront
5. Promouvoir des politiques basées sur le marché pour la mise en place de stocks/réserves
6. Éliminer les taxes sur l'importation des céréales pour réduire les coûts des produits
7. Élaborer et/ou mettre en œuvre des programmes alimentaires et de nutrition en faveur des groupes vulnérables dans les zones rurales et urbaines, en particulier les femmes, les
- 8.
9. Promouvoir la commercialisation des céréales et des produits alimentaires traditionnels
10. Élaborer/mettre en œuvre des cadres régionaux/continentaux pour faciliter le transport

Domaine prioritaire (3)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<i>Sécurité sociale et protection, y compris pour les personnes handicapées</i>	<p><u>Niveau national</u></p> <p>1 assurer la protection à 30% au moins des populations vulnérables y compris les personnes ayant un handicap, les personnes âgées et les enfants ;</p> <p>2 toutes les personnes du secteur informel sociale ;</p> <p>3 accès à une sécurité sociale pour au moins 20% des travailleurs du</p>	<p><u>Niveau national</u></p> <p>1 Création d'une Base de données sur</p> <p>2 Protection sociale minimale pour les groupes vulnérables d'ici 2016</p> <p>3 Extension de la sécurité sociale et couverture de la sécurité sociale à l'économie informelle et aux travailleurs ruraux</p> <p>4 Programme de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux et cadre de politique sociale</p> <p>CER</p> <p>1 Consultations avec les États membres sur la politique de protection et de développement</p> <p><u>Niveau continental</u></p> <p>1 Achever les consultations avec les CER sur la politique de protection et</p>

		<p>Protocole sur les droits des citoyens à la protection et à la sécurité sociales</p> <p>2</p> <p>3 Réunions de validation dirigées par la CUA sur les droits de l'homme et</p> <p>4</p> <p>5 Sommet adopte le protocole en tant que protocole additionnel à la Charte des droits de l'homme et</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p><u>Niveau national</u></p> <p>envisagées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre le cadre de politique sociale pour l'Afrique 2. Mettre en œuvre le programme de protection sociale de l'UA pour l'économie informelle et les travailleurs sociaux 3. d'action pour une Afrique digne des enfants 4. Mettre en œuvre le Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées 5. Mettre en œuvre la Déclaration d'Addis-Abeba sur le renforcement de l'intégration de la famille africaine 6. Mettre en œuvre le Plan d'action de l'UA sur la Famille en Afrique 7. Mettre en œuvre la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées 		
Domaine prioritaire (4)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<p><i>Des habitats modernes et décents et des Services de base de qualité</i></p>	<p><u>Niveau national</u></p> <p>Réduire d'au moins 10%</p> <p>Réduire la proportion 2013 de la population sans eau potable, de 95%</p> <p>Réduire la proportion 2013 de la population ayant de mauvaises installations sanitaires de 95%</p> <p>Allouer au moins 5% du budget national à l'eau et à l'assainissement d'ici</p>	<p>Eau et assainissement</p> <p><u>Niveau national</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réformes de la politique de l'eau sont conduites et mises en œuvre entre 2016/2018 • l'eau est développé et mis en œuvre en 2016/2018 • Le système de suivi-évaluation (S&E) de l'eau et de l'assainissement est mis en conformité avec le mécanisme panafricain de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement d'ici 2016 et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau est intégré, d'ici 2019

	<p>l'électricité et à l'Internet de</p> <p>l'utilisation de l'énergie par les ménages d'au moins 30%</p> <p>Finaliser au moins le rapport sur l'Étude de</p> <p>technique d'un système de transport rapide pour toutes les villes de plus de 2 millions d'habitants</p> <p>Recyclage d'au moins</p> <p>un accroissement de l'accès aux services de base de qualité (eau, assainissement, électricité, transport, Internet)</p> <p>Réduire les bidonvilles d'au moins 10%</p> <p>Tous les établissements dans les pays insulaires sont reliés par des systèmes de transport terrestre, aérien et maritime, fréquents,</p>	<p>CER</p> <p>1 Les consultations avec les États membres sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau, menées d'ici</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Discussions avec les CER sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action AWW, achevées d'ici</p> <p>Les processus pour l'accès à l'électricité et à l'Internet sont</p>
--	--	---

Stratégies à titre indicatif

envisagées :

1. Développer et mettre en œuvre des politiques de partenariat public-privé dans la
2. Développer et mettre en œuvre des politiques pour la prévention, la réduction et la
3. territoriale et urbaine, de régime foncier et de gestion et d'utilisation;
4. mettre en place/améliorer le cadre réglementaire, développer les infrastructures, renforcer les capacités des citoyens pour un accès amélioré et abordable aux services vitaux de
- 5.
6. Établir des systèmes tarifaires de l'eau pour résoudre les questions de subventions croisées
7. Faciliter la création de systèmes de transport de masse à travers des mécanismes publics/
8. Élaborer/mettre en œuvre des politiques et des programmes pour les partenariats publics-
9. Élaborer/mettre en œuvre des politiques pour la croissance des industries de recyclage des

Objectif 2: Des citoyens instruits et révolution des compétences basée sur la Science, la technologie et l'innovation

Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<p>Éducation et Révolution des compétences basées sur l'instruction et la science, la technologie et l'innovation</p>	<p><u>Niveau national</u></p> <p>Le taux d'inscription au cycle préscolaire est au moins le triple du taux de 2013</p> <p>Le taux d'inscription à l'éducation de base est de 100%</p> <p>Augmenter le nombre d'enseignants diplômés d'au moins 30 % avec l'accent sur les STEM</p> <p>L'enseignement secondaire universel (y compris l'enseignement technique), avec un taux d'inscription de 100%</p> <p>Au moins 30 % des élèves ayant achevé leurs études secondaires accèdent au tertiaire, avec au moins 40% de</p> <p>élèves du secondaire n'ayant pas accès à l'université sont inscrits dans des programmes de formation technique et professionnelle</p> <p>améliorations de qualité dans l'éducation à tous les niveaux</p> <p><u>Niveau continental</u></p> <p>L'Agence africaine d'Accréditation de l'Enseignement est pleinement opérationnelle</p> <p>Le système continental commun des diplômes de l'enseignement est mis en place</p> <p>L'université virtuelle africaine est créée</p>	<p>L'Agence africaine d'Accréditation de l'Enseignement</p> <p><u>Niveau national</u></p> <p>Intégration du Cadre de l'Agence africaine d'Accréditation de l'Enseignement d'ici 2018/2020</p> <p><u>CER</u></p> <p>Achèvement des consultations avec les États membres sur le Cadre d'ici 2018</p> <p><u>Niveau continental</u></p> <p>Les Agences d'accréditation nationales/régionales sont revues en 2015 et le Cadre de l'Agence africaine est mis en place d'ici 2016 avec les consultations avec les CER et les parties prenantes</p> <p>Le cadre de travail est révisé par le CTS et adoption par le Sommet</p> <p>sur la création d'une Agence d'Accréditation élaboré en 2018 et</p> <p><u>Système continental des diplômes de l'enseignement</u></p> <p><u>Niveau national</u></p> <p>Intégration du système continental des diplômes d'ici 2018/2020</p> <p><u>CER</u></p> <p>Consultations avec les États membres sur le système des</p> <p><u>Niveau continental</u></p> <p>Le système national/régional des diplômes de l'enseignement est réalisé d'ici 2015 et le Cadre continental des diplômes de l'enseignement est mis en place et validé par les CER/ parties</p> <p>adoption par le Sommet de l'UA en 2018</p>

	<p>L'université panafricaine est consolidée avec au moins 25 centres annexes</p> <p>L'observatoire africain de l'Enseignement est pleinement opérationnel</p> <p>Au moins 50% des États membres ont un système national d'accréditation en place en 2023</p> <p>Cadre pour l'harmonisation de l'enseignement des enseignants est achevé vers 2018</p>	<p>Université virtuelle africaine</p> <p>Le concept est développé en 2014, validé par les régions et les parties prenantes en 2015</p> <p>Le CTS approuve le concept en 2015 pour adoption par le Sommet de l'UA d'ici 2016</p> <p>Les instruments opérationnels/ Plans d'action de mise en œuvre en 2018</p> <p>Université panafricaine</p> <p>Achèvement des consultations de partenariats, de l'élaboration du Plan de consolidation et sélection des sites des centres annexes achevée d'ici 2015</p> <p>La sélection des centres annexes et la mise au point des outils opérationnels; la signature du Protocole d'accord avec les structures hôtes en 2016 pour un</p>
--	---	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

- 1 Élargir et améliorer l'accès/structures à l'enseignement préscolaire, à l'enseignement de base, secondaire, supérieur, au TVET avec l'accent sur la science, la technologie et l'innovation
- 2 Renforcer et améliorer le réseau des centres/incubateurs de formation professionnelle technique
- 3 -
liorant leur formation et les motivations des enseignants/instructeurs pour s'assurer qu'ils possèdent des connaissances, des compétences et des attitudes pertinentes et la motivation
- 4 **Élaborer/mettre en œuvre des stratégies pour améliorer les mesures incitatives en faveur des enseignants afin de garantir le recrutement et la rétention d'un plus grand nombre d'enseignants qualifiés.**
- 5 Élargir/améliorer les infrastructures éducatives à tous les niveaux en appui à l'Agenda pour
- 6 Créer pour le secteur de l'éducation un environnement propice à la promotion et au développement des capacités techniques, d'analyse, d'entrepreneuriat et d'innovation des
- 7
- 8
- 9 Mettre en œuvre des politiques de l'Agence africaine d'accréditation pour l'harmonisation de l'enseignement en Afrique

10	
11	Mettre en place des bibliothèques publiques/communautaires pour pour renforcer l'apprentissage, l'accès à l'information et à la connaissance
12	Mettre en œuvre les résultats du Sommet sur la société de l'information
13	Promouvoir les politiques de collaboration entre le public et le secteur privé pour la recherche
14	-
15	Élaborer/mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des instituts de science et de technologie
16	Élaborer/mettre en œuvre des politiques qui ouvrent des possibilités d'éducation et de formation pour les élèves qui ont terminé le cycle du secondaire et qui ne peuvent pas accéder
17	Réviser les programmes et l'environnement de l'enseignement des institutions de formation technique et professionnelle pour qu'ils tiennent compte des besoins des femmes et soient
18	Élaborer/mettre en œuvre des programmes d'enseignement des institutions tertiaires pour assurer un enseignement de qualité
19	Mettre en place des politiques de promotion de la culture de recherche et d'innovation
20	tions d'enseignement
21	
22	-
23	
<u>Niveau continental</u>	
1.	Formuler /faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de l'éducation de la Troisième décennie
2.	Élaborer/mettre en œuvre des cadres pour le renforcement de la collaboration et des échanges de connaissances entre les États membres dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat
3.	de l'Afrique
4.	Créer une base de données sur l'éducation et les STI

Objectif 3: des citoyens en bonne santé et bien alimentés		
Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Santé et nutrition</i>	<p>40% l'accès aux soins et aux services de santé de base, par rapport à 2013</p> <p>Augmenter d'au moins 30% les niveaux de 2013 de l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et reproductive</p>	<p><u>Niveau national</u></p> <p>Intégration de la Stratégie africaine</p> <p><u>CER</u></p> <p>Les consultations avec les États membres sur la mise en œuvre de la Stratégie africaine de santé, achevées d'ici 2016</p>

	<p>Réduire d'au moins de 50% le taux de mortalité infantile, maternelle et néo-natale de 2013</p> <p>Réduire d'au moins de 50% la proportion des décès liés au VIH/SIDA, au paludisme et à la tuberculose, par rapport</p> <p>Réduire les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, dus au paludisme, d'au moins</p> <p>Réduire d'au moins de 50% le taux de prévalence de malnutrition de 2013</p> <p>Réduire les décès dus à la dengue et à chikungunya de 50% (pour les États insulaires)</p> <p>Réduire le retard de croissance à 10%</p> <p>L'accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) est de 100%</p> <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Le Centre africain de prévention et de contrôle des maladies est opérationnel 2 Corps africain des volontaires de la santé établi et opérationnel vers 2018 3 Cadre d'harmonisation de la médecine africaine achevé et 	<p><u>Niveau continental</u></p> <p>de santé est présenté au CTS / Sommet pour adoption en 2015 et les consultations avec les CER sur la mise en œuvre de la Stratégie africaine de santé sont achevées d'ici 2016</p> <p>Le document d'orientation du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies est élaboré et adopté par le Sommet de l'UA en 2015</p> <p>Document d'orientation sur le Corps des volontaires africains de la santé élaboré et adopté par le</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Élaborer/mettre en œuvre des politiques et programmes de développement des services de 2 3 		

- 4 Mettre en œuvre la Stratégie africaine sur la santé proposée
- 5 Mettre en œuvre la Stratégie nutritionnelle africaine proposée
- 6 Elaborer/mettre en œuvre des politiques pour réduire la quantité d'énergie consommée dans la préparation des aliments par les ménages ruraux/pauvres
- 7 Promouvoir/mettre en œuvre des politiques pour renforcer les droits liés à la reproduction des femmes et des adolescentes et leur accès aux services de santé sexuelle et reproduct-
- 8 Renforcer les systèmes de santé en vue d'améliorer l'accès aux soins et services de qualité
- 9 Élaborer et mettre en œuvre des programmes pour lutter contre les maladies transmissibles, y compris l'épidémie d'Ebola et les maladies non transmissibles
- 10 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention de la mortalité maternelle et infantile
- 11 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion d'un mode de vie saine pour
- 12
- 13 Contribuer à 'opérationnalisation du Corps africain des volontaires de la santé

Niveau continental/régional

- 1 Élaborer/mettre en œuvre des stratégies pour la croissance de l'industrie pharmaceutique en Afrique
- 2 Élaborer/mettre en œuvre des programmes de recherche et de surveillance en matière de santé à travers le Centre africain de surveillance et de lutte contre les maladies
- 3 élaborer/mettre en œuvre un cadre pour la mise en place d'un Fonds continental pour les

Objectif 4 : Économies transformées et Emplois

Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Croissance économique inclusive et durable</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Taux de croissance du 2 Au moins 30% de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales 3 Les entreprises locales produisent au moins 20% de la production totale des industries extractives 4 20% des entreprises du secteur informel passent chaque année dans la catégorie des petites 5 Au moins 50% des entreprises du secteur informel qui accèdent à la catégorie de petite entreprise du secteur formel appartiendront aux femmes 	

Stratégies à titre indicatif

Niveau national

- 1
- 2 Mettre en œuvre la politique de l'UA sur le développement industriel accéléré de l'Afrique
- 3 Mettre en place des politiques pour augmenter les taux de l'épargne et de l'investissement
- 4 -
- 5
- 6 commercial et l'accès à l'assurance pour les entreprises et les TPPME
- 7 qu'elles passent du secteur informel au secteur des PME
- 8 Renforcer les capacités humaines et les infrastructures pour la transformation économique
- 9 Mettre en œuvre la Vision minière de l'Afrique
- 10 Élaborer/mettre en œuvre des législations sur le contenu local conformes à la Vision minière de l'Afrique

Domaine prioritaire (2)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>STI dynamisées par la fabrication / l'industrialisation et la valeur ajoutée</i>	<p><u>Niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La valeur réelle des produits manufacturés dans le PIB est supérieure à la valeur de 2013, de 2 La part de la production manufacturière à forte intensité de main d'œuvre est supérieure à la valeur de 2013, de 50% 3 Au moins 20% de la production totale de l'industrie extractive se 4 Au moins 5 bourses des produits de base sont 5 Les dépenses nationales brutes en R et D en pourcentage du PIB sont 	<p><u>Niveau national</u></p> <p>Politique industrielle basée sur le</p> <p>Points focaux en charge de la mise en œuvre du Plan d'action pour la fabrication des produits pharmaceutiques au Ministère de l'Industrie nommés d'ici 2016 pour l'intégration du Plan</p> <p><u>CER</u></p> <p>Consultations sur la Loi type sur les produits pharmaceutiques terminées avec les États membres d'ici 2014/15</p> <p>Les Politiques industrielles des États membres sont harmonisées</p> <p><u>Niveau continental</u></p> <p><u>Industrialisation</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lignes directrices pour la préparation des politiques industrielles nationales élaborées d'ici 2015

	<p><u>Niveau régional/continental</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Pôles d'industrialisation/ manufacture liée aux mondiales pleinement fonctionnels dans toutes 2 Centre africain de Développement minier (AMDC) pleinement fonctionnel 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Centre(s) d'excellence en STI 2016 3. Le Concept de Partenariat Public-Privé pour créer des centres de fabrication/zones industrielles, 4. Premier centre régional pivot inauguré d'ici 2019 5. dans l'agro-industrie et l'industrie minière d'ici 2020 6. La première entreprise pharmaceutique continentale est opérationnelle en 2023 <p><u>Produits pharmaceutiques</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Loi-type pour la réglementation de l'industrie pharmaceutique est développée d'ici 2013 2. Le Sommet de l'UA adopte la Loi type d'ici 2015 <p><u>Centre africain de Développement minier (AMDC)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Statuts pour la création de l'AMDC sont élaborés en 2014 ; adoptés par le CTS/Sommet de l'UA de 2015 et lancés en 2016
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p><u>Niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Créer un environnement favorable à la croissance et au développement du secteur industriel, y compris le renforcement des capacités des micros, petites et moyennes entreprises 2 Investir dans la recherche et le développement, les compétences en science, technologie et innovation pour les industries manufacturières, extractives et de services/mettre en œuvre la 3 tique par les industriels - 4 Mettre pleinement en œuvre le BIAT / promouvoir le commerce intra africain pour assurer la 5 6 <p><u>Niveau continental</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mettre en œuvre la Décision de Malabo sur le Centre africain de développement minier en 2 Elaborer/mettre en œuvre des stratégies pour la mise en place de pôles d'industrialisation 		

Domaines prioritaires (3)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Diversification économique et résilience</i>	<p><u>Niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 de 2013 a augmenté d'au 2 Le niveau des importations alimentaires de 2013 est réduit d'au 3 la contribution des arts créatifs au PIB en termes réels, a doublé 4 le commerce intra africain des produits de base agricoles en termes réels 5 le commerce intra africain des services en termes réels a au moins doublé 6 Au moins 1% du PIB <p>la technologie et à la recherche sur l'innovation et aux STI dynamisée par le développement des</p> <p><u>Au niveau régional</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 7 Au moins 2 bourses 	<p>Stratégie de l'Afrique sur la science, la technologie et l'innovation (STISA)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 STISA adoptée par le Sommet de l'UA en 2014 2 Élaboration/Mise en œuvre des 1re, 2e, 3e séries de programmes phares dans le cadre STISA en en 2024 <p>Stratégie africaine sur les produits de base</p> <p>National</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Intégration du Plan d'action sur la Stratégie africaine sur les produits <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Consultations avec les États membres sur la mise en œuvre du Plan d'action la Stratégie pour les <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La Stratégie africaine sur les produits de base préparée et le CTS/ Sommet de l'UA l'adopte en 2015 avec le Plan d'action pour la mise en œuvre élaboré et les CER

Stratégies à titre indicatif

Niveau national

- 1 mettre intégralement en œuvre le Programme pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;
- 2 mettre intégralement en œuvre le Plan d'action de l'Afrique sur le développement des Arts créatifs ;
- 3
- 4

Continental/Régional

- 1 Promouvoir l'adoption de la stratégie africaine des produits de base par les États membres
- 2 Élaborer/mettre en œuvre la stratégie pour la mise en place de bourses régionales des
- 3 Élaborer/mettre en œuvre des cadres pour la réforme et l'harmonisation des réglementations en vue d'améliorer les entreprises de services en Afrique

Domaine prioritaire (4)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
Hôtellerie/ Tourisme	<p>Au niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Contribution du tourisme au PIB en termes réels est augmentée d'au 2 Tourisme côtier favorable à l'écologie augmenté de 20% d'ici 2020 avec au moins 10% des recettes publiques en découlant permettant de les programmes de développement des 3 Niveau 2013 du tourisme intra-africain est doublé <p>Néant</p>	Néant

Stratégie à titre indicatif

pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées

Au niveau national

- 1 Mettre en œuvre entièrement la stratégie du tourisme africain

Au niveau continental

- 1 Créer/susciter une organisation africaine du tourisme

Objectif 5 : Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
<i>Production et productivité agricoles</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Allouer au moins 10 % de la dépense public annuel à l'agriculture et imprimer au secteur agricole une croissance annuelle d'au moins 6 % 2 Doubler la productivité agricole 3 Augmenter d'au moins 30 % le taux de participation <p>Niveau régional</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les consultations avec les États membres sur l'harmonisation des PNIA avec les cibles de Malabo 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) sont harmonisés avec les cibles de 2 Examen biennal national terminé <p>Niveau régional</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les consultations avec les États membres sur l'harmonisation des PNIA avec les cibles de Malabo

	<p>6 Au moins 10 % du PIB agricole est produit par les agriculteurs commerciaux</p> <p>Au moins 10% des petites exploitations entreprises agricoles passent dans la catégorie des petites entreprises agricoles commerciales et 30% d'entre elles appartiennent aux femmes</p> <p>8 Tripler le volume du commerce intra-africain de produits et services agricoles</p> <p>9 Afrique</p> <p>10 Éliminer la sous-nutrition des enfants en vue de faire baisser le retard de croissance à 10% et 5% Niveau national</p>	<p>2 Evaluation des plans régionaux d'investissement agricole pour la Déclaration de Malabo achevée vers</p> <p>3 Examen biennal régional achevé</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 La stratégie de coordination du PDDAA est élaborée et mise en œuvre en 2016</p> <p>2 L'examen des PNIA existants au cadre de la Déclaration de Malabo 2014 est achevé en 2015</p> <p>3 Conception du cycle de révision biennale du PDDAA achevée et</p> <p>4 Le Plan d'action pour la mise en œuvre des résultats de l'évaluation du recensement des institutions compétentes est élaboré et mis en</p>
--	--	--

Stratégies à titre indicatif pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en
- 2 Mettre en œuvre le programme de travail de la Déclaration de Malabo
- 3 Mettre en œuvre le Cycle de révision biennale sur la base du cadre des résultats du PDDAA pour 2025
- 4
- 5 des petites, moyennes et grandes coentreprises agroalimentaires et agro-industrielles qui
- 6
- 7 Promouvoir des politiques qui assureront un meilleur fonctionnement des marchés agricoles et alimentaires, y compris l'abaissement du coût de la participation au marché et
- 8 d'investissement et de fonds de roulement des agriculteurs commerciaux et des agro-
- 9 Développer / mettre en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités des femmes
- 10 secteur agricole
- 11 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes en vue de la création pour
- 12 Obtenir et utiliser l'accès à Global Online Research in Agriculture de la FAO pour compléter la recherche agricole nationale
- 13 Mettre en œuvre l'Initiative sur la politique

Objectif 6 : Économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue

Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions clés/objectifs pour 2023
<i>Ressources/énergie marines</i>	<p>1 en termes réels dans le secteur de la pêche, d'au</p> <p>Construire au moins un</p> <p>2 Augmenter la contribution en termes réels de la biotechnologie marine au PIB d'au moins 50% par rapport au niveau de</p> <p>3 Faire en sorte que l'énergie marémotrice représente au moins 10% des sources d'énergie</p> <p>4 Commander et achever la prospection des ressources minières et d'hydrocarbures dans les fonds marins d'ici 2023</p> <p>Niveau continental</p> <p>5 Les droits maritimes des États membres sont harmonisés au niveau régional Centre africain pour l'Économie bleue (ACBE)</p>	Néant

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1
- 2 Élaborer/mettre en œuvre des politiques et programmes pour l'utilisation durable des
- 3 Mettre en place des politiques et programmes pour éviter la surexploitation et le pillage des fonds marins y compris des mesures de sensibilisation et de compensation contre les
- 4
- 5 Pour les États insulaires africains : mettre en place des politiques, incitations et un environnement réglementaire propice pour la création de nouvelles industries avec des plateformes basées sur : i) les applications des eaux profondes marines ; ii) les hydrocarbures des fonds marins et l'exploration et l'exploitation minière ; iii) la biotechnologie marine et au
- 6 Élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de R-D pour soutenir la croissance

- 7
- 8 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes en vue d'améliorer la R-D pour
- 9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour la réduction de la pollution de l'environnement
- 10 Procéder à l'évaluation économique du capital naturel bleu et du potentiel pour l'augmentation
- 11 de l'espace marin et de la politique/gouvernance intégrée des océans pour les zones
- 12
- 13
- 14 Élaborer/mettre en œuvre des programmes pour la croissance des entreprises travaillant
- 15 Renforcer les capacités, y compris les plateformes technologiques pour les entreprises
- 16 Mener des recherches pour la croissance des entreprises travaillant dans le domaine du

Domaine prioritaire (2)	Objectif pour 2023	Actions clés/objectifs pour 2023
<i>Opérations portuaires et transport maritime</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Augmenter en termes réels la contribution des services de transport opérations portuaires au PIB d'au moins une fois 2 Les compagnies maritimes nationales transportent au moins 3 La durée moyenne du temps d'escale maritime est réduite d'au moins 4 La durée moyenne du dédouanement des marchandises au port est réduite d'au moins 50% 	

Stratégies à titre indicatif

Niveau national

- 1
- 2
- 3 Élaborer/mettre en œuvre des politiques pour la croissance des opérations portuaires et du

4 Renforcer les capacités pour la croissance des opérations portuaires et du transport

5

6

Continentaux

1

l'industrie maritime en Afrique, de l'Université maritime africaine et du centre d'excellence

OBJECTIF 7 : ÉCONOMIES ET COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES AU CLIMAT ET ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) cadre(s) de l'Union africaine
Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 30 % des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres 2 ressources en eau terrestres et intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont préservées 3 Tous les parcs nationaux et aires protégées sont bien gérés sur les plans directeurs de base 4 La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et de leurs ancêtres sauvages, y compris d'autres espèces socioéconomiques et des <p>Niveaux régional et continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Des accords harmonisés et contraignants, et des cadres réglementaires sur la gestion et l'exploitation durable des ressources transfrontalières naturelles (eau, parcs faunes et océans) sont en place 	<p>Directives de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée des Protocoles et du Traité international de Nagoya sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les deux directives sont élaborées et validées d'ici 2014, et adoptées par les organes délibérants de l'UA en 2015 2 Les consultations de la Commission de l'UA avec les CER et les États membres ont lieu en 2016 3 Les États membres intègrent les directives dans leurs législations en <p>Élaboration d'un cadre continental de gestion durable des forêts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Le cadre est élaboré en 2014 puis validé ; le Plan d'action est élaboré 2 Les CER et les États membres sont mobilisés en 2016 en faveur de l'appropriation aux niveaux national et régional <p>Mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du et la dégradation des terres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mobilisation des ressources et installation des bureaux nationaux

	<p>2 L'utilisation et la gestion durables des ressources (en partage) transfrontalières (eau, faune, et autres ressources naturelles) servent de fondement à la coopération régionale et sont considérées comme le capital naturel des pays</p> <p>3 la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles est de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée des Protocoles et du Traité international de Nagoya sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</p>	<p>2 Le lancement de l'Action contre du Mécanisme mondial FLUEVE</p>
--	---	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre intégralement les directives du cadre de l'Union africaine sur la politique foncière en Afrique ainsi que les principes directeurs sur les grands investissements en
- 2 Élaborer des politiques et/ou des cadres réglementaires qui (i) assurent la promotion de la production et de la conservation de la biodiversité, du reboisement, de l'écosystème marin,
- 3
- 4 Adopter des lois strictes punissant les activités criminelles liées aux espèces sauvages, y
- 5 Réduire la dépendance des populations vis-à-vis des espèces menacées et des écosystèmes
- 6 Mettre en place de solides systèmes de gouvernance des ressources naturelles aux niveaux communautaire et national, y compris la revitalisation de la gestion des biens
- Mettre en place des pratiques de gestion durable des terres, y compris les droits de propriété
- 8 Promouvoir l'utilisation et la gestion durable des zones côtières et des sources marines pour
- 9 Créer des banques de ressources génétiques marines pour restaurer les espèces menacées

10

11 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à harmoniser les programmes nationaux avec la Stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la

12 Pour les États insulaires

Créer des zones marines protégées pour la résilience, la durabilité et la conservation de

Établir une banque de ressources marines génétiques pour restaurer les écosystèmes

Niveaux régional et continental

1 Mettre en œuvre l'initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel

2 Mettre en œuvre la décision de l'UA visant à inclure la diversité biologique dans les priorités de l'Union africaine

3 Élaborer des normes de qualité africaines pour l'air et d'autres formes de pollution, et faciliter leur mise en œuvre

4 Faciliter la signature par tous les États membres des Protocoles de Carthagène et de Nagoya de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité (CNUDB)

5 Promouvoir l'intégration de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, des Directives-cadres et de la politique foncière en Afrique ainsi que

6

Elaborer/mettre en œuvre un programme pour l'application des accords contraignants entre les Etats membres

Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) cadre(s) de l'Union africaine
Sécurité de l'eau	<u>Niveau national</u> 1 Augmenter de 25 % les niveaux de 2013 de satisfaction de la demande en eau 2 Augmenter de 60 % les niveaux de productivité de l'eau atteints en 2013 dans les domaines de la culture pluviale et de l'irrigation 3 Au moins 10% des eaux de pluie sont collectées productive 4 Au moins 10 % des eaux usées sont recyclées industrielles	prévus pour l'accès à l'eau et à l'assai- Priorité 4

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national :

- 1
- 2 Élaborer et promouvoir des cadres nationaux dans le contexte de la GIRE pour la récolte, la
- 3 Promouvoir et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des cadres pour la gestion au
- 4
- 5 Réformer les institutions en charge des ressources en eau (y compris les capacités humaines et celles des systèmes pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données) pour la gestion
- 6 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour résoudre les problèmes naturels et d'origine humaine touchant les ressources en eau, y compris celles qui induisent la variabilité et le

Domaine prioritaire (3)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
Résilience au changement climatique et catastrophes naturelles, et préparation	<p><u>Niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs recourent à des systèmes de production résistants au 2 Réduire aux niveaux de 2013 les émissions résultant de l'agriculture, de la diminution de la biodiversité, de l'utilisation des terres et de la 3 Réduire d'au moins 30% les décès et les pertes de biens dus aux catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi qu'aux phénomènes 4 Réduire la quantité de carburant fossile dans la production totale de l'énergie d'au moins 20% 5 Toutes les villes répondent aux normes de la qualité de l'air ambiant de l'OMS 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Le Bureau de la CMAE approuve et appuie la Stratégie africaine sur les 2 Élaborer en 2015 un plan de mise en œuvre du programme de la 3 L'harmonisation de la Stratégie régionale africaine et de son Plan d'action avec le cadre post-2015 sur la réduction des risques de 4 La mise en œuvre de la Stratégie africaine révisée sur la réduction des risques de catastrophes et de son Plan d'action intervient au cours de

	<p><u>Niveau continental</u></p> <p>1 Le Fonds africain pour le climat est tout à fait opérationnel</p>	
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <p>1 Élaborer des politiques ou des règlements pour une Économie verte et résiliente aux</p> <p>2 Prendre en compte / intégrer des politiques de résilience au changement climatique et aux</p> <p>3 Adopter/adapter les connaissances locales pour les stratégies d'adaptation au changement</p> <p>4 changement climatique dans tous les secteurs de l'économie et à tous les niveaux de la</p> <p>5 Promouvoir des mesures sociales et économiques dans les réponses au changement</p> <p>6 Promouvoir des plans d'action relatifs au changement climatique, des stratégies et politiques</p> <p>Conception / mise en œuvre de programmes visant à fournir des incitations relatives à des questions du changement climatique, y compris des incitations à la réduction des émissions</p> <p>8 Développer / mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation sur le</p> <p>9</p> <p>10 Mener des campagnes nationales de sensibilisation et populariser l'éducation sur le climat,</p> <p>11</p> <p>12 Mettre en place des banques de ressources génétiques marines pour restaurer les espèces</p> <p>13 Promouvoir / soutenir des systèmes agricoles, pastoraux et de pêche rationnels sur le plan</p> <p>14</p> <p>15 Promouvoir des pratiques de résilience climatique dans le cadre des systèmes intégrés de</p> <p>16</p> <p>Renforcer les capacités pour la collecte, l'analyse et l'évaluation des données sur le climat</p> <p>18 Promouvoir / soutenir la réduction des risques de catastrophe, l'intervention d'urgence et</p>		

- 19 Intégrer les Conventions-cadres des Nations Unies sur les changements climatiques, la
- 20 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies en matière d’alerte précoce et de
- 21 Soutenir le renforcement des capacités des CER en matière de réduction des risques de

Niveau régional/continental

- 1 Renforcer les capacités pour la collecte, l’analyse et l’évaluation des données sur le climat
- 2 Renforcer la coopération intercontinentale pour faire face à l’apparition des événements liés
- 3 Développer/promouvoir l’utilisation de l’indice de vulnérabilité pour la gestion des catastrophes en Afrique

Domaine prioritaire (4)	cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023
Énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> 1 Porter la part des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, bio et géothermique) dans la production totale d’énergie à au moins 10% 2 Au moins 10% de tous les bâtiments urbains sont 3 Au moins 15% de tous les transports en commun urbains fonctionnent à faible émissions renouvelables et à faible carburant 	Néant

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées

Niveau national

- 1 Développer et mettre en œuvre les politiques, les stratégies et les règlements pour
- 2
- 3

Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine.

Objectif 8: Une Afrique unie (Fédération ou Confédération)		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) cadre(s) de l'Union africaine
<p><i>Cadre et institutions pour une Afrique Unie</i> <i>(Intégration économique et politique)</i></p>	<p>Niveau national</p> <p>1 La libre circulation des personnes et des biens/ services au sein des États membres des CER est</p> <p>2 Visa au point d'entrée pour les Africains à</p> <p>3</p> <p>aux citoyens des CER sont étendues à d'autres citoyens n'appartenant</p> <p>4 Membre actif de la Zone de libre-échange continentale</p> <p>5 Le volume des échanges intra africains est au moins le triple de celui de 2013</p> <p>6 Le volume des échanges avec les États insulaires africains s'est accru d'au</p>	<p>Zone de libre-échange continentale (Jalons à titre indicatif)</p> <p>1 L'Accord tripartite est signé en 2015 et les négociations sur la ZLEC sont</p> <p>2 Les négociations entamées en 2015</p> <p>3</p> <p>4 Appropriation de la ZLEC prévue</p> <p>Union Douanière africaine</p> <p>1 Les négociations sur le tarif extérieur commun et le partage des recettes s'achèvent en 2018 et l'accord sera</p>
	<p>Niveau continental</p> <p>1 Toutes les obligations de visa pour les voyages intra-africains sont supprimées d'ici 2018,</p> <p>adopté pour la délivrance</p> <p>2</p> <p>gouvernement continental est élaboré d'ici 2025</p> <p>3 La Zone de libre-échange continentale est établie</p> <p>4 Les Cours régionales sont pleinement opérationnelles en 2023 ;</p>	<p>Marché commun africain</p> <p>1 Les négociations sur un marché commun africain commencent en 2020 en vue de la conclusion d'un accord en 2025</p> <p>1 La sensibilisation et les consultations à l'échelle continentale avec les citoyens africains seront</p> <p>suivi des consultations avec les CER</p> <p>2 La coordination et les activités d'intégration sont menées d'ici 2020/21, ainsi que l'élaboration du</p> <p>suivi en 2022/24 des consultations</p> <p>3 L'adoption par la Conférence de l'UA intervient en 2025, suivie de l'élaboration de la Feuille de route</p>

	<p>5 Le Marché commun africain est en place d'ici à 2025</p> <p>6 L'Institut panafricain de la statistique est pleinement opérationnel en 2023 ; L'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (PAIPO) est pleinement</p> <p>8 L'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation est pleinement</p> <p>9 Le Conseil africain de la science et de l'innovation (ASIC) est pleinement opérationnel</p> <p>10 Forum africain annuel commence en 2016</p> <p>11 Forum économique est établi et opérationnel d'ici 2021</p> <p>12 Observatoire du commerce en Afrique établi vers 2020</p> <p>13 Conseil africain des</p> <p>14 Conférence sur le commerce en Afrique est</p> <p>15 Recherche sur la libre circulation des personnes dans le contexte de la Communauté économique africaine est achevée en 2016 et les résultats mis</p> <p>16 Toutes les formes de colonialisme éliminées, y compris la préservation de la souveraineté nationale conformément à l'article II de la Charte de l'OUA avant toute intégration politique africaine éventuelle SHaSA II est préparé dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre en 2015</p>	<p>Institut panafricain de la statistique</p> <p>1 Le concept ou le cadre de l'Institut panafricain de la statistique est adopté par le Sommet de l'UA en 2013</p> <p>2 Les consultations avec les pays opérationnel de l'Institut s'achèvent en 2015</p> <p>3 Le cadre opérationnel ou de gouvernance, du système de élaboré, et est adopté par la Conférence de l'Union en 2016 ; commence à être opérationnel en</p> <p>Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle</p> <p>1 CTS et approbation par le Sommet</p> <p>2 Tunisie, le pays d'accueil, et adoption la même année par la Conférence du plan d'action de la mise en œuvre</p> <p>3 Démarrage des activités en 2018</p> <p>Observatoire africain pour la Science, la technologie et de l'innovation</p> <p>1</p> <p>2 Examen et approbation par le CTS</p> <p>3 Les consultations avec le pays d'accueil, la Guinée équatoriale, terminent en 2016; la même année, le Plan d'action de la mise en œuvre est élaboré et approuvé par le</p> <p>4</p> <p>Conseil africain de la Science et l'innovation</p> <p>1 de statut par le CTS d'ici 2015; approbation la même année par le</p> <p>2 Élaboration d'un plan d'action de la mise en œuvre en 2016, et approbation la même année par le</p> <p>3</p>
--	--	---

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 I
- 2 S'approprier toutes les conventions de l'OIT sur la migration de travail, selon les convenances
- 3 Passez en revue tous les accords bilatéraux de travail avec d'autres États membres et les
- 4
- 5
- 6
- 8 Adopter / accepter des politiques qui favorisent l'accès facile aux femmes impliquées dans
- 9 Développer / mettre en œuvre des politiques qui favoriseront les investissements et les
- 10 Développer / mettre en œuvre des politiques sur la promotion des droits de propriété
- 11 Élaborer / mettre en œuvre des politiques qui mèneront à l'octroi de visas à l'arrivée pour
- 12 Développer / mettre en œuvre des politiques qui conféreront l'égalité des chances aux
- 13

Niveau continental/CER

- 1
- 2 Mettre en œuvre la décision de Malabo sur l'Organisation panafricaine de la propriété
- 3 Mettre en œuvre la décision de Malabo sur le Conseil africain de la science et de l'innovation
- 4 Élaborer/mettre en œuvre des cadres régionaux qui renforcent l'accès aux points d'entrée

Objectif 9: principales institutions financières et monétaires créées et mises en fonction

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
Institutions monétaires	Continental 1 L'Union monétaire africaine est mise en place 2 instituant le Fonds	Union monétaire africaine 1 d'États membres requis pour faire avancer le processus, prévue en 2 Sensibilisation des parties prenantes en 2018 et commencement des

Stratégies à titre indicatif

Niveau continental/régional

1

Objectif 10: L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
<i>Connectivité des réseaux de communications et de l'infrastructure</i>	Niveau national	Maillons manquants de l'Autoroute transafricaine CER
	1 Au moins l'état de préparation au plan national pour la mise manquant de l'autoroute	1 Les études techniques sur la réhabilitation et la construction de ordre sont achevées d'ici 2018, ce qui sera suivi au cours de la même année de l'élaboration du concept
	2 Au moins l'état de préparation au plan national pour la connectivité à l'intérieur des pays au Réseau ferroviaire africain à haute vitesse est réalisé d'ici	2 L'appui technique aux États membres dans l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre est
	3 L'espace aérien est complètement ouvert aux compagnies aériennes	3 Les pays parties prenantes signent un accord sur chaque corridor
	4 Augmenter la production et la distribution d'électricité d'au moins 50	Réseau ferroviaire africain à grande vitesse (AHSTN) 1 Le concept de l'AHSTN est élaboré d'ici 2014 et les tracés sont adoptés
	5 Doubler la pénétration des TIC et de leur contribution	2 L'élaboration et la signature du premier traité / accord de coopération par les États membres partenaires / parties prenantes
	6 Augmenter d'au moins numérique est la norme	3 Démarrage en 2020 des travaux de reliant la première série de villes ou
	8 Atteindre 100% de pénétration du mobile d'ici	4 L'élaboration et la signature du premier traité / accord de coopération par les États membres partenaires / parties prenantes
	Niveaux continental et régional	5 Démarrage en 2025 des travaux de pilote reliant la deuxième série de
	1 Les pools énergétiques régionaux sont entièrement opérationnels	

	<p>2 Le barrage Inga est mis en</p> <p>3 Au moins 20 % des travaux de construction</p> <p>Réseau ferroviaire africain à grande vitesse sont</p> <p>4 Le programme du développement des infrastructures des États africains insulaires est mis</p> <p>5 Station TV/réseau panafricain en ligne, en</p>	<p>Marché unique africain du transport aérien</p> <p>1 Le cadre institutionnel et réglementaire pour la mise en œuvre de la Déclaration/décision de Yamoussoukro est achevé d'ici 2015</p> <p>2 Les directives relatives aux négociations sur les services aériens par les États membres avec des parties externes sont élaborées et adoptées par les États membres d'ici 2015</p> <p>3 Les exigences de Yamoussoukro sont remplies par les États membres</p> <p>de la mise en place du Marché unique africain de transport aérien</p> <p>TIC</p> <p>1 débit et d'infrastructure de chaque</p> <p>2 Les études de faisabilité sur les</p> <p>3 La mobilisation des fonds et la construction interviennent entre</p> <p>1 L'Autorité de Développement et de Promotion du site d'Inga (ADEPI,) est mandatée de développer et</p> <p>du Grand d'Inga et d'assurer que</p> <p>2015, que les études techniques, la préparation des documents d'appel</p> <p>ressources sont achevés la même année ;</p> <p>2 que les travaux de conception et de préparation du terrain sont achevés</p> <p>Autres initiatives du PIDA concernant l'énergie</p> <p>1 Accroissement de la production</p> <p>aux initiatives en matière d'énergie hydraulique et d'énergies renouvelables, réalisé en 2020 ;</p> <p>2 La production additionnelle de</p> <p>3 Les études de faisabilité pour PIDA</p>
--	---	---

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 sur la connectivité à l'intérieur des pays concernant le Réseau ferroviaire africain à grande
- 2 Développer les compétences requises, promouvoir les activités de Recherche et
- 3
- 4
- 5 Renforcer les capacités de modélisation économique pour l'élaboration de stratégies de
- 6 Mettre intégralement en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro sur l'ouverture de l'espace
- 8
- 9 Élaborer et mettre en œuvre une politique de production d'énergie renouvelable et renforcer
- 10
- 11 Mettre en œuvre la décision du Sommet sur le cadre stratégique et les directives sur
- 12
- 13 Élaborer et mettre en œuvre une politique pour le développement durable de l'énergie/
- 14 Élaborer et mettre en œuvre des e-stratégies et politiques globales et harmonisées pour une
- 15 Promouvoir des politiques pour l'harmonisation/coordination des principales institutions
- 16 Promouvoir la mise au point et la production de logiciels, avec un accent particulier sur les
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24

Niveaux continental et régional

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5 Mettre en œuvre le mécanisme de suivi, d'évaluation et d'élaboration de rapports du PIDA

6

8 Mettre en place/faciliter la mise en œuvre du cadre continental pour le développement des

9

10

11 Élaborer/mettre en œuvre des cadres continentaux pour un réseau intégré des médias

Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit

Objectif 11: Les Valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit sont enracinés

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
<i>Les valeurs et pratiques démocratiques deviennent la norme</i>	Niveau national	Opérationnalisation de la Plateforme de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA)
	1 citoyens croient qu'ils sont autonomes et tiennent leurs dirigeants pour responsables de leurs	Niveau national
	2 information est libre et la liberté d'expression est	1 Les États membres s'engagent à mettre en œuvre les valeurs partagées de l'Union africaine et obligations qui y sont contenues,
	3 libres, équitables et	2 Les États membres s'engagent à élaborer/mettre en œuvre les programmes nationaux pour promouvoir et vulgariser les valeurs partagées auprès des citoyens, y compris les intégrer dans les programmes d'enseignement
	4 Les observateurs électoraux accrédités	3 Les instruments relatifs aux valeurs partagées sont harmonisés au
	5 Un point focal national fonctionnel responsable de la mise en œuvre des valeurs partagées de l'UA	Niveau continental/régional
6 Toutes les obligations concernant les rapports sur le respect des instruments sur les valeurs partagées sont	1 La stratégie de l'Union africaine pour l'implication des citoyens est	
		2 Un mécanisme de mise et de suivi de l'exécution de l'engagement des États membres concernant les valeurs partagées est adopté et mis

	<p>La tolérance zéro des changements anticonstitutionnels de gouvernement est la</p> <p>8 La Charte africain de la démocratie est signée, est faite d'ici 2020</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Les composantes de l'AGA sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme, le constitutionnalisme et l'Etat de droit et l'assistance humanitaire</p> <p>2 La Plateforme africaine de gouvernance examine les rapports d'au moins 23 États au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et fournit un soutien technique aux États parties pour la mise</p> <p>3 Tous les États membres ont adhéré au MAEP</p> <p>4 Cadre pour le calcul de la matrice de la</p> <p>les vulnérabilités/</p> <p>insulaires d'Afrique, mis en place d'ici 2025</p>	
--	---	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et d'autres instruments continentaux et régionaux relatifs à l'élimination de l'impunité, du
- 2
- 3
- 4
- 5 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de socialisation, y compris l'adaptation des
- 6 Rationaliser la constitution / les lois pour garantir la liberté d'association et le droit de participation

- 8 Élaborer/mettre en œuvre des stratégies/plans d'action pour le développement de la
- 9 Élaborer/mettre en œuvre des programmes de plaidoyer pour l'adoption de la méthodologie informatique de la métrique de la gouvernance des États insulaires africains par les
- Niveau continental**
- 1
- 2 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des citoyens de l'Union africaine
- 3
d'Afrique dans la métrique de gouvernance

Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions / Cibles clés pour la réalisation des objectifs pour 2023
<i>Droits de l'homme, Justice et État de droit</i>	<p>Niveau national</p> <p>1</p> <p>une base équitable et en</p> <p>2</p> <p>citoyens ont le sentiment</p> <p>3</p> <p>la culture du respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de l'équité des procédures,</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Tous les États membres sont engagés dans la mise en œuvre du MAEP</p> <p>2 Tous les États membres se conforment à la disposition de l'Article 62 de la Charte africaine des droits de l'homme et des</p> <p>3 Tous les États membres disposent de Commissions opérationnelles sur les droits de l'homme</p>	

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être

Niveau national

- 1 Mettre intégralement en œuvre la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la
- 2 Elaborer/mettre en œuvre des politiques, programmes et lois qui promeuvent et améliorent

- 3 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes qui garantissent la liberté et
- 4 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de socialisation sur le respect des droits de
- 5 Mettre en place, en respectant la diversité, des mécanismes qui assurent la promotion de la

Objectif 12: Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le (s) cadre (s) de l'Union africaine
<i>Institutions et Leadership</i>	<p>Niveau national</p> <p>1</p> <p>que la fonction publique est professionnelle,</p> <p>impartiale et exempte de</p> <p>2</p> <p>citoyens reconnaissent l'importance et le bon fonctionnement de l'organe législatif en tant que composante essentielle de la</p> <p>Niveau continental</p> <p>1</p> <p>membres mettent en œuvre la Charte africaine sur les valeurs et principes</p> <p>Administration</p> <p>1</p> <p>membres mettent en œuvre la Convention de l'UA sur la prévention et la</p>	<p>Niveau national</p> <p>1 La Commission sur la Fonction publique (CFP) utilise les directives sur la promotion de la Charte pour assurer / faciliter la promotion de l'adoption et/ou de la mise en œuvre de la Charte d'ici la seconde moitié</p> <p>2 La CFP facilite la mise en œuvre de la Charte au moins six (6) mois</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Élaborer des directives sur la promotion de la Charte d'ici le</p> <p>2 Faciliter / plaider en faveur de l'adoption de la Charte par les États</p> <p>3 Organiser la Conférence des États</p> <p>4 Mettre en place / mettre en œuvre un mécanisme visant à assurer le suivi de la mise en œuvre en 2020</p>

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre intégralement en œuvre la Charte africaine sur les valeurs et principes de la fonction
- 2 Formuler/mettre en œuvre des politiques pour la participation du public dans la promotion
- 3
- 4 Renforcer les capacités des institutions nationales à tous les niveaux dans la gestion du

5

6 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes qui contribuent au fonctionnement

Mettre en œuvre la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption et la

Niveau continental

1 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies/plans d'action pour l'élaboration des mesures de

2 Élaborer/mettre en œuvre des programmes de plaidoyer pour l'adoption par les institutions régionales, continentales et mondiales compétentes de la méthodologie de calcul du

3 Renforcer les capacités des institutions régionales/continentales pour la mise en œuvre de

Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le (s) cadre (s) de l'Union africaine
<i>Développement participatif et Gouvernance locale</i>	Niveau national 1 Tous les gouvernements locaux disposent de capacités administratives et institutionnelles pleines et entières et des pouvoirs 2 Les communautés locales de l'exploitation des ressources naturelles qu'elles utilisent pour le 3 Réduire à Zéro le nombre 2020 4 La culture, les valeurs et les normes des communautés locales sont respectées et	1 Les directives sur la promotion de la Charte du Haut conseil sur les collectivités locales ont été 2 nombre minimum d'États membres 3 La réunion du CTS sur la Charte et le Haut conseil sur les collectivités locales est organisée en 2019, le système de suivi de la mise en œuvre de la Charte par les États membres devant être en place d'ici

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

1

2

3

4 Renforcer les conseils locaux et les coopératives communautaires en vue de leur

5 Mettre en place des mesures pour assurer la pleine décentralisation et rationalisation municipalités et des organismes gouvernementaux locaux

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité

Objectif 13: La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / étapes clés pour la réalisation des objectifs à l'horizon 2023 consacrés dans le (s) cadre (s) de l'Union africaine
<i>Maintien et restauration de la Paix et de la Sécurité</i>	<p>Niveau national</p> <p>1 l'ethnicité, à l'exclusion d'origine sous toutes ses religieux et politiques sont réduits à 50% par rapport</p> <p>2 La culture de la paix est</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 La Force africaine en attente (FAE) et la Capacité africaine de déploiement rapide doivent être mises en place d'ici 2018</p> <p>2 Les Systèmes d'alerte et les Systèmes d'alerte précoce des CER doivent être entièrement opérationnels d'ici 2018</p> <p>3 Le Conseil des Sages et le Réseau panafricain des Sages (PANWISE) sont entièrement opérationnels et entreprennent des initiatives de prévention</p> <p>4 L'APSA est actualisée préoccupations en matière de sécurité concernant des drogues, des êtres humains et les crimes transnationaux, y compris</p>	<p>Niveau national</p> <p>1 Dialogue / les consultations sur les mécanismes de prévention et de d'ici 2015, ce qui doit être suivi structures visant à actionner les mécanismes de prévention et de</p> <p>2 Un plan de renforcement des capacités, des plans d'action et des stratégies de mise en œuvre sont élaborés et réalisés entre 2018 et 2020</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 L'ACIRC est élaboré et opérationnel, et les programmes améliorés de achevés d'ici 2015</p> <p>2 Les Exercices AMANI II pour la FAE sont achevés d'ici 2014, et le maintien / la préservation des Partenariats, en particulier avec l'ONU et son Conseil de sécurité, se poursuivent sur la période entre 2015-2023</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :</p> <p>Niveau national</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4 Promouvoir la réconciliation, y compris l'utilisation des mécanismes de règlement</p>		

- 5
- 6 Élaborer / mettre en œuvre des stratégies nationales qui contribueront à l'éradication du
- Niveau continental**
- 1 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des États membres et des
- 2
- 3
- 4 Élaborer/renforcer les programmes de coopération entre les États membres et les institutions internationales
- 5 Développer/promouvoir l'utilisation d'un indice africain de sécurité humaine
- 6 Élaborer/mettre en œuvre les cadres pour un système continental opérationnel de mandat d'arrêt
- Continental**
- 1 Développer/mettre en œuvre des programmes pour renforcer la coopération et la coordination entre le Conseil de paix et sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des NU, notamment en ce qui concerne les positions communes de l'UA, le maintien de la paix sur le continent

Objectif 14: Une Afrique stable et en paix		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) Cadre(s) de l'Union africaine
<i>Structure institutionnelle pour les Instruments de l'UA sur la Paix et la Sécurité</i>	Niveau national	Niveau national
	<ol style="list-style-type: none"> 1 Faire taire les armes d'ici 2 Contrôle total des services de sécurité dans le respect des pratiques démocratiques, de l'Etat de droit et des procédures 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Le cadre continental pour faire taire toutes les armes est intégré dans 2 Le rôle des communautés locales dans l'élimination des armes à feu 3 Le cadre continental pour faire taire les armes est intégré dans les
	Niveau continental	CER
	<ol style="list-style-type: none"> 1 Faire taire les armes d'ici 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les consultations avec les États membres sur le cadre continental pour faire taire toutes les armes
		Niveau continental
		<ol style="list-style-type: none"> 1 Élaborer une politique / un cadre continental (e) de coopération pour faire taire toutes les armes d'ici 2015, et mener des consultations avec les CER et les Mécanismes régionaux sur la politique / le cadre 2 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique / du cadre de 3 Examiner la mise en œuvre de la Politique africaine commune de

		<p>Centre de Reconstruction et de</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La question de savoir lequel des deux pays, l'Égypte et l'Ouganda, accueillera le centre est résolue en 2 Le Statut du Centre est élaboré en 2016 et, la même année, il est examiné et approuvé par le Conseil de paix et de sécurité, et adopté 3 Le Plan d'action de la mise en approuvé la même année par le Conseil de paix et de sécurité et le 4 Le Centre sera opérationnel la
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

1

2 Mettre en œuvre la décennie Madiba Nelson Mandela de la politique de réconciliation en

Niveau continental

1

2

3 Promouvoir la décennie Madiba Nelson Mandela de la politique de réconciliation en Afrique

4 Prendre contact avec le Système des Nations Unies et d'autres acteurs pour discuter des

Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Défense, Sécurité et Paix</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Services de sécurité 2 Le respect des règles d'engagement et des droits de l'homme dans est enraciné chez les <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La révision du protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité est 2 Politique commune de défense et de sécurité pleinement opérationnelle 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Incorporation du Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine (AUNACDP) et du CADSP dans les cadres <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Consultations avec les États membres sur le Pacte (AUNACDP) <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Examen du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine achevé 2 Consolidation du Pacte (AUNACDP) 3 Consultations avec les CER sur le Pacte (AUNACDP) achevées d'ici

Stratégies à titre indicatif		
être envisagées		
National		
1		
2		
Continental		
1		
Objectif 15: Une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Piliers de l'APSA</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> Contingent national, en attente de la FAA, prêt sur tous les aspects Conseil national de paix Accord total de obligations des institutions africaines de paix et de <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> Force africaine en <i>prête pour le déploiement et l'engagement</i> Structures et/ou mécanismes régionaux de sécurité bien équipés et compétents pour participer aux missions 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> Contribution au fonds pour la paix opportune au cours de la période <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> CARIC concrétisée d'ici 2015; l'exercice AMANI II achevé d'ici 2016 avec la concrétisation de la Directive aux États membres sur l'augmentation des contributions obligatoires au Fonds pour la paix
Stratégies à titre indicatif		
d'être envisagées		
Niveau national		
1		
2 Renforcement des capacités des OSC africaines aux niveaux local, national et continental		
3 Garantie de l'existence de structures et/ou mécanismes nationaux de sécurité, bien équipés		
Niveau continental		
1 Plaidoyer auprès des États membres et des CER en faveur de l'adhésion à la mise en œuvre		

Aspiration 5 : Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

Objectif 16 : La Renaissance culturelle africaine est primordiale		
Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Valeurs et idéaux du Panafricanisme</i>	<p>Réseau national</p> <p>1 Tous les programmes d'enseignement de l'école primaire et de l'école secondaire doivent intégrer la culture et les</p> <p>2 Agence pour les</p> <p>la Diaspora mise en place pour permettre les contributions de la diaspora au</p> <p>3 Double nationalité</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 L'Encyclopedia africana</p> <p>2</p>	<p>1 Cadre de mise en œuvre d'ici 2016, suivi de l'élaboration d'un plan d'action d'achèvement</p> <p>1 Compilation/mise au point de l'Encyclopedia Africana entre</p> <p>1 Comité technique, sur la mise en</p> <p>2 Inventaire des compétences de en 2016, suivi de l'insertion des données en 2016/18 et site Web</p> <p>3 Force des volontaires de la Diaspora : cadre actualisé en 2015; structures de mise en œuvre mise en place d'ici 2016 et lancement en</p> <p>4 Marché de la Diaspora : concept d'une plateforme d'innovation et sensibilisation de la Diaspora en</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <p>1</p> <p>2 Mettre en œuvre la Déclaration d'Alger sur l'harmonisation et la coordination des politiques</p> <p>3 Revoir les programmes éducatifs pour y inclure les valeurs et idéaux du panafricanisme, les</p> <p>4</p> <p>5</p>		

- 6 Élaborer/Mettre en œuvre des cadres d'intégration des programmes nationaux et
Mettre en œuvre les aspects pertinents de la Déclaration du Sommet mondial de la Diaspora

Niveau continental

- 1
- 2 Conception/promotion de stratégies susceptibles d'améliorer et de renforcer les relations
- 3 Élaborer /mettre en œuvre des cadres pour la création de centres d'excellence régionaux chargés de promouvoir la culture et les industries d'art créatif de l'Afrique
- 4 Élaborer /mettre en œuvre des cadres pour la coordination et la réglementation de
- 5
- 6 Facilitation de la mise en œuvre par les États membres des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur le Mémorial permanent à la mémoire des victimes de l'esclavage et

Domaine prioritaire (2)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Valeurs culturelles et Renaissance africaine</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 20% des citoyens participent aux activités culturelles et apprécient les arts 2 Langues nationales utilisées dans le cadre des processus administratifs du pays <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 États membres mettent intégralement en œuvre la Charte culturelle et de la 2 L'Atlas linguistique 	<p>Atlas linguistique d'Afrique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Saisie des données achevée d'ici 2015/16 suivie de la compilation et

Stratégies à titre indicatif

Niveau national

- 1 Mise en œuvre de la Charte de la Renaissance culturelle africaine
- 2 Renforcement des capacités des institutions culturelles panafricaines
- 3 Mise en œuvre du Plan d'action pour les langues pour l'Afrique
- 4 Élargissement de l'Atlas des langues africaines pour couvrir la langue créole des États

Niveau continental/Régional

- 1 Mettre en œuvre la campagne continentale de promotion de la stratégie de la Renaissance
- 2 Élaborer/mettre en œuvre des cadres permettant d'utiliser les langues transfrontalières pour
- 3
- 4
- 5 Développer / promouvoir des cadres qui favorisent la poursuite morale et matérielle de la réparation de la calamité de l'esclavage colonial et / apartheid et l'accès aux archives de la

Domaine prioritaire (3)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<p><i>Patrimoine culturel, activités et entreprises créatives</i></p>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Augmenter le contenu local de toutes les publications imprimées et 2 L'Agence nationale/point focal pour la promotion des industries d'art créatif 3 Au moins 20% des institutions techniques et professionnelles disposent de programmes sur la création/fabrication <p>développement des capacités pour la production/préservation de biens culturels et la création et la gestion de micro entreprises</p> <ol style="list-style-type: none"> 4 Mécanisme de dialogue culturel intergénérationnel 5 Au moins 30% de tous les trésors culturels nationaux qui ont été protégés, archivés et <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 membres mettent en œuvre le plan d'action de l'UA sur la culture et les 2 Tout le trésor et le patrimoine culturels 3 Cadre pour l'adoption des sites du patrimoine africain 	<p>Antiquités culturelles</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Incorporation de la loi type sur les antiquités culturelles dans les cadres législatifs nationaux entre <p>Niveau des CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Consultations avec les États membres sur la loi type, relatives aux antiquités culturelles achevées <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Loi type, sur les antiquités culturelles, élaborée d'ici 2015 suivie de consultations avec les

	4 Le nombre de sites africains faisant partie du patrimoine mondial a doublé par rapport en	
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Niveau national</p> <p>1 Mise en œuvre du plan d'action de l'UA sur la culture et les industries créatives, y compris</p> <p>2 à la promotion de la diversité des expressions culturelles, en particulier les Conventions de</p> <p>3 Élaboration/mise en œuvre de politiques relatives à la protection des droits du créateur pour</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>8 Élaboration/mise en œuvre du cadre continental de promotion des sites du patrimoine</p> <p>9 Élaboration/mise en œuvre du cadre pour élever les sites du patrimoine africain au statut</p> <p>10 Élaboration/mise en œuvre de réglementations et de politiques pour promouvoir le contenu</p> <p>11 Assurer la sensibilisation au niveau national et mettre en place des mesures incitatives pour les communautés locales et des campagnes de plaidoyer pour la promotion des sites du patrimoine</p> <p>12 Établir un inventaire des icônes nationales et récupérer les enregistrements audiovisuels culturels à l'étranger et élaborer des stratégies de négociation et de récupération des trésors</p> <p>13 Élargir l'accès à l'information culturelle par le biais des bibliothèques publiques de la</p> <p>14 Élaborer / mettre en œuvre des politiques TPPME qui favorisent la croissance des arts</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>Niveau continental</p> <p>1</p> <p>2 Mise en place/facilitation de la mise en œuvre des cadres continentaux pour les sites du</p> <p>3 Coordination/facilitation des sites du patrimoine africain dans les sites du patrimoine</p> <p>4</p> <p>5 Élaborer / mettre en œuvre des cadres pour le renforcement du Fonds africain du patrimoine</p> <p>6</p>		

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants.

Objectif 17 : Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie		
Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Autonomisation des femmes</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Égalité des droits économiques pour les femmes, y compris les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'avoir un compte bancaire d'ici 2 Au moins 20% des femmes des zones rurales ont accès aux facteurs de production et en ont le contrôle, à savoir la terre, le crédit, les intrants, les 3 Les femmes représentent au moins 30% de tous les élus aux niveaux local, national et régional, ainsi que dans les institutions 4 Au moins 25% des marchés publics annuels à des niveaux nationaux et sous-nationaux sont 5 entre les hommes et atteindre la parité de 50-50 à tous les postes de 6 L'indice de la Déclaration solennelle (SDI) développé par GIMAG et la CEA sur l'égalité est calculé semestriellement et utilisé dans la conception des politiques / décisions d'allocation 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Politique du genre UA/CER harmonisée incorporée dans les cadres législatifs nationaux à partir <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Consultations avec les États membres sur la politique du genre UA/CER harmonisées et achevées <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Document-cadre et plan d'action pour l'harmonisation de la politique du genre des CER et de l'UA élaborés, suivis de consultations avec les CER sur l'harmonisation des

	<p>Niveau continental</p> <p>1 entre les hommes et les femmes dans les postes de responsabilité à tous les niveaux dans les organisations</p> <p>atteindre au moins la</p> <p>2 Le Panel de haut niveau sur l'autonomisation des femmes est fonctionnel d'ici 2016 et se réunit une</p> <p>3 Fonds pour la femme africaine, opérationnel</p>	
<p>Stratégies à titre indicatif</p>		
<p>Niveau national</p>		
<p>1 Promouvoir des politiques et des programmes susceptibles d'améliorer l'égalité entre les participation aux activités économiques, sociales et politiques, éducation et compétences,</p>		
<p>2</p>		
<p>3</p>		
<p>4</p>		
<p>5</p>		
<p>6 Intégrer dans les législations nationales et mettre intégralement en œuvre la Convention sur</p>		
<p>Intégrer dans les législations nationales et mettre intégralement en œuvre le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, tel que contenu dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et dans la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité</p>		
<p>8</p>		
<p>9 Mettre en place/mettre en œuvre des mécanismes de suivi des progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux moyens de production/compétences en matière de production, la participation à tous les niveaux de gouvernance</p>		
<p>10</p>		
<p>11 Harmoniser toutes les politiques nationales et régionales relatives au genre et toutes les politiques relatives aux femmes et au développement avec la Politique Genre de l'Union</p>		
<p>12 Élaborer / mettre en œuvre des politiques pour accélérer la progression des femmes vers la</p>		
<p>13</p>		
<p>Niveau continental</p>		
<p>1 Élaborer / mettre en œuvre des orientations pour la mise en place du Panel de haut niveau</p>		
<p>2</p>		
<p>3 Promouvoir la mise en place d'un Centre d'excellence de l'égalité hommes femmes de la</p>		
<p>4 Mettre en place un indice de parité entre les hommes et les femmes en Afrique et l'utiliser pour suivre les progrès vers la parité hommes- femmes en Afrique</p>		

Domaine prioritaire (2)	Cible 2023	Principales actions/cible pour 2023
<i>Violence & Discrimination à l'égard des femmes et des filles</i>	Niveau national	Les cibles des processus aux niveaux national, régional et continental sont les mêmes que celles du domaine des processus pour les domaines concomitante Le processus sera axé sur la violence et la discrimination fondées sur des motifs liés au sexe comme contenu dans la politique du genre de l'UA
	<ol style="list-style-type: none"> 1 Réduction des niveaux de violence à l'égard des moins 20% par rapport à 2 Élimination de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes (mariage précoce) et de toutes les formes de discrimination contre les 3 Élimination de toutes les barrières à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé de qualité en faveur des 4 Élimination de toutes les formes de discrimination politique, sociale, administrative contre les 5 Réduction de 50% de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des de toutes les formes de discrimination contre les 	
	Niveau continental	
	<ol style="list-style-type: none"> 1 de la décision du Conseil exécutif sur la parité homme femme au sein de l'Union africaine d'ici 2020 	
Stratégies à titre indicatif		
Niveau national		
<ol style="list-style-type: none"> 1 Mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre 2 Mettre en vigueur des lois contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes, des 3 Élaboration/mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la promotion des droits des 		

4	compétences, les connaissances et les attitudes clés et leur inculquent la culture de
Niveau continental	
5	Mener des recherches comparatives entre les pays qui ont fait des progrès dans l'élimination
6	

Objectif 18: Jeunes et enfants impliqués et autonomisés

Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Principales actions/cibles pour 2023
<i>Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant</i>	Niveau national	Jeunesse
	1 Réduction du taux de femmes d'au moins 25% par rapport à 2013	Niveau national 1 Plan d'action quinquennal de l'UA (2019-2024) sur l'autonomisation dans les cadres nationaux de
	2 Démarrages d'entreprises femmes représentant au moins 15% des nouvelles	Niveau régional 1 Consultations avec les États membres sur la mise en œuvre du plan d'action sur l'autonomisation
	3 qui ne peuvent avoir accès à l'enseignement supérieur sont formés	Niveau continental 1 Plan d'action quinquennal de l'UA (2019-2024) sur l'autonomisation
	4 Au moins 50% des suivent des programmes de développement des talents et d'activités récréatives	au cours du premier semestre de 2 Le plan d'action quinquennal de l'UA (2019-2024) sur présenté au CTS et aux organes
	5 Élimination de toutes formes de violence, d'exploitation du travail des enfants, du mariage	3 Consultations avec les CER sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UA sur l'autonomisation des
	6 Suppression du recrutement d'enfants et d'enfants sont engagés dans des activités	Enfants Niveau national 1 Rapports initiaux et périodiques des États parties à la Charte africaine des droits et du bien-être
	8 des dispositions de la Charte africaine des	Niveau continental 1 Plan stratégique de protection et de promotion des droits de l'enfant en 2

	9 Fin de toutes les formes	<p>3 Rapports des États parties à la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant examinés entre</p> <p>4 Commentaires généraux sur le mariage des enfants, les enfants</p> <p>5 Plan d'action sur la mise en œuvre de la Position africaine commune est préparé en 2016 et adopté par</p>
--	----------------------------	---

Stratégies à titre indicatif

Niveau national

- 1
- 2 Mettre en œuvre la Convention des NU sur les droits de l'enfant
- 3 Mise en œuvre de la Déclaration et de la Décision de Malabo de 2011 sur l'autonomisation
- 4
- 5
- 6
- 8
- 9
- 10
- 11
- envers soi-même, l'autonomie, l'intégrité, l'harmonie, le patriotisme et l'engagement envers
- 12
- 13 Élaboration et mise en œuvre de stratégies de prise en charge et de protection des enfants
- 14 Établissement de liens étroits entre les institutions d'enseignement et le marché du travail
- 15 Promotion et soutien des services d'orientation professionnelle de sorte que les compétences
- 16
- 18
- 19 Mise en œuvre de la Position commune et du Plan d'action de l'Algérie sur les stratégies de
- 20 Éradication de toutes les formes de violence sexiste et de pratiques néfastes à l'égard des

Aspiration 7 : une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde

Objectif 19 : Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales, et la Coexistence pacifique		
Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Place de l'Afrique dans les affaires mondiales</i>	Niveau national	<p>Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation (STISA-2024)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 STISTA adoptée par le Sommet de 2 Élaboration/mise en œuvre de la première série de programmes phares dans le cadre de la STISA 3 Élaboration/mise en œuvre de la deuxième série de programmes phares dans le cadre de la STISA 4 Élaboration/mise en œuvre de la troisième série de programmes phares dans le cadre de la STISA 5 <p>Politique africaine de l'espace</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Élaboration et adoption de la politique et de la stratégie africaines de l'espace réalisées en 2 Élaboration et mise en œuvre du plan d'action sur la politique africaine de l'espace amorcées en 3 Position africaine commune sur l'Agenda spatial international d'ici
	1 Infrastructures nationales pour la recherche et l'exploration spatiale africaine en réseau	
	2 Infrastructures/systèmes nationaux pour la recherche et le développement pour contribuer au stock mondial des droits de propriété intellectuelle pleinement fonctionnels	
	3 Augmentation du niveau des exportations enregistré en 2013 de 20% en termes réels	
	Niveau continental	
	1 L'Afrique parle d'une	
	2 L'Agence spatiale africaine créée et pleinement	
	3 Groupe d'experts sur la stratégie maritime	
	4 Département autonome de l'UA chargé des responsable de la mise en œuvre de la SMI	
	5 Les États insulaires africains sont représentés de manière équitable dans les organismes régionaux, continentaux	
	6 Toutes les colonies sont	

Stratégies à titre indicatif

Niveau national

- 1
- 2
- 3 spatiale africaine, y compris la mutualisation des ressources et le partage des connaissances
- 4 Renforcement/utilisation des capacités nationales pour le développement de la science, de
- 5

Niveau continental

- 1
- 2 Renforcement de la collaboration interuniversitaire et de l'échange international de
- 3 Élaborer/mettre en œuvre des cadres pour faciliter l'adoption de programmes d'enseignement
- 4 Rationalisation/adhésion au processus de nomination dans les organismes régionaux/continentaux/internationaux en tenant dûment compte des intérêts des États africains
- 5
- 6 Faciliter la mise en place d'un système continental de subventions qui contribuera à la

Domaine prioritaire (2)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Partenariat</i>	<p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Plate-forme africaine de partenariats mondiaux est lancée vers 2016 et 2 100% du budget de du budget programme et 25% du budget de maintien de la paix seront 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Examen du Cadre des partenariats 2 Réunion consultative avec des experts africains sur le Cadre des 3 Adoption du Cadre de partenariat par les organes délibérants de l'UA 4 Élaboration du Plan d'action de en 2016 avec l'intégration dans les cadres des organes de l'UA et des CER en 2016 et l'incorporation aux cadres législatifs nationaux des

Stratégies à titre indicatif

Niveau continental
1 Faciliter la contribution de la Diaspora au renforcement du partenariat international de l'Union africaine
2 Elaborer/mettre en œuvre des cadres pour la rationalisation des accords de partenariat
3

Objectif 20: L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement

Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
Marché des capitaux	Niveau national	Facilité africaine de garantie des crédits
	<ol style="list-style-type: none"> Au moins 10% des dépenses de par le marché national 	<ol style="list-style-type: none"> Concept de la facilité africaine de garantie des crédits développé en 2016 suivi de consultations de Examen/adoption par le CST et le Sommet de l'UA ensemble avec l'élaboration d'un plan d'action de Plan d'action mise en œuvre en
	Niveau continental/CER	Banque africaine d'investissement
	<ol style="list-style-type: none"> Facilité africaine de garantie de crédit Institut africain d'envoi de fonds, pleinement Banque africaine d'investissement mise en place en 2025, avec un guichet pour la promotion de l'économie Les bourses de valeurs Le Fonds d'investissement de la diaspora est opérationnel, 	<ol style="list-style-type: none"> requis pour faire évoluer le processus prévu pour la période Élaboration d'instruments/cadre opérationnel et consultations avec les parties prenantes/demande de paiement de souscription entre Démarrage des opérations de la
		Institut africain d'envois de fonds
		<ol style="list-style-type: none"> de l'institut africain d'envoi de fonds avec le concept développé Désignation du Kenya par le Conseil exécutif pour accueillir l'Institut et les négociations avec le Mise en œuvre de l'Institut entre 2015/16 et démarrage des activités

		<p>Fonds d'investissement de la Diaspora</p> <p>1 2015; sélection des gestionnaires</p> <p>sensibilisation de la Diaspora entre</p> <p>Bourses régionales de valeurs</p> <p>1 L'étude du concept de bourse régionale de valeurs réalisée en 2016, suivie d'ateliers de validation/</p> <p>2 Adoption par le Sommet des CER</p> <p>3 Installation de la direction/ mobilisation du capital social/ préparation opérationnelle du démarrage en 2019 avec</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Niveau national</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>3 Faciliter le développement des capacités des opérateurs institutionnels du marché des</p> <p>4</p> <p>5 Promotion de stratégies d'atténuation des risques pour attirer les investissements pour le</p> <p>6</p> <p>Élaboration/mise en œuvre des stratégies pour renforcer le rôle des banques centrales dans</p> <p>Niveau continental/régional</p> <p>1 Élaboration/mise en œuvre des stratégies et des programmes de plaidoyer pour accélérer</p> <p>2</p> <p>3 Élaboration/mise en œuvre de cadres pour guider les États membres dans l'utilisation</p> <p>4 Développer / promouvoir la loi type pour le marché des capitaux et les instruments de</p>		

Domaine prioritaire (2)	Cible 2023	Actions/Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Système fiscal et recettes du secteur public</i>	Niveau national 1 niveaux du gouvernement doivent couvrir au moins courantes et de	s
Stratégies à titre indicatif		
examen		
Niveau national		
1		
2 redevances publiques pour les politiques de services ; politiques de maximisation des		
3		
4 Élaboration / mise en œuvre d'options stratégiques qui tiennent compte des meilleures		
5 Renforcement des capacités des infrastructures pour la maximisation de la perception de		
6		
8		
9		
10 Mise en place de politiques/cadres pour élargir le domaine de la perception des recettes au		
Niveau continental		
1 Élaboration / mise en œuvre de cadres pour les politiques sur les statistiques des recettes		
Domaine prioritaire (3)	Cible 2023	Actions/Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Aide au développement</i>	1 Proportion de l'aide dans le budget national au maximum de 25% du niveau de 2013	Néant

Stratégies à titre indicatif

Niveau national

1

2

3

extractive/promotion de politiques pour maximiser les recettes dues à l'État provenant de

4 Promotion de la bonne gouvernance et des bonnes pratiques dans la gestion du

5 Promouvoir des politiques / programmes, y compris la participation des organisations de la

INTRODUCTION

institutions nationales, régionales et continentales qui seront impliquées dans la mise en œuvre de

dans la prise de décisions en particulier en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre, le

Toutes les questions ci-dessus ont été soulevées comme étant pertinentes dans la Déclaration solennelle du 50^e présumées, de l'examen des plans nationaux et régionaux et de l'évaluation de l'expérience passée

telles que le leadership, l'organisation et les responsabilités nécessaires à la mise en œuvre réussie politiques de mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental nécessaires à la mise en des principaux succès, des risques et des menaces et de leurs stratégies d'atténuation dans la

OBJECTIFS

continentales au cours des 50 dernières années, il est impératif qu'un cadre de mise en œuvre

continental qui participeront à la conception, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063, y compris les tâches qu'elles sont appelées à entreprendre ;

décrire brièvement les rapports hiérarchiques entre les entités/institutions aux niveaux national, régional et continental impliqués dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

décrire brièvement les politiques clés qui serviront de moteurs à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental ;

national, régional et continental ;

préciser les modalités d'engagement des populations africaines dans l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ainsi que les voies et moyens dont ils disposent pour apporter sa leurs contributions/commentaires ; et

En un mot, ce chapitre portant sur *l'action pour la réalisation de l'Agenda 2063* sert à informer tous les Africains et toutes les institutions nationales, régionales et continentales pertinentes du rôle

AGIR POUR L'AGENDA 2063 – LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs émanent de l'Acte constitutif de l'Union africaine, de la Déclaration solennelle du 50e anniversaire et d'autres instruments connexes ainsi que des décisions des

Subsidiarité

Trois niveaux sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de du principe de subsidiarité nécessite l'adhésion à ce qui suit :

- **Niveau national** : Il constitue une source fondamentale des idées pour l'Agenda 2063 et est chargé de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans son contexte national et également du responsable de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'agenda national ;
- **Niveau régional** : Il est le point d'entrée de toutes les initiatives de l'Agenda 2063 qui l'intégration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par les États l'Agenda 2063 ;
- **Niveau continental** : Il est responsable de la conception/révision du Cadre de l'Agenda 2063 le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063; il facilite l'intégration des rapports régionaux sur le suivi et l'évaluation dans le rapport continental; il facilite la mobilisation des ressources dans une perspective continentale; il coordonne les relations/coopération avec la Diaspora africaine, les proches collaborateurs (BAD et CEA et FARC) et les partenaires; et il supervise

Responsabilité et transparence

L'atteinte des résultats ou des buts de l'Agenda 2063 exige que toutes les parties prenantes en soient tenues responsables et que les processus permettant d'établir un lien entre les parties

mesures ou politiques destinées à rendre cela possible prennent en compte, le cas échéant, les éléments ci-après :

- **Orientation des résultats:** doivent, à chaque niveau, mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation pour veiller à ce
- **Engagement:** Les parties prenantes, à tous les niveaux, sont invitées à remplir ou à exécuter être tenu responsable de l'adoption/adaptation/intégration de l'Agenda 2063 dans ses plans par le pouvoir exécutif de l'Agenda 2063 au Parlement pour adoption en tant que document-cadre de développement national, des pressions exercées par les groupes sociaux, le

recours à certains outils tel que le MAEP, la publication de rapports sur la progression des performances des États membres peuvent aboutir à un ferme engagement politique du

- **Décisions fondées sur des données probantes:** les décisions / conclusions établies ou formulées sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 communs à toutes les parties prenantes, les décisions que prendront ces dernières peuvent le premier plan décennal de mise en œuvre doit être établi en fonction d'un ensemble de

Participation/Inclusion et intégration

Il existe un consensus général sur le fait que les citoyens africains doivent s'approprier le processus place à tous les niveaux:

- **Participation:** Les parties prenantes, surtout au niveau national, doivent faire partie du

- **Intégration:** régionaux pertinents doivent être en harmonie avec ceux du cadre de mise en œuvre de

Diversité

Si les Africains partagent des aspirations communes, il existe des disparités entre les États membres

Tirer avantage des institutions et des systèmes existants

- **Au niveau national:** telles que les ensembles de domaines thématiques, les approches sectorielles doivent être

- **Au niveau régional:**

- **Au niveau continental:** les organes de l'UA tels que la Commission de l'UA, le Parlement doivent être utilisés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ainsi que d'autres partenaires

convient de citer:

- **Les indicateurs:** Les indicateurs retenus par les États membres pour suivre les progrès
- **Les outils de suivi et d'évaluation:** Les États membres sont certes encouragés à compter sur leurs propres compétences et possibilités, mais il leur faut disposer d'un ensemble minimum d'outils uniformes susceptibles d'améliorer la comparaison des résultats entre

Principales questions liées à la mise en œuvre

Les principaux facteurs de réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 comprennent, entre autres, les relations et les responsabilités entre dirigeants et parties prenantes, les capacités de mise en œuvre, l'information des citoyens et des parties prenantes pour qu'ils s'impliquent dans le processus et qu'ils se l'approprient, la prestation de conseils aux parties prenantes et la

Leadership, rapports structurels et responsabilités

Le leadership ou la volonté politique, à tous les niveaux (national, régional et continental) pour faire avancer le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, est la clé de

ambiguïté quant à l'autorité ou au rôle des responsables et des structures et de promouvoir la

Le leadership et les rapports structurels en vue de concrétiser l'Agenda 2063 se situent à trois

Au niveau continental

s'agit de:

La Conférence:

Responsabilités principales

approuver les révisions du Document- cadre de l'Agenda 2063 ;

adopter les rapports de suivi, d'évaluation et autres rapports concernant l'Agenda 2063

Le Conseil exécutif:

Responsabilités principales

recommander les révisions du Document-cadre de l'Agenda 2063 et son Plan de mise en œuvre à la Conférence;

assurer la supervision stratégique du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 ;

qui y sont associés; et

approuver /examiner les rapports de suivi et d'évaluation et conseiller la Conférence sur les

Le Comité ministériel sur l'Agenda 2063: il s'agit d'un Comité du Conseil exécutif, qui comprend des membres cooptés tels que, notamment, la Présidente de la Commission de l'UA, les CER, la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Responsabilités principales

recommander les révisions du Document-cadre de l'Agenda 2063 et son Plan de mise en œuvre au Conseil exécutif;

assurer la supervision opérationnelle, au niveau continental, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 ;

examiner les rapports/recommandations des CTS, des REC et des parties prenantes continentales ;

L'Unité technique de l'Agenda 2063 de la Commission de l'UA est placée sous la direction de la

- a) L'Unité technique coordonne et facilite:
- les révisions du Document-cadre de l'Agenda 2063 et son Plan de mise en œuvre ;
 - l'élaboration des cadres continentaux d'appui à l'Agenda 2063 ;
 - l'élaboration des cadres de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
 - l'examen des rapports de suivi et d'évaluation ;
 - les conseils/préparation de la stratégie sur la mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 ;
 - l'élaboration/mise en œuvre de la Stratégie de communication sur l'Agenda 2063 ;
 - en tant que points focaux, les interactions avec les CER dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
 - le rôle de leadership et de plaidoyer en ce qui concerne l'alignement des programmes des partenaires au développement avec ceux de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental ;
 - la préparation des rapports d'étape annuels pour examen par la Commission et donc par le Conseil exécutif par le biais du Comité ministériel ;
 - la préparation et la publication de rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la
 - les consultations annuelles entre les milieux politique, économique et universitaire et les parties prenantes en Afrique ; et
 - les activités en tant que secrétariat des Comités techniques spécialisés et du Comité
- b) Certains membres/entités cooptés du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 devront, chacun en ce qui le concerne, exécuter les tâches suivantes :
- Le PAP: (i) passer en revue le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et fournir

en tant que modèle de développement de l'Afrique auprès des parlements/assemblées

des, parlement/assemblées législatives, le travail d'éducation des citoyens sur leur rôle et leurs obligations dans le cadre de l'Agenda 2063 et (iv) veiller à ce que tous les membres des parlements régionaux et des partis politiques utilisent dans le cadre de leurs législations nationales l'Agenda 2063 en tant que base pour l'élaboration de leurs programmes ou de

L'ECOSOCC: (i) favoriser la formation de groupes de sensibilisation à l'Agenda 2063 dans les États membres, en vue d'en faciliter l'adoption dans les plans nationaux à court, moyen et long

en œuvre et au suivi de l'Agenda 2063 et (iii) élaborer un rapport d'activité sur la participation

La CEA: (i) en collaboration avec le NEPAD/APCN, fournir à la Commission de l'UA, aux CER et aux États membres, un soutien dans tous les domaines pertinents de son mandat dans le développement/gestion économique, liés à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 (ii) réaliser des études/enquêtes thématiques ou sectorielles dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et (iii) Aider la Commission de l'UA à mettre au point

La BAD: (i) diriger la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental et (ii) communiquer des rapports semestriels

Les Comités techniques spécialisés (CTS): structurés en comités des ministres (par exemple les ministres des transports) les CTS veilleraient à assurer la cohérence entre l'Agenda 2063 et les

Responsabilités principales

faciliter l'élaboration des stratégies sectorielles dans le contexte de l'Agenda 2063 ;

l'Agenda 2063 ;

faciliter la mise au point/examen des rapports de suivi et d'évaluation des divers secteurs par le biais du cadre de coordination de la Commission de l'UA ; et

préparer des rapports d'étapes présentant, chacun pour son secteur, les progrès dans la

Parties prenantes continentales: il s'agira d'un groupe de citoyens africains représentant les classes politique, économique (secteur privé) social, universitaire, les groupes confessionnels et

Responsabilités principales

stratégies nécessaires à leur réalisation ;

Niveau régional

Les Communautés économiques régionales:

Responsabilités principales

montrer initialement la voie à suivre dans le processus consultatif régional/national, relatif à l'élaboration de l'Agenda 2063 ;

participer au suivi opérationnel continental de l'Agenda 2063 et constituer des cadres de référence aux initiatives continentales pour les États membres de la région ;

harmoniser / aligner les lignes directrices à moyen et long terme des Plan décennaux de l'Agenda 2063 sur celles des plans régionaux ;

communiquer aux États membres des orientations sur le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

dans l'Agenda 2063 ;

coordonner l'intégration des rapports de suivi et d'évaluation des États membres dans la région et soumettre ces rapports au Comité ministériel, pour examen ; et

Niveau national

États membres:

Responsabilités principales

Chaque partie prenante au niveau national et infranational accomplit ses fonctions dans le cadre

aligner la vision / les plans nationaux au Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

organiser ou coordonner la mise en œuvre des plans nationaux à moyen terme axés sur

Au niveau infranational, les ONG, les groupes à but lucratif et non lucratif et les groupes intersectoriels participent à:

l'harmonisation de la vision nationale avec l'Agenda 2063 ;

l'élaboration des plans à moyen terme axés sur l'Agenda 2063 ; et

Renforcement des capacités pour l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal de mise en œuvre

Contexte

humaines et institutionnelles de l'Afrique, le manque de capacités appropriées reste un obstacle

Les facteurs essentiels pour la réalisation de l'Agenda 2063 sont, entre autres : i) le leadership

dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et son appropriation

l'État de droit prévalent ; v) une approche basée sur des résultats ; vi) des systèmes nationaux

de mise en œuvre, il faudra résoudre les questions liées aux capacités- ressources humaines,

l'évaluation et le renforcement des capacités est en train d'être menée au niveau continental et au niveau des CER, et le sera à terme au niveau national dans le contexte de la mise en œuvre du

Capacités pour le premier Plan décennal

L'Agenda 2063 nécessite de multiples acteurs aux niveaux national, sectoriel, sous-national et

et aptitudes dans tous les secteurs et à divers niveaux dans trois domaines essentiels à savoir :

- i) **Capacités humaines individuelles** : Il s'agit en général de capacités en termes de compétences de formation, de performance, de valeurs d'attitude, de motivation, d'intégrité professionnelle, de relations, de compétences en communication, pour : bien comprendre

l'Agenda 2063 aux niveaux national et local, conceptualiser, concevoir, mettre au point,

de l'Agenda 2063 est de sensibiliser tous les secteurs et de bien comprendre sa nature profonde à plusieurs niveaux, d'adapter l'Agenda aux contextes nationaux et d'assurer un

l'Afrique, au lieu d'être tributaire des produits de base, est fondé sur la production et le secteur

tous les domaines d'intérêt de l'Afrique dont particulièrement le commerce, le changement

- ii) **Capacités institutionnelles/organisationnelles**

stratégique, de la gestion, des systèmes, des structures de responsabilités, d'infrastructures,

l'Agenda 2063 : l'établissement de liens horizontaux et verticaux et de circuits de réactions

Les initiatives et programmes continentaux et régionaux doivent être liés aux actions

La capacité de transformation du leadership pour diriger et promouvoir l'Agenda (audacieux, visionnaire, éthique et sensible) et la mise en commun de l'expertise de la formation spécialisée

iii) Politique, environnement juridique et réglementaire favorables : La mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessite non seulement la formulation des politiques et la mise en place des

Le renforcement des capacités comprenant les ressources humaines, les institutions, une

des composantes de la capacité ne fonctionne bien prise séparément et les faiblesses de

Principales parties prenantes de l'Agenda 2063 et besoins en capacités

la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 aux niveaux continental, régional et niveau des organes de l'Union africaine y compris la Commission de l'Union africaine, le Parlement

des droits de l'homme et des peuples, la commission des droits de l'homme et des peuples, le

NEPAD et les huit CER à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) la communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et

Les États membres ont l'ultime et cruciale responsabilité d'agir pour la réalisation de l'Agenda 2063 en l'intégrant dans les séries de plans, politiques et stratégies à court, moyen et long termes qu'ils

s'approprient intégralement l'Agenda 2063 et renforcer les capacités humaines, institutionnelles et

2063, le renforcement des capacités d'institutions chargées des activités de coordination et

Rôle des communications dans l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal de mise en œuvre

Parmi les principales lacunes relevées dans la mise en œuvre des stratégies et des cadres

Une stratégie de communication a donc été élaborée pour assurer la réussite de la mise en œuvre

et cible les États membres, le personnel, les organes et les agences de l'UA ; les CER les citoyens africains et leurs institutions au sein du continent et dans la diaspora, notamment le secteur privé,

La stratégie de communication sur l'Agenda 2063 doit être mise en œuvre par les organes et les agences de l'UA et organismes (dont le NEPAD et le MAEP), les CER, les États membres, les

dans le cadre de cette stratégie comprendront l'organisation de réunions de consultation, de débats, de discussions, d'ateliers, de forums communautaires, de récitals de musique et de

conformité à l'Agenda 2063, de participation des clubs de l'UA, d'actions de bénévolat et de

échanges par internet et entre médias sociaux, la confection de souvenirs et d'accessoires et

bulletins d'information et l'élaboration d'articles promotionnels tels que CD, DVD, casquettes, stylos, T-shirts, porte-clés, sacs, bracelets, agendas, brochures plaquées or, foulards et cravates;

Directives concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063

En vue de sensibiliser pleinement toutes les parties prenantes à leurs responsabilités et obligations en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du premier Plan décennal, les directives

Plan général de mise en œuvre: Premier Plan de mise en œuvre - Echéances

L'Annexe 2 porte sur un plan général/ calendrier de mise en œuvre pour les dix premières années

la référence pour élaborer leurs propres plans détaillés de mise en œuvre qui soient intégrés dans

l'organisation de consultations entre les parties prenantes, la mise en place de groupes thématiques

La composante de la mise en œuvre couvre, entre autres, l'alignement par les États membres,

2063 sur leurs visions et leurs plans, la création de groupes consultatifs nationaux, l'adoption par les instances législatives nationales, régionales et continentales du plan en tant que cadre de développement de l'Afrique, l'évaluation des capacités des parties prenantes, la mise en œuvre du plan à tous les niveaux, la sensibilisation du grand public et la mobilisation des sources de

Les aspects relatifs au suivi et à l'évaluation comprennent la publication de directives en matière de suivi, l'intégration du système de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 dans celui des cadres nationaux, régionaux et continentaux, la mise en œuvre du cycle de suivi, les évaluations à moyen

de coordination technique pour l'Agenda 2063 sera mis en place

BIEN-FONDÉ DU CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'AGENDA 2063

Les expériences antérieures en matière de développement, d'examen des plans nationaux et de mise en œuvre des cadres continentaux soulignent la nécessité de mettre en place un Cadre de de l'Agenda 2063 comme suit :

- **Renforcement de la culture de la gestion axée sur les résultats:** de réduction de la pauvreté par les États membres notamment entre 2000 et 2010 avaient été

Bien que les résultats de ces expériences de suivi et d'évaluation n'aient pas été évalués, on estime de manière générale qu'il faudrait les prendre en compte, car il s'agit là de premiers

de suivi et d'évaluation fondée sur ces expériences nationales éminemment souhaitables a

- **Renforcement de la responsabilité:**

les parties prenantes, à tous les niveaux, dont les résultats n'auront pas été probants, ce

- **Approfondissement de l'intégration:** Le cadre de suivi et d'évaluation qui agit en paliers aux niveaux continental, régional et national, contribuera à l'approfondissement de l'intégration du continent, qui est l'une des aspirations de l'ensemble des citoyens de l'Afrique en vertu de

- **Encouragement à la participation et à l'appropriation:** L'Agenda 2063 est animé par les citoyens africains qui nous font savoir comment ils souhaitent voir leur continent sur le plan

STRUCTURE DU CADRE DE RÉSULTATS

le document cadre de l'Agenda 2063 et qui constitue un lien logique qui relie entre eux la vision de l'UA, les sept aspirations de l'Afrique, les cibles ou domaines prioritaires de chaque aspiration

But

Le Cadre de résultats du premier Plan décennal doit servir de référence commune pour l'adoption de mesures tactiques et stratégiques, axées sur les résultats aux niveaux national, régional et

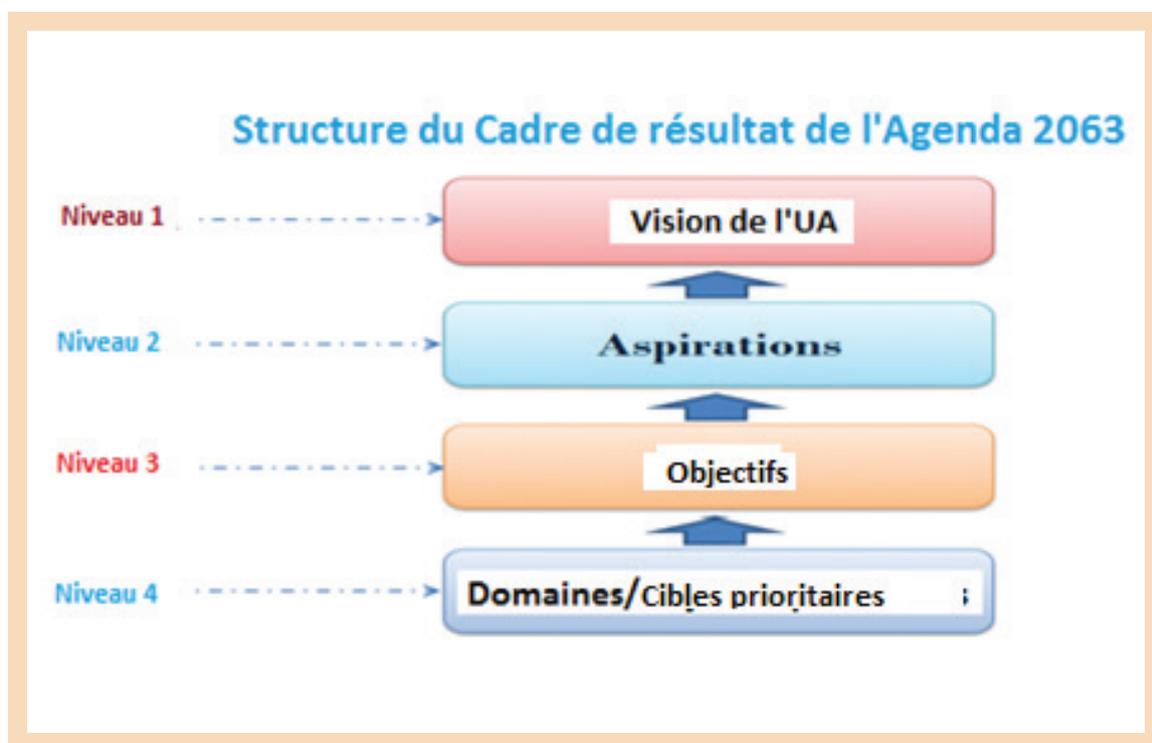
œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan

S'agissant notamment du suivi et de l'évaluation, le Cadre de résultats du premier Plan décennal

des aspirations et de la Vision de l'Union africaine tout au long de la durée du Plan (ii) cadre d'attribution et d'évaluation des responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre et (iii) instrument de collecte de données pour l'élaboration du deuxième Cadre de résultats du Plan décennal

Niveaux du Cadre de résultats

présente, pour sa part, la structure du lien logique qui relie entre eux la vision de l'UA, les sept



Niveau 1:

Niveau 2:

Niveau 3:

Niveau 4:

donné que l'Agenda 2063 s'inscrit dans un horizon temporel de 50 ans, les cibles

Lignes directrices pour le Suivi et l'Évaluation

Pour s'assurer que toutes les parties prenantes sont sûres de leurs responsabilités et obligations dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063, le premier Plan décennal, les lignes

PARTAGE DU SAVOIR ET D'EXPÉRIENCES

expériences émanant de leur mise en œuvre de l'Agenda 2063, décrites par leurs systèmes de

suivi et de l'évaluation permettant d'améliorer la mise en œuvre sont :

- i) **Partage des meilleures pratiques:** les meilleures pratiques seront consignées dans les rapports sur le suivi et l'évaluation des États membres par les CER et partagés entre les États membres à travers des réunions, du site de présentation, du réseau en ligne ou des

- ii) **Voyages d'études:** Elles seront organisées tant au niveau régional, à l'intérieur et dans les CER sur le continent pour que les États membres apprennent d'abord la manière d'assurer

- iii) **Plates-formes communes:** des plates-formes annuelles pour les parties prenantes sur les niveaux régional et continental pour examiner et échanger les idées sur la performance de la

BESOINS EN FINANCEMENT POUR LA PREMIÈRE DÉCENNIE

Tableau 6.1

Niveau national	Niveau régional / continental
<p>Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable:</p> <p>agriculture avec le soutien accru en faveur des pauvres ;</p> <p>politique de protection sociale minimum (par exemple les transferts en espèces aux ménages pauvres) ;</p> <p>développement urbain - logement, la réduction des taudis, accès aux services de base (eau, assainissement, transports, électricité, Internet et connectivité à large bande) ;</p> <p>éducation de la petite enfance, enseignement secondaire gratuit et obligatoire et révolution de compétences IST ;</p> <p>soins et services de santé de base; santé maternelle et infantile VIH/SIDA et nutrition ;</p> <p>les entreprises locales/TPPME ; initiatives à forte</p> <p>l'industrie tirée par la STI, y compris le secteur</p> <p>R ET D pour l'industrie et les échanges de matières premières nationales ;</p> <p>accélération de la croissance dans l'agriculture; la réduction de la perte des pertes post-messiales;</p> <p>croissance de l'économie bleue: entreprises de pêche, des services locaux de transport et de fret, opérations et gestion portuaires, écotourisme,</p> <p>collectivités, systèmes de production et modes de consommation durables ;</p>	<p>Agence africaine d'accréditation pour l'éducation ;</p> <p>université ;</p> <p>Centre africain prévention et de contrôle des maladies ;</p> <p>Centre africain de développement minier ;</p> <p>Échange de marchandises au niveau régional ;</p> <p>Centre africain de l'Économie bleue</p>

Niveau national	Niveau régional / continental
<p>Aspiration 2: un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine :</p> <p>Interventions coordonnées surtout par le PIDA I</p> <ul style="list-style-type: none"> la connectivité au réseau africain de trains à grande vitesse ; transafricaine ; production d'électricité ; expansion de l'Internet et de la large bande / pénétration et modernisation ; 	
<p>Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit</p>	<p>Renforcement des capacités des organes de l'UA et des CER</p>
<p>Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité</p> <p>préparation pour les devoirs continentaux ;</p>	<p>les interventions de la Force africaine en attente ;</p> <p>centre pour la paix et la gestion</p>
<p>Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs</p> <p>entreprises d'arts créatifs ;</p>	<p>festivals panafricains ;</p> <p>Encyclopédie Africana ;</p> <p>secrétariat Panafricain ;</p>
<p>Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel des</p> <p>et se préoccupant de ses enfants</p> <p>Autonomisation, / entrepreneuriat / entreprises</p>	<p>Fonds pour les femmes</p>
<p>Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde;</p>	<p>Plate-forme mondiale de partenariats avec l'Afrique;</p> <p>Institut africain de transfert de fonds ;</p> <p>Agence africaine de garantie des crédits ;</p> <p>Banque africaine d'investissement ;</p> <p>Bourses des valeurs; régionales ;</p> <p>Bourses régionales des produits</p>

suivante : augmentation des allocations budgétaires publiques ; fonds commerciaux publics et privés, y compris les marchés nationaux de capitaux ; prêts concessionnels ; prêts commerciaux au prix du marché ; actions et autres titres ; IDE ; portefeuilles d'investissements par le secteur

CANALISER LES RESSOURCES DES PROGRAMMES ET PROJETS DE L'AGENDA 2063

Il convient de noter que l'Afrique n'a pas seulement besoin de fonds, mais aussi de moyens plus

canalisation des ressources seront considérés dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre :

du développement (IFD), les compagnies d'assurance, qui devront être renforcées par une

du Fonds Afrique 50, de la Facilité africaine de garantie du crédit (ACGF), de la Banque africaine d'investissement (BAI), du Fonds africain de développement d'infrastructure (AIDF), des bons de la diaspora, de la titrisation des envois de fonds de la diaspora, des fonds d'actions privées appartenant aux Africains, du Réseau africain des investisseurs providentiels (AAIN),

en considération comprennent les véhicules existants tels que les budgets de l'UA, des CER et des États membres, et les nouveaux véhicules qui doivent être créés comme le Fonds de l'intégration africaine (FIA), le Fonds pour les femmes africaines, le Fonds pour

MESURES DE FACILITATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT

Au cours de la période du Premier Plan décennal de mise en œuvre, les mesures de facilitation seront mises en place aux niveaux national, régional et continental, en rapport avec la stratégie de

des PME et à leur accès aux des micro-crédits) ;

mettre en place des infrastructures de l'information (structures de notation du pays, normes

risques pour l'investissement et de les transformer en titres et ainsi augmenter les opportunités

MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES (RMS) POUR LE PREMIER PLAN DÉCENNAL.

consensus qui se dégage sur le cadre de mise en œuvre de l'Agenda 2063, est le suivant:

sous la direction du Comité ministériel de l'Agenda 2063 et de la Commission de l'UA,

coordination, le suivi et l'évaluation de la stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 ; et

les principales parties prenantes de la mise en œuvre de la stratégie au niveau continental en

RECOMMANDATIONS SUR LES PARTENARIATS

Le Contexte

Les citoyens africains de toutes les formations ont unanimement admis que l'Agenda 2063 doit maximiser des partenariats dans les domaines de la mobilisation des ressources, le transfert de technologie, la capacité institutionnelle et humaine pour le développement, entre autres, doivent

Préparation du cadre stratégique de l'UA pour les partenariats:

Le document-cadre stratégique porterait sur tous les partenaires possibles de l'UA et serait axé

de tous les accords de partenariat ;

le document de résultats ou le plan d'action en termes d'assistance technique, de commerce et d'investissement, d'industrialisation et de transfert de technologie, de programme de soutien à l'agriculture et l'investissement social; et

Maximiser le potentiel de l'Afrique pour exploiter le potentiel total de ses partenariats:

Pour exploiter pleinement le potentiel des partenariats stratégiques, les mesures suivantes seront, entre autres, examinées au cours de la mise en œuvre du premier plan décennal:

formulation d'une politique de partenariat stratégique en ce qui concerne chacun des partenaires stratégiques clés ;

création d'un fonds pour le partenariat stratégique avec la contribution des États membres de l'UA;

gestion des partenariats de la Commission de l'UA ;

promotion de la clarté sur le modèle de mise en œuvre des diverses plates-formes continentales de l'Afrique (PIDA, PDDAA / ID3A, AIDA / APCII / rads / AMV, BIAT) pour faciliter la coopération axée sur les résultats avec les partenaires stratégiques de l'UA et amélioration

processus de partenariat: Commission de l'UA, APN, BAD, CER, États membres, PSO, OSC et d'autres organes de l'UA dans le cadre du Premier Plan décennal pour la mise en œuvre

Consolidation des avantages des partenariats en matière de transformation

Il est nécessaire de consolider les avantages de tous les principaux partenariats stratégiques en matière de transformation à travers la prise en compte par ces partenariats des priorités de l'Agenda 2063, à savoir, l'industrialisation et le transfert de technologie, le commerce intra africain et le développement des exportations, le développement des PMME et le développement du

(par exemple la **transformation économique par l'industrialisation - les infrastructures, l'industrie manufacturière , l'agro-industrie, les OGM, et les services** à travers le transfert

intégré, y compris pour les IED / coentreprises, à travers le **-commerce intra africain et le développement de l'exportation** et le soutien au développement des PME; la croissance inclusive et durable, **la transparence dans la gestion des ressources naturelles, le développement du contenu local et la valorisation des ressources minières**)

partenariats sur les priorités actuelles et futures de l'Afrique et permettra également de réaliser les

Lignes directrices pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du premier plan décennal

A: MISE EN ŒUVRE

1. Lignes directrices pour l'adoption de l'Agenda 2063

Les lignes directrices contenues dans la présente section couvrent la question de l'Agenda 2063 et de son adoption, aux niveaux national, régional et continental, en tant que cadre de

Agenda 2063

des plans décennaux sont prévus sur un horizon de cinquante ans dans le cadre de l'Agenda 2063 ;

indicateurs de l'Agenda 2063 doivent, entre autres, tenir compte de la diversité de l'Afrique, notamment des petits États insulaires, des pays enclavés, des pays dotés en ressources naturelles et des pays pauvres sans ressources ;

Adoption/Intégration de l'Agenda 2063 par les CER, les États membres et les organes de l'UA

les CER, les États membres et les organes de l'UA doivent adopter l'Agenda 2063 et les plans décennaux qui lui sont associés en tant que fondements de leurs visions et de leurs propres plans ;

les CER serviront de points focaux pour faciliter l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation par les États membres de tous les cadres continentaux liés à l'Agenda 2063 ;

chaque État membre doit désigner une institution point focal national pour faciliter l'intégration

le plus possible de point d'entrée pour la mise en œuvre des cadres mondiaux tels que les ODD ;

chaque État membre doit mettre en place un groupe focal national pour l'Agenda 2063, composé d'entités de la société civile et du secteur privé directement liées à l'ECOSOCC

pour garantir et maintenir un engagement politique fort à l'égard de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national et sous-national et (iii) sensibiliser le grand public pour qu'il participe au processus de l'Agenda 2063 et (iv) fournir des idées d'amélioration de l'Agenda 2063 ;

Les entités nationales, régionales et continentales doivent élaborer des plans de mise en œuvre, au minimum, sur les activités de lancement, le renforcement des capacités, la gestion du cycle de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et un calendrier indiquant, entre autres,

Engagement au niveau national

pour que les États membres adoptent l'Agenda 2063, i) les parlements nationaux devraient

en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau national et iii) un mécanisme semestriel d'évaluation

des rapports semestriels d'évaluation/plaidoyer seront présentés à l'ECOSOCC de l'UA, par les groupes focaux nationaux pour indiquer le niveau d'engagement du leadership national/ et les progrès réalisés en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

Harmonisation

pour mieux comparer les résultats, les États membres et les CER veilleront à l'harmonisation des données par l'adhésion aux principes directeurs émis au niveau continental, par rapport

les États membres veilleront à ce que le tableau indicatif de leurs résultats soit conforme aux indicateurs des résultats/impacts ;

2. Principes directeurs au niveau continental

Organes de l'Union africaine

la Commission de l'Union africaine sera l'organe de supervision de l'élaboration et de l'Agenda sur 50 ans; les plans décennaux, les principes directeurs sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;

la Commission de l'UA organisera une ou plusieurs consultations (s) annuelle (s) entre les organes de l'UA et les CER sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;

la Commission de l'UA/NEPAD veillera à l'élaboration des cadres et stratégies d'évaluation des CER ainsi que des capacités nationales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, à la création et revue à mi-parcours de chaque plan décennal ;

le Parlement panafricain (PAP) tiendra ses consultations annuelles avec l'Assemblée législative de l'Afrique sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;

l'ECOSOCC tiendra des consultations bisannuelles avec les Groupes focaux des États membres sur l'Agenda 2063 ;

aucun organe de l'Union africaine ne doit initier un cadre continental en dehors du cadre de

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) aidera la CUA à entreprendre les actions suivantes :

distribués en ligne ;

une banque de données sur les experts africains en développement y compris la diaspora,

Banque africaine de développement

Une plate-forme et un mécanisme de mobilisation de ressources propres à l'Afrique

Association africaine des commissions de la Fonction publique

Des pratiques communes en matière de réformes du secteur public /amélioration de la performance et de responsabilité seront documentées et utilisées pour favoriser la mise en œuvre de la Charte africaine des valeurs et principes de la Fonction publique au niveau des

3. Lignes directrices au niveau régional

Chaque CER devra :

focal sera responsable de l'intégration/ alignement de l'Agenda 2063 et d'autres initiatives stratégiques des Communautés économiques régionales ;

de l'Agenda 2063 ;

organiser, à l'intention des États membres, des fora annuels permettant d'évaluer les performances régionales de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

faciliter/coordonner l'évaluation des capacités nationales de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

les Présidents des CER doivent faire rapport chaque année à la Conférence de l'Union africaine sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, au niveau de leur région ;

suivre la mise en œuvre des décisions des organes délibérants, aux niveaux national et régional ;

4. Lignes directrices au niveau national

Chaque État membre devra :

2063 ;

intégrer l'Agenda 2063 et le Plan décennal dans ses plans à long, moyen et court terme ;

adopter un cadre d'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies nationales de

la possibilité d'être sensibilisés et informés des questions liées à l'Agenda 2063 , ii) faire

établir pour ces parties prenantes des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'impact de leurs interactions ;

les méthodes, les systèmes et les processus, les statuts et règlements, les formulaires et formats de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

élaborer les principes directeurs de la stratégie de conception et de mise en œuvre de l'Agenda 2063, pour utilisation par tous les acteurs nationaux ;

veiller à ce que l'Assemblée législative adopte l'Agenda 2063 en tant que plan de développement de l'Afrique dans les 50 prochaines années ;

s'assurer que tous les candidats et les partis politiques privés se servent de l'Agenda 2063 comme base de développement de leurs propres manifestes ;

mettre en place le Groupe consultatif non gouvernemental de l'Agenda 2063 fondé sur les l'Agenda 2063 dans les États membres et facilitera la responsabilité sociale envers toutes les

Financement du Groupe consultatif

désigné dans la région, dans le cadre de l'agenda 2063

B: SUIVI ET ÉVALUATION

Les principes directeurs de cette section portent sur les questions relatives au suivi et à l'évaluation

1. Principe général

tous les États membres, les CER et les organes de l'UA participant à la mise en œuvre se serviront du cadre de résultats de l'Agenda 2063 comme base pour le Suivi/évaluation et la mise en œuvre ;

envisagées ;

pour garantir la comparabilité des résultats, les États membres et les CER assureront l'harmonisation des données par l'adhésion aux principes directeurs émis au niveau continental concernant les indicateurs et leur évaluation, leur méthodologie de collecte et

2. Niveau continental

Organes de l'Union africaine

la Commission de l'UA est l'organe responsable au niveau continental, de la publication des cibles, les indicateurs et leur évaluation, la méthodologie de collecte de données et d'analyse pour les CER/États membres ;

la Commission de l'UA coordonne/facilite l'intégration des rapports de suivi et d'évaluation des CER et publie le rapport annuel de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 ;

le Parlement panafricain: élabore un rapport annuel de suivi sur la performance des parlements africains en matière de promulgation de lois/règlements pour la mise en œuvre de l'Agenda

L'ECOSOCC: avec les rapports des groupes consultatifs nationaux sur l'Agenda 2063, élabore un rapport continental de suivi et d'évaluation du point de vue des groupes de

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

En consultation avec la Commission de l'UA et les CER,

veillera à la transformation économique des États membres concernant l'Agenda 2063 ;

facilitera/procèdera aux enquêtes périodiques socioéconomiques et de gouvernance pour

Banque africaine de développement

Association des directeurs généraux africains de la statistique

L'association examinera, au niveau national, le cadre harmonisé après chaque évaluation à

3. Niveau régional

Chaque CER devra :

désigner au sein de ses structures, un point focal chargé de la coordination / facilitation de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'Agenda 2063, par les États membres ainsi que des programmes régionaux sur l'Agenda 2063;

l'Agenda 2063;

organiser des fora annuels qui permettent aux États membres d'examiner les performances régionales de suivi et d'évaluation sur l'Agenda 2063;

fournir un cadre pour l'harmonisation des statistiques du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 au niveau de chaque État membre;

faciliter/coordonner l'évaluation des capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 ;

faciliter/coordonner l'élaboration d'un rapport de suivi et d'évaluation régional intégré sur la

4. Niveau national

Chaque État membre devra:

œuvrer de l'Agenda 2063 ;

utiliser ses systèmes / structures de suivi et d'évaluation nationaux des méthodologies, des systèmes et des processus, Statuts et règlements, les formes et formats et outils de suivi et

de dimensions à la fois quantitatives et qualitatives ;

intégrer le Cadre de résultats et les systèmes de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et des ODD ;

élaborer les lignes directrices de la stratégie de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, à l'intention de tous les acteurs nationaux ;

dans six mois à partir de l'étape indiquée ;

les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

élaborer les rapports annuels de suivi sur l'Agenda 2063 et les présenter à l'organe national législatif ;

constituer un Groupe consultatif non gouvernemental sur l'Agenda 2063 fondé sur les

l'Agenda 2063 dans les États membres et facilitera la responsabilité sociale envers toutes les

ANNEXE 2 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PREMIER PLAN DÉCENNAL

PRINCIPALES ACTIVITÉS	ENTITÉ RESPONSABLE	ANNÉE																	
		1				2		3		4		5	6	8	9	10			
DÉMARRAGE		Q1	Q2	Q3	Q4	1H	2H												
<u>Au niveau continental</u>																			
1 Réunion inaugurale du Comité ministériel sur l'Agenda 2063	Commission de l'UA																		
2 Création/mise en place de l'Unité de coordination technique du Comité directeur	Commission de l'UA																		
3 Élaboration du Manuel opérationnel	Unité technique de coordination																		
4 Élaboration de manuels en œuvre de l'Agenda 2063	CEA/IDEP																		
5 Consultations des Organes de l'UA / CER	Unité technique de coordination																		

PRINCIPALES ACTIVITÉS	ENTITÉ RESPONSABLE	ANNÉE															
		1		2		3		4		5		6	8	9	10		
		Q1	Q2	Q3	Q4	1H	2H	1H	2H	1H	2H	1H	2H				
<u>Etats Membres</u>																	
1	Gouvernement																
2	ECOSOCC/ Gouvernement																
3	Parlement panafricain / Parlementaires																
4	Groupe consultatif gouvernemental / national																
5	Gouvernement																
	Gouvernement / parlementaires																
	Restauration d'une taxe aux citoyens pour le consultatif																

PRINCIPALES ACTIVITÉS		ENTITÉ RESPONSABLE	ANNÉE									
			1	2	3	4	5	6	8	9	10	
			Q1	Q2	Q3	Q4	1H	2H	1H	2H	1H	2H
3	Facilitation de l'évaluation des capacités des États membres	ACBF										
4	Mise en œuvre des responsabilités régionales concernant l'Agenda 2063	CER										
5	Mise en œuvre des programmes régionaux	CER										
	<u>Niveau national</u>											
1	Intégration du Plan décennal dans les visions et plans nationaux	Autorité nationale de										
2	Évaluation des capacités nationales pour l'Agenda 2063	Fonction publique										
3	Mise en œuvre thématique / sectorielle / locale des plans nationaux intégrés de l'Agenda 2063	ministères, Départements, Organismes, gouvernements locaux / Organisation de la société civile										

ANNEXE 3 : AGENDA 2063 ET LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ELEMENTS COMMUNS

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Domaines prioritaires pour 2063		
Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être	1.1.1. <i>Revenus et Emplois</i>	P3e) Exploiter la dynamique des populations pour le développement
	1.1.2. <i>Pauvreté et faim</i>	P1a) Croissance inclusive qui réduit l'inégalité (Paragraphe 21) (P3a) Éradication de la pauvreté
	1.1.3. <i>Sécurité sociale et protection, y compris les personnes handicapées</i>	P1a) Croissance inclusive qui réduit les inégalités (Paragraphe 21) P3e) Exploiter la dynamique des populations pour le développement
	1.1.4. <i>Habitats modernes et vivables et qualité des services de base</i>	P3g) Améliorer l'accès aux établissements humains durables P3e) Exploiter la dynamique des populations pour le développement P4b) Améliorer l'accès à l'eau potable pour tous (Paragraphe 55)
Citoyens bien formés et révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation	1.2.1. <i>Éducation et révolution des compétences en science, technologie et innovation</i>	P2a) renforcement des capacités technologiques de l'Agenda de transformation de l'Afrique (29/32) P3b) éducation et développement du capital humain (paragraphe 39/41) P3e) Tirer parti de la dynamique des populations pour le développement
Populations en bonne santé et très bien alimentées	1.3.1. <i>Santé & Nutrition</i>	P3c) Accès universel et équitable aux soins de santé de qualité (Paragraphe 42) (Paragraphe 22) P3e) Tirer parti de la dynamique des populations pour le développement

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Économies structurellement transformées pour créer une croissance partagée	Domaines prioritaires pour 2063	
	1.4.1. croissance économique durable et inclusive	P1a) Croissance inclusive qui réduit les inégalités (Paragraphe 21)
Agriculture moderne et une économie bleue pour une production & productivité accrue	1.4.2. <i>Manufacture, Industrialisation & Valorisation sous-tendues par la STI</i>	P2a) renforcement des capacités technologiques au service de la transformation de l'Agenda de l'Afrique (29/32)
	1.4.3 <i>Diversification & Résilience économiques</i>	P1d) Développement du secteur des services (Paragraphe 24/25)
	1.5.1 <i>Production et Productivité</i>	(Paragraphe 22)
	1.5.2 <i>Économie bleue</i>	
Environnement durable et des économies et communautés résilientes au climat	1.6.1 <i>Modes de consommation durables</i>	
	1.6.2 <i>Conservation de la Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</i>	P4a) Améliorer les ressources naturelles et la gestion de la biodiversité (Paragraphe 54)
	1.6.3 <i>Sécurité de l'eau</i>	P4b) Améliorer l'accès à l'eau potable pour tous (Paragraphe 55)
1.6.5 <i>Énergies renouvelables</i>	1.6.4 <i>Résilience au climat & aux Catastrophes naturelles</i>	des sols, érosion des sols, inondations et sécheresse (Paragraphe 61/62) P4e) prévention des catastrophes naturelles et gestion des risques (Paragraphe 63)

Aspiration 2: un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Domaines prioritaires pour 2063		
Une Afrique unie (fédération ou Confédération)	2.1.1 Cadres et Institutions pour une Afrique unie	
L'Afrique est interconnectée par des infrastructures modernes	2.2.1 Communications et connectivité des infrastructures	P1e) développement des infrastructures (Paragraphe 26) P3b) Éducation et mise en valeur du capital humain (paragraphe 39/41)

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Domaines prioritaires pour 2063		
pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la pleine ancrés	3.1.1 Démocratie et bonne gouvernance	P3e) Tirer parti de la dynamique des populations pour le développement
	3.1.2 Droit de l'homme, Justice et État de droit	
Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux	3.2.1 Institutions & Leadership	
	3.2.2 Développement participatif et gouvernance locale	P3e) Tirer parti de la dynamique des populations pour le développement

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
	Domaines prioritaires pour 2063	
La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	4.1.1 <i>Maintien et restauration de la paix et de la sécurité</i>	
Une Afrique stable et sécurisée	4.1.2 <i>Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité</i>	
	4.1.3 <i>Renforcement de la défense & paix</i>	
Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	4.1.4 <i>Capacités des forces africaines de sécurité</i>	

Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
	Domaines prioritaires pour 2063	
Atteindre l'apogée de la Renaissance culturelle africaine	5.2.1 <i>Valeurs & Idéaux du Panafricanisme</i>	
	5.2.2 <i>Valeurs culturelles & Renaissance africaine</i>	
	5.2.3 <i>Patrimoine culturel, artistique & biens culturels</i>	

et se préoccupant de ses enfants

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
	Domaines prioritaires pour 2063	
Égalité totale entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	6.1.2. <i>Autonomisation des femmes et des jeunes filles</i>	P3d) égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes (Paragraphes 43/45) P3b) Éducation et développement du capital humain (Paragraphes 39/41)
	6.1.1. <i>Violence & Discrimination</i>	
Jeunesse engagée et responsabilisée	6.2.1. <i>Autonomisation des jeunes</i>	

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
	Domaines prioritaires pour 2063	
catalyseur de la coexistence	7.1.1 <i>Place de l'Afrique dans les enjeux mondiaux</i>	P2a) Renforcement des capacités en matière de Technologie pour l'Agenda de transformation de l'Afrique (29/32)
	7.1.2 <i>Partenariats</i>	P6c) Mise en œuvre des engagements existants et promotion de la qualité et
Une Afrique entièrement capable et qui dispose des	7.2.1 <i>Marchés de capitaux africains</i>	
	7.2.2 <i>Systèmes fiscaux & recettes du secteur public</i>	P6a) Renforcement de la mobilisation des ressources locales (Paragraphes
	7.2.3 <i>Aide au développement</i>	

ANNEXE 3 : AGENDA 2063 ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE: ASPECTS COMMUNS

Agenda 2063		
	Domaines prioritaires	
Niveau élevé de vie, qualité de vie et bien-être de tous les citoyens	Revenus, emplois et travail décent Pauvreté, inégalité et faim Sécurité sociale et protection, y compris les personnes handicapées Habitats modernes, abordables et viables et services de base de qualité	Fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde Fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition et promouvoir l'agriculture Promouvoir une croissance soutenue, durable et inclusive économique, le plein emploi productif et un Rendre les villes et les établissements humains inclusifs,
Citoyens bien éduqués et révolution compétences soutenue par la science, la technologie et	Révolution des compétences tirée par l'éducation et la science, la technologie et l'innovation (STI)	Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et
Citoyens en bonne santé et bien	Santé et nutrition	Veiller à une vie saine et promouvoir le bien-être pour
	Une croissance économique durable et inclusive Manufacturation industrialisation et résilience	Promouvoir une croissance économique soutenue, durable et inclusive, le plein emploi productif et le travail Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser

L'agriculture moderne pour	La productivité et la production agricoles		conserver et utiliser durablement les océans, les mers et
Économie bleue / océan pour la	ressources marines et énergie Les opérations portuaires et le transport maritime		
Économies et collectivités écologiquement durables et	Biodiversité, conservation et gestion sécurité de l'eau résilience climatique et préparation aux catastrophes naturelles		Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et et moderne pour tous Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des inverser la dégradation des terres et stopper la perte de
Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	Les cadres et les institutions pour une Afrique unie		
monétaires continentales établies	monétaires		
Infrastructures de classe mondiale	Connectivité des communications et		Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation inclusive et durable et favoriser

Les valeurs démocratiques, les pratiques, les principes universels	Démocratie et bonne gouvernance du droit	
Institutions capables et leadership	Institutions et leadership Le développement participatif et la	
Paix, sécurité et stabilité	Maintien et préservation de la paix et de la sécurité	
	Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité Défense, sécurité et paix	
Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	Tous les piliers APSA entièrement opérationnels et fonctionnels	
Renaissance culturelle africaine	Les valeurs et les idéaux du panafricanisme Valeurs culturelles et Renaissance africaine Le patrimoine culturel, les arts et les entreprises créatives	

Pleine égalité des sexes dans	Autonomisation des femmes et des	Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes
Jeunes et enfants engagés et	de l'enfant	Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage à vie pour
L'Afrique comme partenaire	mondiales Partenariats	Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des
Afrique assume l'entière	Les marchés de capitaux africains du secteur public L'aide au développement	Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le
		Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le

CONTEXTE

la gestion durable des ressources en Afrique et accélérer la transformation et le développement

La participants à la Retraite ministérielle ont chargé la Commission de l'UA, en collaboration avec de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

à continuer d'étudier et d'élaborer des actions concrètes dans la mise en œuvre des programmes Capitalisation des opportunités dans le secteur de l'aviation dans le cadre de la mise en œuvre de

Réseau africain intégré de trains à grande vitesse

Ce réseau vise à connecter toutes les capitales africaines et les centres commerciaux par un réseau de trains à grande vitesse pour faciliter la circulation des biens, des services et des personnes en

Une université africaine virtuelle et en ligne

nombre d'étudiants et de professionnels dans plusieurs sites simultanément et de développer des ressources pertinentes et de haute qualité pour l'apprentissage à distance et en ligne (ODeL) pour

Formulation d'une stratégie des produits de base

Création d'un forum annuel africain

Pour rassembler, une fois par an, les leaders politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile, pour discuter des développements et des contraintes ainsi que

Mise en place d'une zone de libre-échange continentale d'ici 2017

par le biais du doublement du commerce intra-africain en 2022, renforcer la voix commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales et mettre en place et Bourse panafricaine (2016); Fonds monétaire africain (2018); et Banque centrale africaine

Le passeport africain et la libre circulation des personnes

Transformer les lois de l'Afrique, qui restent généralement restrictives sur la circulation des personnes, malgré les engagements politiques pour faire tomber les frontières en vue de la promotion de la délivrance des visas par les États membres et de l'amélioration de la libre

Mise en œuvre du projet du barrage du Grand Inga

Le développement optimal du barrage d'Inga va générer 43 200 MW de puissance pour soutenir les pôles énergétiques régionaux actuels et leur service combiné pour transformer l'Afrique des sources traditionnelles aux sources modernes d'énergie et assurer l'accès de tous les Africains à

Le réseau électronique panafricain

Nécessite un large éventail de parties prenantes et envisage de mettre en place des politiques et des stratégies qui mèneront à des e-applications et à des services transformationnels en Afrique en particulier l'infrastructure terrestre à large bande intra-africaine et la cyber sécurité faisant ainsi de la révolution de l'information la base de la prestation de services dans les industries bio et de

Faire taire les armes d'ici 2020

Stratégie spatiale africaine

L'espace est d'une importance critique pour le développement de l'Afrique dans tous les domaines: l'agriculture, la gestion des catastrophes, la télédétection, les prévisions climatiques, la banque et

l'espace n'est plus une question de luxe et il y a nécessité d'accélérer l'accès à ces technologies

Création du marché unique du transport aérien africain

Mise en place des institutions financières continentales africaines

et le développement socio-économique du continent, car elles sont des institutions importantes

Le document cadre de l'Agenda 2063 énumère les facteurs clés de succès, les risques potentiels ces questions dans le cadre du premier plan décennal par rapport à l'horizon de 50 ans dans le

Les facteurs essentiels de succès sont: le leadership et l'engagement politique, la nécessité d'avoir des États de développement capables, assurant la participation, l'inclusion et l'autonomisation

l'incapacité à exploiter le dividende démographique, les risques climatiques et les catastrophes

1. IL EST INDIQUÉ CI-DESSOUS CERTAINS DES FACTEURS ESSENTIELS DE SUCCÈS

et les mesures qui ont été prises pour créer ces facteurs et assurer ainsi la mise en œuvre de

Leadership et engagement politique

aux niveaux national, régional et continental et attribué des rôles, des responsabilités et des

Pour assurer l'engagement politique, des Groupes consultatifs nationaux de l'Agenda 2063 composés d'acteurs non étatiques facilités par l'ECOSOCC de l'UA assureront le plaidoyer,

outre, le Parlement panafricain a été chargé de veiller à ce que tous les parlements africains adoptent l'Agenda 2063 comme le programme de développement de l'Afrique et aussi de faire le plaidoyer pour les partis politiques africains dans le cadre de l'utilisation de l'Agenda

Le premier signe de l'engagement politique au plus haut niveau pour la mise en œuvre / supervision de l'Agenda 2063 est la création de Comité ministériel sur l'Agenda 2063 par le

État de développement capable

La capacité des États membres à intégrer le Cadre de résultats du Plan décennal dans le système

pour cela que les États membres aient des professionnels, des institutions, des systèmes et des processus capables à tous les niveaux pour gérer le processus de développement national sur la

institutions du secteur public dans le domaine de l'intégration, du suivi et de la mise en œuvre

Un plan d'évaluation et de développement des capacités est en train d'être élaboré pour les CER et les organes continentaux qui seront impliqués dans la mise en œuvre, le suivi plan d'évaluation/développement des capacités pour les États membres sur la base d'un

manuels opérationnels pour la mise en œuvre du Premier Plan décennal à tous les niveaux respect des procédures et garantiront la cohérence et la prévisibilité en ce qui concerne les

Financement et mobilisation des ressources

Un financement prévisible et durable est essentiel pour la mise en œuvre du Premier Plan disponibles aux niveaux national, régional et continental pour la mise en œuvre principales mesures sont les suivantes :

nécessitent des interventions supplémentaires/nouvelles aux niveaux national, régional et

que l'intermédiation soit opérationnelle/possible aux trois niveaux de la mise en œuvre ;

ressources internes mobilisées en termes réels et à prendre des mesures pour réduire leur

Participation, inclusion et autonomisation des citoyens

de la mise en œuvre de l'Agenda est un facteur essentiel de succès qui permettra d'améliorer la compréhension et la connaissance de l'Agenda 2063, l'appropriation, la mobilisation des

agenda 2063 a été préparé grâce à un processus participatif - principaux groupes - secteur

nationaux pour obtenir les observations des citoyens à travers un processus participatif pour les soumettre à la Commission de l'UA ;

le cadre de mise en œuvre proposé pour le plan décennal prévoit ECOSOCC pour faciliter, en collaboration avec les gouvernements des États membres stimulent les acteurs non étatiques

formations du continent africain, y compris la diaspora participeront aux discussions sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

l'inclusion de tous les citoyens dans les processus et les résultats de l'Agenda 2063 est
doivent être mis en place pour améliorer l'accès productif et la participation aux opportunités économiques des pauvres; et assurer une protection sociale aux personnes vulnérables,

l'implication des citoyens est au cœur de la stratégie de communication qui a été élaborée sous la forme d'un Appel à l'action et qui sera mise en œuvre pour mobiliser les citoyens

Cadre de résultats

plans nationaux montre que les pays recourent de plus en plus au Cadre de résultats comme de résultats de l'Agenda 2063 que les États membres sont appelés à intégrer dans leurs systèmes nationaux ;

le rôle assigné aux groupes consultatifs nationaux sur l'Agenda 2063 est de veiller à ce que le Cadre de résultats de l'Agenda 2063 ne reste pas lettre morte mais soit utilisé pour assurer la responsabilité des parties prenantes

Rôles convenus et juridiquement définis entre la CUA et les CER en ce qui concerne la mise en œuvre

Les arrangements institutionnels proposés assignent des rôles essentiels à la CUA et aux CER

convenir de questions stratégiques liées à l'Agenda 2063 et d'autres questions avant de faire du travail entre la CUA et les CER en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

La création du comité ministériel sur l'Agenda 2063 qui représente les Présidents des CER, permettra à la CUA et aux CER de travailler dans l'harmonie dans la mise en œuvre du

qualité de représentant des Présidents des CER, et qui exerce des fonctions de supervision sur la CUA en ce qui concerne l'Agenda 2063, à travers le processus de validation, veillera à ce que la CUA et les CER travaillent dans l'harmonie pour assurer la mise en œuvre du

2. RISQUES, MENACES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Plan décennal et de certaines stratégies d'atténuation :

Conflits, instabilité et insécurité

Le Manque de pluralisme, la mauvaise gestion des diversités (ethniques et religieuses surtout), la concurrence pour des ressources rares et les conséquences de la mauvaise gestion économique

l'Architecture africaine de gouvernance de l'Union est le cadre de règlement du problème

11 -'Aspiration 3 - détermine la norme pour la promotion du pluralisme politique sur le

certains États membres ;

l'Agenda 2063 fournit des cadres pour la gestion des diversités aux niveaux national et

restauration de la paix et de la sécurité nécessite la mise en œuvre de politiques et de stratégies au niveau national pour la gestion de l'ethnicité, de l'exclusion et du fanatisme religieux ;

au niveau continental, l'Agenda 2063 répond aux préoccupations des petits États insulaires (économie bleue / besoins des petits États insulaires), les États enclavés (connectivité

la compétition pour les ressources limitées - terres, eau, ressources extractives - entre

la mise en œuvre de la politique foncière de l'UA et de la Vision minière africaine dans le

nationale ;

l'Agenda 2063 ne peut être mis en œuvre si les capacités de gestion de développement

capacités dans l'Agenda 2063 pour gérer le processus de développement et les résultats qui sont inclusif et transparent ;

Incapacité d'exploiter le dividende démographique

Au cours des 50 prochaines années, le plus grand atout unique de l'Afrique, mais aussi son talon

secondaire gratuit et obligatoire, de compétences professionnelles en science, technologie et innovation aux niveaux tertiaire et de l'EFTP ;

Risques climatiques et catastrophes naturelles

Le groupe Intergouvernemental sur les changements climatiques a déclaré l'Afrique comme l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique et à la variabilité dans le contexte

pour prévenir la conséquence sur le changement climatique et la variabilité sur les moyens

aux éleveurs de pratiquer des systèmes de production résilients au changement climatique, de réduire les niveaux d'émissions découlant de la perte de biodiversité de l'agriculture, de l'utilisation des terres et la déforestation ;

un fonds africain pour le climat doit être mis en place et utilisé pour élaborer/mettre en

l'Afrique dans le fonds mondial destiné à mettre en œuvre les politiques intelligentes de

Chocs extérieurs

les pays africains ont été et continueront d'être extrêmement vulnérables aux aléas des

des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique, les technologies perturbatrices, entre

Baisse des produits de base : Pour réduire les risques externes en raison de la baisse

transformation des économies africaines par la valorisation des produits agricoles et des

économies africaines par la réduction des investissements directs étrangers, la fuite des capitaux et à cette menace en réduisant la dépendance vis-à-vis de l'aide / entrées de capitaux étrangers et continentales sont prévues, une Banque africaine d'investissement, Agence africaine de garantie des crédits, l'Institut africain de transfert de Fonds, l'Africa50 et une Union monétaire

Technologies perturbatrices: En ce qui concerne les technologies perturbatrices Le principal risque ou menace pour l'Afrique c'est que ses ressources naturelles/matières premières en tant que contribution au processus de production mondiale deviennent moins importantes

investissements dans la science, la technologie et l'innovation / recherche- développement

Par exemple en ce qui concerne le pétrole, l'Afrique a encore la responsabilité de fournir de l'énergie aux ménages, aux usines et aux bureaux; ainsi qu'à la classe moyenne en

se préoccuper à moyen terme de la baisse de la demande mondiale pour son pétrole du fait

ANNEXE 6: BESOINS DE FINANCEMENT ET SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable		
	NATIONAL	
	L'UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous	mais ne sont pas pris en compte par des interventions dans les buts 2-6	
	L'augmentation des investissements dans l'agriculture ainsi que dans les programmes en faveur des pauvres pour réduire la faim et la pauvreté	<p>Budget d'investissement du</p> <p>(capitalisation accrue) des investissements étrangers directs à combiner avec les investissements de la gouvernance, de la gestion et des</p> <p>par les banques commerciales, les IED, les fonds privés africains et les actions des entreprises, et des facilités de garantie telles que l'Agence africaine de garantie des crédits prévue (ACGA) ainsi</p> <p>technologie et de savoir-faire et de développement du contenu local grâce à la participation des PMME locales</p> <p>du contenu local négocié et de la participation du secteur privé local</p> <p>Fonds Africa50 qui mobilisera des fonds africains de pension, des fonds souverains africains et des réserves des banques centrales africaines et d'autres investisseurs institutionnels africains</p> <p>Fonds de la diaspora via les obligations, les fonds communs de placement ou la</p>
	Transfert/aide aux personnes socialement défavorisées et vulnérables (y compris les handicapées)	Budget des dépenses publiques des réallocations budgétaires et/ou

		<p>l'externalisation ouverte pour les causes</p> <p>Loterie nationale organisée régulièrement</p>
	<p>L'augmentation des investissements dans les établissements urbains (à savoir la promotion du logement social et la réduction des taudis, l'amélioration de l'accès à l'eau au système de transport urbain durable, à l'électricité et à la</p>	<p>Budget d'investissement public qui sera</p> <p>externalisation ouverte pour les causes</p> <p>Loterie nationale organisée périodiquement pour les causes sociales</p> <p>l'externalisation extérieure pour des causes sociales</p> <p>par l'investissement étranger direct, les</p> <p>IDE avec la technologie intégrée et le</p> <p>de développement de contenu local à travers la participation des PMME</p> <p>du contenu local et la participation du</p> <p>Fonds Africa50 qui mobilisera des fonds africains de pension, fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres</p> <p>Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, fonds communs de placement ou la participation directe à un</p>
<p>Citoyens bien éduqués et Révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et</p>	<p>Augmentation des investissements dans l'éducation de la petite enfance et l'enseignement secondaire gratuit et obligatoire en mettant l'accent sur les STEN</p>	<p>Budget des dépenses d'investissement</p> <p>des réallocations budgétaires et/ou</p> <p>des conditions favorables par l'IDE, les banques de l'habitat/ hypothécaires, les</p>

		<p>IED avec une technologie intégrée,</p> <p>de développement du contenu local à travers la participation des PMME locales PPP à mettre en œuvre en partenariat avec les gouvernements locaux/ le</p> <p>Petits PPP à mettre en œuvre en partenariat avec les gouvernements</p> <p>Fonds Africa50 (guichet de l'infrastructure africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres</p>
	<p>L'augmentation des investissements dans l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur l'EFTP et STEM pour accueillir les diplômés des écoles secondaires et soutenir la révolution des compétences stimulée par les STI</p>	<p>Budget des dépenses d'investissement</p> <p>du budget et/ou l'augmentation des</p> <p>des conditions favorables par l'IDE, les banques de logement/ hypothécaires, les banques commerciales</p> <p>contenu local négocié et la participation</p> <p>Petits PPP à mettre en œuvre dans le partenariat avec les gouvernements</p> <p>Fonds Africa50 (guichet d'infrastructure africains de pension, fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres</p>
<p>Citoyens en bonne santé et bien alimentés</p>	<p>Augmenter les investissements dans les programmes de santé et de nutrition: (i) promouvoir l'accès universel aux soins de santé de qualité (ii) réduire les décès dus au VIH/SIDA, de la mortalité maternelle et infantile, et (ii) éliminer la malnutrition sous</p>	<p>Budget de dépenses d'investissement</p> <p>Régimes nationaux d'assurance-maladie</p> <p>des conditions favorables par les IDF, les banques de l'habitat/hypothécaires, les</p>

		<p>Petits PPP à mettre en œuvre dans le partenariat avec les gouvernements</p> <p>Fonds Afrique 50 (guichet d'infrastructure africains de pension, fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres</p>
<p>économies transformées et des emplois</p>	<p>Amélioration de l'accès production accélérée à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>et de valeurs régionales et mondiales et création d'industries extractives à</p> <p>de l'accès accru aux fonds de roulement et à la</p> <p>la croissance du commerce intra africain</p>	<p>Budget d'investissement du</p> <p>par l'augmentation (capitalisation accrue) des IMF et des IDF à combiner avec l'autorisation des IMF dans la</p> <p>Financement commercial par les banques commerciales, les IDF, les actions privées africaines et les capitaux des entreprises et les facilités de partage de risque et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les agences d'assurance/ réassurance régionales comme AfricaRe, l'Agence africaine de garantie de crédit (ACGA), et la Société islamique pour l'assurance des investissements et les crédits à l'exportation (ICIEC), les bourses nationales / régionales, les obligations</p> <p>soutenir le commerce intra africain à</p> <p>Afreximbank, l'Agence africaine de garantie de crédit proposée (ACGA); la Société africaine d'assurance commerciale (ATI), l'Agence de garantie de l'investissement prévue de la</p> <p>l'investissement interarabe-Nord-africaine (SIAGC) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICIEC), la</p> <p>IDE avec la technologie intégrée et le</p> <p>de développement du contenu local à travers la participation des PMME</p>

		<p>du contenu local et la participation du</p> <p>Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou la</p> <p>Fonds Africa50 (facilitation du commerce et infrastructure de transport et de la</p> <p>africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres</p>
	<p>Amélioration de l'accès</p> <p>dans les domaines des arts créatifs (cinéma, théâtre, couture, produits</p> <p>du tourisme, les industries et entreprises en ligne, et</p> <p>l'investissement dans la recherche et le développement axés sur la STI et les bourses nationales de matières</p>	<p>Budget d'investissement du</p> <p>renforcement des institutions de micro</p> <p>combiné avec la capacitation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les</p> <p>les banques commerciales, les IDF, les actions privées africaines, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les Agences d'assurance/ réassurance régionale comme AfricaRe, l'Agence africaine de garantie de crédit (ACGA), la Société de garantie inter Arabe nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), et des bourses nationales / des obligations régionales, et nationales</p> <p>Financement du commerce pour soutenir</p> <p>les banques commerciales, Afreximbank, la société africaine d'assurance commerciale (ATI), l'Agence de garantie de l'investissement prévue de la CEDEAO, la</p> <p>du commerce de l'IDE, la Société de garantie de l'investissement interarabe nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements</p> <p>En particulier, l'augmentation, grâce à une meilleure capitalisation des ATI, de l'agence de garantie de l'investissement de la CEDEAO, AFREXIMBANK devrait être envisagée pour améliorer leur capacité</p>

		<p>IDE avec la technologie intégrée et le développement du contenu local à travers la participation des PMME locales</p> <p>contenu local et la participation du secteur privé local</p> <p>Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou de</p> <p>Fonds Africa50 (facilitation du commerce et infrastructure du transport et de la</p> <p>africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et d'autres</p>
<p>L'agriculture moderne et l'économie bleue pour augmenter la production et la productivité</p>	<p>Augmentation des investissements dans le secteur de l'agriculture pour accélérer la croissance du secteur; réduire les pertes post-messiales et créer des agro-entreprises pour</p> <p>Augmentation des investissements dans la pêche, notamment la création d'entreprises de la pêche dans toutes les</p> <p>services d'expédition et de fret appartenant aux populations autochtones, et modernisation des installations et de la gestion</p>	<p>Budget d'investissement du gouvernement et/ou l'augmentation des impôts pour s'assurer que 10% de l'ensemble de tout le</p> <p>l'augmentation (capitalisation accrue) des MFIs et DFIs à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et</p> <p>banques commerciales, l'IDE, les actions africaines privées, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que l'agence d'assurance-crédit, les agences d'assurance / réassurance régionales comme AfricaRe), la Société de garantie des investissements interarabe-nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), et les bourses nationales / régionales, les obligations</p> <p>IDE avec la technologie intégrée et le développement du contenu local à travers</p> <p>contenu local et la participation du secteur</p>

		<p>Financement du commerce pour appuyer le commerce intra africain à</p> <p>Afreximbank, la société africaine d'assurance du commerce (ATI) l'Agence de garantie de l'investissement prévue de la CEDEAO, la BAD et les lignes de</p> <p>de l'IDE), la société de garantie de l'investissement interarabe-nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et</p> <p>particulier, l'augmentation, grâce à une meilleure capitalisation des ATI, l'AGI de la CEDEAO, AFREXIMBANK devrait être envisagée pour améliorer leur capacité</p> <p>Fonds de la diaspora à moyen terme par les obligations, les fonds communs, d'autres formes de titrisation ou de</p> <p>Fonds Africa50 (facilitation du commerce infrastructure de transport et de</p> <p>africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres</p>
<p>économies et des collectivités résilientes au climat et écologiquement durables</p>	<p>Augmentation des investissements dans</p> <p>(i) la préservation des écosystèmes terrestres,</p> <p>(ii) la satisfaction de la demande en eau et de la productivité ; (iii) les systèmes de production résilients au climat pour les agriculteurs, les pêcheurs et les pasteurs ; (iv) la réduction des émissions de carbone ; et (v) les systèmes pour réduire la perte des biens due aux catastrophes</p>	<p>budget d'investissement du</p> <p>du budget et des impôts sur la pollution</p> <p>par la foule ciblant les institutions et les citoyens africains conscients</p> <p>IDE avec la technologie intégrée et le</p> <p>développement du contenu local à travers la participation des PMME locale</p> <p>du contenu local et la participation du secteur privé local</p> <p>nationaux qui réduisent les émissions de carbone, savoir l'énergie renouvelable et/</p>

Aspiration 2 : un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine

	AU NIVEAU NATIONAL	
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
unie (fédération ou confédération)	investissements / commerce nécessaire pour la réalisation ont été abordés	
l'Afrique est interconnectée par des infrastructures de classe mondiale	<p>L'amélioration de l'accès aux fonds est nécessaire pour : (i) la préparation au niveau national pour le Réseau africain de trains à grande vitesse ; (ii) l'exécution de la responsabilité nationale</p> <p>manquant de la Route transafricaine ; (iii) l'augmentation de la production d'électricité, et (iv) l'augmentation de la pénétration Internet et de la large bande</p>	<p>Budget d'investissement du gouvernement</p> <p>banques commerciales, l'IDE, les actions privées africaines, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les agences d'assurance / réassurance régionales organismes comme AfricaRe, Agence africaine de garantie de crédit (ACGA), la Société de garantie de l'investissement interarabe-Nord-Africaine (SIAGI) et Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), les bourses nationales / régionales, les obligations</p> <p>Prise de participation: circulation d'actions au niveau des bourses locales et régionales</p> <p>Financement du commerce pour soutenir</p> <p>les banques commerciales, Afreximbank, la Société africaine d'assurance du commerce (ATI) Agence de garantie de l'investissement de la CEDEAO, Société de garantie de l'investissement interarabe-nord-africaine (SIAGI) et la Société Islamique d'assurance du crédit et les crédits à l'exportation (SIACE), la BAD et</p> <p>IDE avec la technologie intégrée et le</p> <p>développement du contenu local à travers</p> <p>contenu local et la participation du secteur</p>

		<p>Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou</p> <p>Fonds Africa50 (facilitation du commerce - infrastructure de transport et de</p> <p>africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres</p>
--	--	---

Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit

AU NIVEAU NATIONAL		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
	œuvre des processus et des systèmes qui peuvent être intégrés dans l'initiative en cours	
institutions fortes et leadership de transformation en place à tous les niveaux	Des ressources accrues sont nécessaires pour le renforcement des capacités humaines et technologiques des systèmes/processus des institutions du secteur public dans la gestion du développement	budget d'investissement du gouvernement Frais de service (par exemple, le pouvoir

Aspiration 4 : Une Afrique en paix et en sécurité

AU NIVEAU NATIONAL		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	Les capacités humaines/des systèmes en place des États membres sont utilisés et lorsqu'ils sont demandés pour des fonctions continentales / États membres est la contribution au Fonds pour la paix et la sécurité qui est constituée par les contributions à l'UA	
Afrique stable et		
APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle		

Aspiration 5 : Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

	AU NIVEAU NATIONAL	
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
renaissance l'amélioration culturelle africaine est prééminente	L'amélioration de l'accès aux fonds pour les entreprises d'arts créatifs est	

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants

	AU NIVEAU NATIONAL	
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
totale entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	Programme d'appui à l'entrepreneuriat féminin et aux femmes propriétaires	<p>par des réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts</p> <p>par l'augmentation (capitalisation accrue)</p> <p>développement (IFD) à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations</p> <p>les banques commerciales, les IDF, les actions privées africaines, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (AGGA) ainsi que les agences d'assurance- crédit et les agences d'assurance/ réassurance régionales comme AfricaRe, la Société interarabe-de garantie de l'investissement (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), les bourses nationales/régionales, les obligations nationales/régionales</p> <p>Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs d'autres formes de titrisation ou</p>

<p>Jeunes et enfants engagés et autonomisés,</p>	<p>Investissements accrus pour la création d'entreprises par les professionnelles pour les</p> <p>2)</p>	<p>Budget d'investissement du</p> <p>réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts</p> <p>par l'augmentation (capitalisation accrue) des IMF et l'IDE à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations</p> <p>banques commerciales, les DFIs, les actions privées africaines, les capitaux entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les agences d'assurance/réassurance régionales comme AfricaRe, la Société de garantie de l'investissement inter Arabe nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) les bourses nationales/régionales, les obligations nationales/régionales Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou</p>
--	--	---

Aspiration 7 : une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde		
AU NIVEAU NATIONAL		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
<p>l'Afrique en tant que partenaire</p> <p>et la coexistence</p>	<p>aucune augmentation de l'investissement dans ce domaine n'est nécessaire</p>	<p>par des réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts</p> <p>par l'augmentation (capitalisation accrue)</p> <p>développement (IFD) à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations</p>
<p>L'Afrique prend l'entière responsabilité</p> <p>son propre développement</p>		<p>Promoteurs privés</p> <p>contenu local et la participation du secteur</p>

MATRICE DES BESOINS DE FINANCEMENT ET DES SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DE L'AGENDA 2063 – AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL

Aspiration 1 : Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable		
	NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL	
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-	Création d'un Institut régional de recherche et de pratique professionnelle en urbanisme d'ici 2030	Budget de fonctionnement de la taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de par une contribution équivalente des États Frais pour les services
citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation	Création d'une Agence africaine d'accréditation d'ici 2025	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources Frais pour les services Taxes annuelles imposées aux institutions
	Création d'une Université africaine virtuelle d'ici 2023	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé par Frais pour les services
	Consolidation de l'Université africaine d'ici 2020	Néant
citoyens en bonne santé et bien alimentés	Création d'un Centre africain de prévention et de contrôle des maladies, d'ici 2025	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé dans le rapport du Panel de haut niveau sur contribution équivalente des États Frais pour les services

économies transformées et des emplois	Création d'un Centre africain de développement minier d'ici 2025	<p>Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA</p> <p>du secteur privé tel que recommandé dans le rapport du Panel de haut niveau sur les sources alternatives</p> <p>contributions équivalentes des États</p> <p>Financement par la foule ciblant les</p> <p>Frais pour les services</p>
	Création de deux (2) Bourses régionales de produits de base d'ici 2025 et d'une Bourse continentale	<p>Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA</p> <p>du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promoteurs du secteur privé - Frais pour les services
agriculture moderne et une Économie bleue pour une production et une productivité accrues	Création d'un Centre africain de l'Économie bleue d'ici 2025	<p>Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA</p> <p>du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources</p> <p>Frais pour les services</p> <p>Partenariat public-privé en vue de l'élaboration d'un contenu local et avec la</p>
économie et des communautés résilientes au changement climatique dans un environnement durable	Création d'un Fonds africain pour le climat d'ici 2025	<p>Fonds de l'Union africaine alimenté par les prélèvements sur les crédits carbone</p> <p>de réduction d'émission de carbone/ d'atténuation du changement climatique,</p> <p>Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA</p> <p>du secteur privé tel que suggéré par le Panel de haut niveau sur les sources</p> <p>Partenariat public-privé en vue de l'élaboration d'un contenu local et avec la</p>

Aspiration 2 : Une Afrique intégrée, politiquement unie, fondée sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine

	NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL	
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
Afrique unie (fédération ou confédération)	Néant	
OBJECTIF 9: L'Afrique est interconnectée par des infrastructures modernes	du barrage Inga de production électrique en tant qu'élément central du Pool énergétique continental intégré, d'ici 2035	<p>Finance commerciale assurée principalement par des mécanismes de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie du crédit, l'Agence d'assurances commerciales (ATI), et les agences d'assurance du crédit et les agences régionales d'assurance/réassurance telles que AfricaRe, la Société interarabe de garantie des investissements (SIAGI), la Société d'Assurance des investissements et des crédits à l'exportation, ICIEC (avec la banque africaine d'investissement envisagée)</p> <p>PPP en vue de l'élaboration d'un contenu</p> <p>Obligations de la Diaspora</p> <p>Émissions obligataires pour le développement de l'infrastructure régionale</p> <p>Questions de bourses régionales des valeurs</p>
	Achèvement du Réseau africain de trains à grande vitesse à l'horizon 2050	<p>Finance commerciale assurée qui devrait être assurée principalement par des mécanismes de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie du crédit, l'Agence d'assurances commerciales (ATI), et les agences d'assurance du crédit et les agences régionales d'assurance/réassurance telles que AfricaRe, la Société interarabe de garantie des investissements, la Société interarabe de garantie des investissements(SIAGI), la Société islamique d'Assurance des investissements et des Crédits à l'ICIEC)</p> <p>PPP en vue de l'élaboration d'un contenu local et participation du secteur privé</p> <p>Obligations de la Diaspora</p> <p>Émissions obligataires pour le développement des infrastructures régionales</p> <p>Questions de la bourse régionale des valeurs</p>
Institutions monétaires et		

Aspiration 3 : Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit

	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
Valeurs et pratiques démocratiques et Principes universels des droits de l'homme,	Néant	Néant
des institutions dynamiques et un leadership transformationnel sont en place à	Programme de renforcement des capacités des CER, de la Commission de l'UA et de tous les organes de l'UA en ce qui concerne: (i) la gestion des basés sur la performance ; (ii) la conception et la gestion des programmes régionaux et continentaux ; (iii) la gestion des	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que dans le rapport du Panel de haut niveau sur les sources

Aspiration 3 : Une Afrique en paix et en sécurité

	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	Interventions de la Force africaine en attente et Centre pour la paix et la	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources
Une Afrique stable et en paix	Néant	Néant
Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	Néant	Néant

Aspiration 5 : Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
Renaissance culturelle africaine est prédominante	Organisation de festivals culturels panafricains	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources Parrainage du secteur privé Promoteurs privés Frais pour les services
	Achèvement de l'Encyclopedia Africana d'ici 2018	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources Financement participatif ciblant la diaspora
	Secrétariat panafricain créé à Dakar d'ici 2030	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources Financement participatif ciblant la diaspora

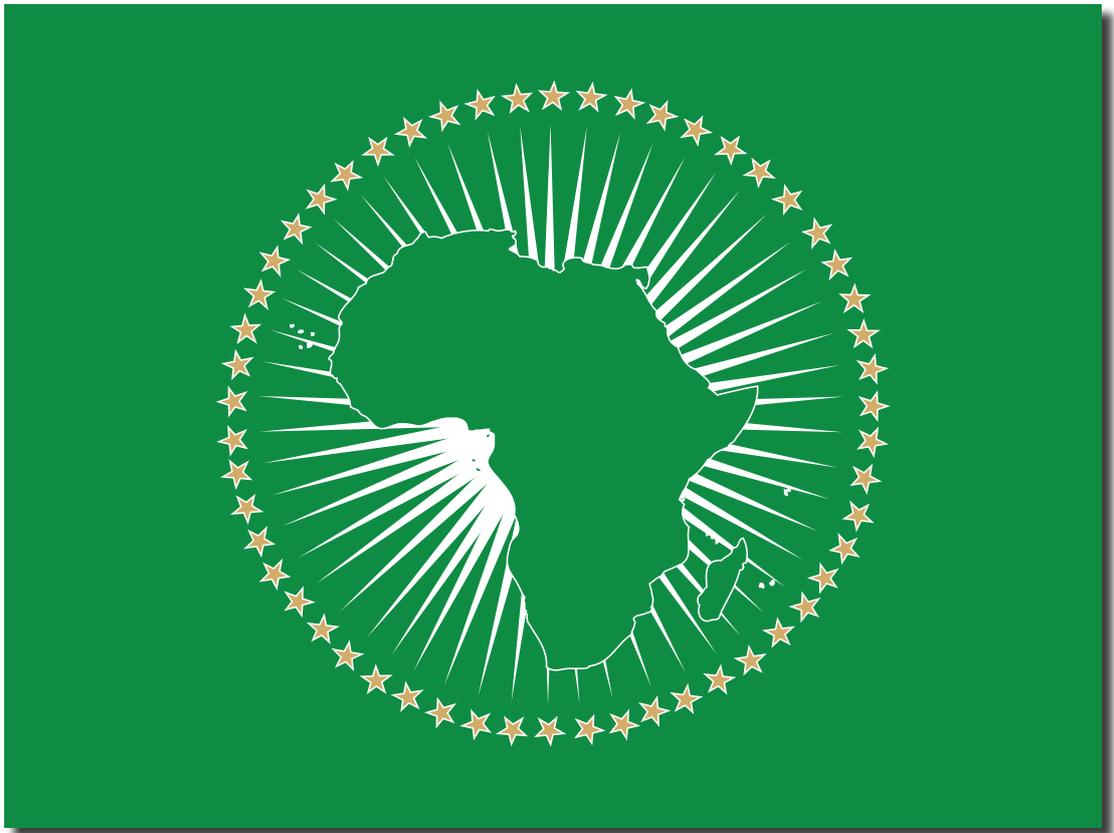
Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants.

	UTILISATIONS DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
Égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines	Mise en place du Fonds pour les femmes africaines	Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources

		Financement par la foule ciblant le grand
et des enfants responsables et	Néant	

Aspiration 7 : une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
Afrique, partenaire important dans les et une coexistence	Création de la Plate-forme africaine du partenariat mondial et son opérationnalisation d'ici	<p>Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA</p> <p>du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources</p> <p>Parrainage du secteur privé</p> <p>Frais pour les services</p> <p>Frais de participation du groupe cible</p> <p>Promoteurs privés</p>
L'Afrique prend pleinement la responsabilité de son développement	Opérationnalisation de l'Institut africain de Transfert de fonds d'ici 2020	<p>Budget de fonctionnement/ budget-programme de la</p> <p>des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives</p> <p>contributions équivalentes des</p> <p>Parrainage du secteur privé</p> <p>Redevances pour les services</p> <p>Redevances de participation du groupe cible</p> <p>Promoteurs privés</p>

	Création et opérationnalisation de la Facilité africaine de Garantie de crédit d'ici 2025	États membres Investisseurs institutionnels africains (banques centrales, banques, institutions de
	Banque africaine d'investissement mise en place d'ici 2020	États membres africains Investisseurs institutionnels africains (banques centrales, banques, institutions de





L'Afrique unie dans l'action

Contribuer à, ou suivre le dialogue:

-  Twitter: @_AfricanUnion, #Agenda2063
- Facebook: AfricanUnionCommission
- African Union Website: www.au.int
- Website: www.agenda2063.au.int
- Email: agenda2063@africa-union.org
- Address: African Union Commission
P O Box 3243
Roosevelt Street
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 115 513 822
Fax: +251 115 519 321